

Quatrième
Conférence internationale
sur l'éducation des adultes
Paris, 19-29 mars 1985

RAPPORT FINAL

Unesco

Quatrième
Conférence internationale
sur l'éducation des adultes

Paris, 19-29 mars 1985

RAPPORT FINAL

Unesco

ED/MD/81
Paris, septembre 1985

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
 PARTIE I	
RAPPORT GENERAL	5
Introduction	5
Préparation de la Conférence	5
Ouverture de la Conférence	6
Travaux de la Conférence	7
Adoption du projet de rapport final et clôture	8
Rapport de la plénière (points 6, 7 et 10 de l'ordre du jour de la Conférence)	10
 PARTIE II	
RAPPORTS DES COMMISSIONS	
Rapport de la Commission I (point 8 de l'ordre du jour de la Conférence).	23
Rôle et objectifs de l'éducation des adultes	23
Groupes prioritaires	24
Programmes	25
Méthodes et moyens de l'éducation des adultes	25
Modalités d'organisation de l'éducation des adultes	26
Coopération internationale	27
Rapport de la Commission II (points 9a, 9b, 9c et 9d de l'ordre du jour de la Conférence).	29
Introduction	
Renouvellement des méthodes, utilisation de nouveaux moyens et techniques, information et orientation, recherche et documentation	30
Formation et statut du personnel	34
Planification, financement, concertation et coordination	37
Nouvelles impulsions à donner à l'alphabétisation des adultes et articulation avec les efforts de généralisation de l'enseignement primaire et de développement des autres secteurs de l'éducation	39
 <u>PARTIE III</u>	
Recommandations	45
Déclaration de la Conférence	73
 <u>ANNEXES</u>	
I. Ordre du jour	
II. Allocution du Directeur général à la séance d'ouverture	
III. Allocution du Directeur général à la séance de clôture	
IV. Liste des documents	
V. Liste des délégués, représentants et observateurs	
VI. Secrétariat de la Conférence	

PARTIE I

RAPPORT GENERAL

Introduction

1. La Quatrième Conférence internationale sur l'éducation des adultes a été convoquée par le Directeur général de l'Unesco en application de la résolution 2.1 (par. 2(c) (i)) adoptée par la Conférence générale à sa vingt-deuxième session et conformément au plan de travail du Programme et budget approuvés pour 1984-1985 (doc. 22 C/5 approuvé, par. 02315). La Conférence internationale s'est déroulée au Siège de l'Unesco, à Paris, du 19 au 29 mars 1985.

2. Tous les Etats membres et les Membres associés de l'Organisation ont été invités à envoyer des délégués à la Conférence.

3. Les Etats suivants : Djibouti, Iles Salomon, Kiribati, Liechtenstein, Nauru, Tuvalu et Vanuatu, qui ne sont pas membres de l'Unesco, ainsi que le Saint-Siège ont été invités à envoyer des observateurs.

4. Les mouvements africains de libération nationale suivants, reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine : African National Congress (ANC), Pan Africanist Congress (PAC) et la South-West African People's Organization (SWAPO) ainsi que l'Organisation de libération de la Palestine, reconnue par la Ligue des Etats arabes, ont été invités à envoyer des observateurs.

5. Ont également été invitées à envoyer des représentants ou des observateurs à la Conférence des organisations du système des Nations Unies, 34 autres organisations intergouvernementales, 122 organisations internationales non gouvernementales ayant des relations officielles avec l'Unesco (catégories A, B et C) et 19 autres organisations, institutions et fondations.

6. Les représentants de 122 Etats membres ont participé à la Conférence. Le Saint-Siège, les mouvements africains de libération nationale suivants : African National Congress (ANC), South-West African People's Organization (SWAPO), ainsi que l'Organisation de libération de la Palestine ont envoyé des observateurs. Ont également envoyé des représentants ou des observateurs à la Conférence l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), 12 autres organisations intergouvernementales, 59 organisations internationales non gouvernementales ayant des relations officielles avec l'Unesco (catégories A, B et C) et 2 autres

institutions et fondations. Au total, la Conférence a réuni 841 participants dont 40 ministres ou personnalités de rang ministériel. La liste des participants figure à l'annexe.

Préparation

7. La Conférence faisait suite à trois conférences internationales sur l'éducation des adultes tenues respectivement à Elseneur en 1949, à Montréal en 1960, et à Tokyo en 1972. Conformément au plan de travail adopté par la Conférence générale à sa vingt-deuxième session (doc. 22 C/5 approuvé, par. 02315), la Conférence avait à examiner notamment :

- l'évolution de l'éducation des adultes depuis 1972 et les perspectives de son développement, entre autres, en tant que prolongement naturel de l'alphabétisation ;
- la contribution que l'éducation des adultes peut apporter à la solution de certains des grands problèmes du monde contemporain ;
- les priorités en matière d'activités éducatives destinées à développer la participation* active des adultes à la vie économique, sociale et culturelle ;
- les modalités de la coopération internationale et régionale en vue de l'avancement de l'éducation des adultes.

8. Afin de faciliter l'examen de ces thèmes, le Secrétariat a préparé et mis à la disposition des participants à la Conférence le document de travail intitulé : "Le développement de l'éducation des adultes : aspects et tendances" (ED-85/CONF. 210/3) dans lequel il présente, sous une forme synthétique et sur la base des informations disponibles, la situation de l'éducation des adultes, les tendances de son évolution et certains des problèmes qui paraissent appeler une attention particulière.

9. La préparation de la Quatrième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, entreprise conformément aux dispositions du plan de travail figurant dans le Programme et budget approuvés pour 1981-1983 (doc. 21 C/5 approuvé, par. 1295 à 1298), a donné lieu à une série d'activités spécifiques. De nombreuses consultations, sous forme de réunions et d'enquêtes, ont été menées dans toutes les régions et dans certaines sous-régions. Différentes organisations internationales non gouvernementales ont également contribué à la réflexion sur

l'état actuel et les besoins de l'éducation des adultes ainsi que sur le futur de celle-ci. En 1982, une collecte d'informations a été entreprise auprès des Etats membres sur le développement de l'éducation des adultes et sur les suites données, au cours des années 1977-1981, à la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes adoptée par la Conférence générale à sa dix-neuvième session (Nairobi, 1976). Soixante-seize réponses émanant de différentes sources dans les Etats membres sont parvenues au Secrétariat. Leur analyse approfondie a permis l'élaboration du document de synthèse mis à la disposition des participants à la Conférence sous le titre : "L'éducation des adultes depuis la Troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Tokyo, 1972) : synthèse des réponses à l'enquête de l'Unesco auprès des commissions nationales en vue de la collecte d'informations sur le développement de l'éducation des adultes" (ED-85/CONF. 210/4).

10. La documentation établie par le Secrétariat pour la Conférence comprenait, en outre, l'ordre du jour provisoire (doc. ED-85/CONF. 210/1 et ED-85/CONF. 210/1 Rev.) et le Règlement intérieur provisoire (doc. ED-85/CONF. 210/2).

Ouverture de la Conférence

11. La Conférence a été déclarée ouverte par M. Amadou-Mahtar M'Bow, Directeur général de l'Unesco (voir en annexe II le texte intégral de son allocution à la séance d'ouverture).

12. Après avoir salué les délégués des Etats membres, les observateurs des Etats non membres, des Mouvements de libération nationale, les représentants des organisations du système des Nations Unies, les observateurs des autres organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales et rappelé les "exigences impérieuses" de l'éducation des adultes et les dispositions de l'Acte constitutif sur lesquelles se fondent les activités entreprises dans ce domaine par l'Unesco depuis sa création, le Directeur général a brièvement évoqué les trois conférences antérieures dont il a souligné les acquis majeurs et la contribution spécifique à la réflexion sur l'éducation des adultes.

13. S'agissant plus particulièrement de la dernière Conférence (Tokyo, 1972), M. M'Bow a rappelé que l'une des recommandations qu'elle a adoptées engageait l'Unesco à entreprendre une action normative internationale dans le domaine de l'éducation des adultes qui a plus tard revêtu la forme d'une recommandation aux Etats membres adoptée à l'unanimité par la Conférence générale à sa dix-neuvième session (Nairobi, 1976) dont l'application a donné lieu à de nombreuses activités qui ont largement contribué à faire avancer la réflexion sur l'éducation des adultes.

14. Le Directeur général a ensuite présenté les points de substance de l'ordre du jour provisoire. S'agissant des points 6 et 7, il a exprimé le vœu que les travaux de la Conférence puissent permettre de répondre à la "double question qui

se pose : comment l'éducation des adultes se situe-t-elle aujourd'hui, dans l'action éducative d'ensemble d'une société et comment contribue-t-elle au progrès de cette société ?".

15. Soulignant le rôle de l'éducation des adultes dans la démocratisation de l'éducation et la réalisation de l'éducation permanente, M. M'Bow a évoqué la tendance, qui se dessine depuis quelques années, à accorder une priorité croissante aux groupes les moins favorisés en matière d'éducation : les 857 millions d'analphabètes dont 60 % sont des femmes et des jeunes filles et dont un grand nombre vivent en milieu rural ; les jeunes adultes qui ont quitté l'école sans pouvoir accéder à l'emploi, ce groupe humain revêtant une importance particulière en cette Année internationale de la jeunesse, notamment dans les pays en développement ; et d'autres groupes tels que les chômeurs, les personnes handicapées, les habitants des zones rurales ou urbaines marginalisées et les personnes du troisième âge.

16. A cet égard, le Directeur général a estimé que cette nouvelle tendance à offrir des possibilités d'éducation à différentes catégories socio-économiques ou à différents groupes pose la question des critères relatifs à la détermination des priorités, quand les ressources sont limitées, et celle des mesures permettant de concilier les choix visant à accorder la priorité à certains groupes avec la nécessité de respecter le principe de l'égal accès de tous à l'éducation. Rappelant, en ce qui concerne la démocratisation de l'éducation, la double exigence de permettre l'accès au plus grand nombre et d'offrir à tous les meilleures chances de succès, M. M'Bow a souhaité que la Conférence examine les mesures les plus appropriées pour surmonter les obstacles d'ordre social, professionnel ou matériel qui empêchent différents groupes d'adultes de bénéficier pleinement des possibilités qui leur sont offertes, ainsi que les différentes mesures d'incitation à envisager à l'intention des adultes, notamment la reconnaissance des études qu'ils font. Il a invité la Conférence à réfléchir aux conditions par lesquelles l'éducation des adultes contribue au processus de l'éducation permanente, soulignant toutefois qu'elle ne peut à elle seule en assurer la réalisation.

17. Se référant au point 8 de l'ordre du jour provisoire qui a trait à la contribution que l'éducation des adultes peut apporter au développement d'une participation active à la vie économique, sociale et culturelle comme à la solution de certains des grands problèmes contemporains, le Directeur général a invité la Conférence à analyser en profondeur chacun des aspects de la question : participation à la vie économique, notamment grâce aux activités de recyclage et de perfectionnement professionnel, à la vie sociale grâce à l'éducation du citoyen ; ouverture à la culture sous ses multiples formes ; sensibilisation aux problèmes qui se posent à l'échelle de l'humanité.

18. Le Directeur général a évoqué les différentes voies complémentaires où l'éducation des adultes s'est engagée pour répondre à la multiplicité

des besoins. Il a insisté sur deux aspects de l'action à mener qui touchent de près l'Unesco : d'une part la tâche fondamentale de favoriser la cohésion sociale et l'ouverture de tous au progrès en s'efforçant de combler, par l'éducation des adultes, l'écart grandissant entre la prodigieuse somme de savoirs accumulés par l'humanité et ce que savent, individuellement, la plupart des êtres humains vivant sur la terre ; d'autre part, l'obligation morale, que l'éducation des adultes peut contribuer à remplir, d'apprendre à vivre dans un monde où se côtoient peuples et cultures, ainsi qu'à respecter leur diversité, pour renforcer leur compréhension mutuelle et préserver la paix.

19. Abordant le point 9 de l'ordre du jour provisoire concernant notamment l'extension et l'amélioration de l'éducation des adultes, M. M'Bow a évoqué une série de problèmes relatifs aux voies et moyens, méthodes et techniques, personnel, information et documentation, planification, financement, conception et coordination de l'action éducative. A cet égard, il a particulièrement insisté sur la nécessité d'approfondir la réflexion en ce qui concerne la formation des personnels de l'éducation des adultes.

20. Le Directeur général, présentant le dernier point de substance de l'ordre du jour provisoire, relatif à la coopération internationale en matière d'éducation des adultes, a constaté que cette coopération ne cesse de se développer, grâce à l'enthousiasme, à la ténacité, à l'abnégation qui ont toujours animé ceux qui oeuvrent dans ce domaine et pour lesquels il a tenu au nom de l'Unesco, à les féliciter. M. M'Bow a assuré les participants que l'Unesco, pour sa part, continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer cette action, assumant sans jamais faillir le rôle unique qui lui revient comme lieu d'échange d'informations et de rencontres propres à faciliter et à stimuler l'action dans les différentes régions du monde. Il a exprimé le vœu que la Conférence indique, à cet égard, les meilleures modalités de renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation des adultes et les actions que l'Unesco devrait entreprendre pour les favoriser.

Travaux de la Conférence

21. La Conférence a abordé en séance plénière le deuxième point de l'ordre du jour provisoire. S. Exc. M. D. B. Mutumbuka, ministre de l'éducation du Zimbabwe, a été élu par acclamation président de la Conférence.

22. Passant au point 3 de l'ordre du jour provisoire, la Conférence a adopté son Règlement intérieur (doc. ED-85/CONF. 210/2).

23. La Conférence a élu comme vice-présidents les chefs des 14 délégations suivantes : Algérie, Argentine, Chine, Congo, Equateur, Inde, Jordanie, Niger, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yémen, Yougoslavie.

24. M. Jean-Marie Gouault (France), chargé de mission à la Direction de la coopération et

des relations internationales du Ministère de l'éducation nationale, a été élu rapporteur général.

25. La Conférence a décidé de créer deux commissions. Se constituant successivement en Commission I puis en Commission II, elle a élu M. Luis Contreras, Directeur de l'éducation des adultes, chef de la délégation du Venezuela, président de la Commission I, et S. Exc. M. Nissanka Wijeyratne, Ministre de la justice, responsable des activités de l'Unesco, chef de la délégation du Sri Lanka, président de la Commission II.

26. Le Bureau de la Conférence a été constitué comme suit :

Président

M. D. B. MUTUMBUKA
Ministre de l'éducation
(Zimbabwe)

Vice -Présidents

Mme Leila ETTAYEB
Vice-ministre chargé de l'enseignement
secondaire et technique
(Algérie)

Mme Nelida BAIGORRIA
Présidente de la Commission nationale
d'alphabétisation fonctionnelle
et d'éducation permanente
(Argentine)

M. Gao Yi
Président de la Commission nationale
chinoise pour l'Unesco
(Chine)

Mme Bernadette BAYONNE
Ministre de l'enseignement fondamental
et de l'alphabétisation
(Congo)

M. Francisco VIVANCO
Vice-ministre de l'éducation
(Equateur)

M. K.C. PANT
Ministre de l'éducation
(Inde)

M. Abdullatif ARABIAT
Secrétaire général
Ministère de l'éducation
(Jordanie)

M. Darkoye ATTAHER
Ministre de l'éducation
(Niger)

M. Boleslaw FARON
Ministre de l'éducation nationale
Chef de la délégation
(Pologne)

M. Michael LE GUILLOU
Inspecteur du gouvernement britannique
chargé de l'éducation des adultes
et de l'éducation permanente
(Royaume-Uni de Grande Bretagne
et d'Irlande du Nord)

M. Turhan OGUZKAN
Vice-Président de la Commission nationale
turque pour l'Unesco
et Président du Département des sciences
de l'éducation, Université Bogazigi
(Turquie)

M. Fedor G. PANACHIN
Premier Vice-Ministre de l'éducation
Ministère de l'éducation
(URSS)

M. Abdoraboh Ahmed GRADAH
Vice-ministre de l'éducation
(République arabe du Yémen)

M. Hasan DERVISBEGOVIC
Ministre de l'éducation, de la science,
de la culture et de la culture physique
de Bosnie et d'Herzégovine
(Yougoslavie)

Rapporteur général

M. Jean-Marie GOUAULT
Chargé de mission à la Direction
de la coopération et des relations internationales
du Ministère de l'éducation nationale
(France)

Président de la Commission I

M. Luis CONTRERAS
Directeur de l'éducation des adultes
(Venezuela)

Président de la Commission II

M. Nissanka WIJEYERATNEI
Ministre de la justice
(Sri Lanka)

27. La Conférence a ensuite adopté son ordre du jour avec les modifications proposées par la réunion informelle des chefs de délégation (ED-85/CONF. 210/1. Rev.).

28. La Conférence a décidé que les points 6 "Evolution de l'éducation des adultes, considérée entre autres comme le prolongement des activités d'alphabétisation, depuis la Conférence de Tokyo (1972) et l'adoption de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes (Nairobi, 1976)", 7 "Développement de l'éducation des adultes comme condition essentielle de la réalisation de l'éducation permanente et facteur important de démocratisation de l'éducation : tendances et perspectives" et 10 "Mesures propres à renforcer la coopération internationale et régionale en vue de l'avancement de l'éducation des adultes" de l'ordre du jour seraient examinés en séance plénière. Elle a chargé les commissions d'examiner : la première le point 8 "Contribution que l'éducation des adultes peut apporter au développement d'une participation active à la vie économique, sociale et culturelle et à la solution de certains des grands problèmes du monde contemporain" et le deuxième le point 9 "Voies et moyens d'extension et d'amélioration de l'éducation des adultes".

29. La Conférence a décidé d'aborder conjointement les points 6 et 7 de l'ordre du jour. Au cours de l'une des séances plénières consacrées

à l'examen de ces points, la Conférence a rendu un hommage posthume aux personnalités suivantes qui ont apporté une contribution remarquable au développement de l'éducation des adultes à laquelle ils se sont consacrés jusqu'à la mort : M. Reyes Heróles (Mexique), ministre de l'éducation, membre du Conseil exécutif de l'Unesco, Président du Comité intergouvernemental du Projet majeur dans le domaine de l'éducation dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ; M. Amadu Kankpe-Kombath (Togo), Secrétaire permanent du Conseil régional pour l'éducation et l'alphabétisation des adultes en Afrique (CREAA) ; M. Robby Kidd (Canada), fondateur et premier secrétaire général du Conseil international d'éducation des adultes (ICAE), Président de la deuxième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Montréal, 1960).

A l'invitation du Président, la Conférence a observé une minute de silence à la mémoire des disparus.

30. La Conférence a décidé de créer un groupe de rédaction composé des représentants des 12 pays suivants : Algérie, Canada, Costa Rica, Danemark, Gabon, Iran, Jordanie, Nigeria, Panama, Thaïlande, URSS, Yougoslavie.

31. Le groupe de rédaction, présidé par Mme Sondergaard (Danemark), a tout d'abord été chargé d'étudier les projets de recommandation présentés à la plénière par les diverses délégations, d'amalgamer des projets portant sur les mêmes sections de l'éducation des adultes, de clarifier ou concilier les divergences apparentes entre les projets relatifs à des thèmes similaires et de proposer au Président de la Conférence un texte consolidé pouvant rencontrer l'adhésion la plus large des délégués. Par la suite, la Conférence lui a demandé, conformément au mandat ci-dessus, d'amalgamer les idées clés identifiées dans les différents projets de recommandation présentés à la plénière et aux deux commissions et de préparer, pour examen et adoption par la Conférence, une série de projets de recommandation sur les problèmes qualitatifs saillants d'éducation des adultes.

Adoption du projet de rapport final et clôture

32. Au cours de la dernière séance plénière, la Conférence a procédé à l'examen des projets de recommandation présentés par les diverses délégations sur les points 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour. Mme H. Sondergaard, présidente du groupe de rédaction créé par la Conférence pour harmoniser ces projets, a rendu compte à la Conférence des travaux du groupe qui a amalgamé la plupart des DR qui lui étaient soumis dans un texte unique (PLEN/DR. 43) mais n'a pas pu y intégrer certains autres (PLEN/DR. 33, PLEN/DR. 40 et PLEN/DR. 44).

33. Le Chef adjoint de la délégation française a fait une déclaration concernant le travail et les propositions du groupe de rédaction et l'appréciation qu'il portait sur la situation

que traverse l'Organisation ainsi que sur les travaux de la Conférence.

34. Les projets de recommandation présentés par le Groupe de rédaction et figurant dans le document PLEN/DR. 43 ont été adoptés un par un, par consensus. Ces projets, parfois amendés par les délégations, ont été ensuite acceptés par la Conférence. D'autre part, des éléments essentiels des projets PLEN/DR. 40 et PLEN/DR. 44 ont été inclus dans les recommandations appropriées.

35. La Conférence a estimé que la substance du projet de recommandation PLEN/DR. 33 était couverte par le paragraphe 29 de l'introduction au projet de rapport final (doc. ED-85/CONF. 2/0/6 Prov., page 8). Elle a par ailleurs décidé que certains éléments de la PLEN/DR. 42 qui n'avaient pas été repris dans la PLEN/DR. 43 seraient reflétés dans le rapport final.

36. Le Président de la Conférence a chargé le Secrétariat d'éliminer les répétitions apparaissant dans le texte des recommandations proposées par le Groupe de rédaction et d'y intégrer les amendements présentés par les délégations, oralement ou par écrit, au cours de la dernière séance plénière.

37. Les délégations de la Belgique, de la Norvège et de la Suisse ont formulé des réserves sur l'une ou l'autre des recommandations dont elles estiment l'application difficile, voire impossible, dans leurs pays pour des raisons institutionnelles, politiques ou culturelles.

38. La délégation de la Finlande, au nom des cinq pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), a fait une déclaration concernant le projet de recommandation que ce groupe de pays avait présenté en réinsistant sur la nécessité d'appliquer les décisions prises par le Conseil exécutif de l'Unesco à sa 4e session extraordinaire sur les priorités et la concentration du programme.

39. Au cours de cette même séance, M. Jean-Marie Gouault, rapporteur général, a présenté le projet de rapport général sur les points 6, 7 et 10 de l'ordre du jour. La Conférence a adopté ce rapport et a pris note des rapports sur les points 8 et 9 qui avaient été adoptés respectivement par les Commissions I et II.

40. Sur proposition de son Président, la Conférence a adopté par acclamation une "Déclaration sur le droit d'apprendre" dont le texte est reproduit dans la partie III du présent Rapport final.

41. Le Directeur général, dans son allocution de clôture (Annexe III), a remercié les participants dont les efforts ont assuré le plein succès de la Conférence. Il a rendu hommage à la richesse des interventions et à l'esprit de compréhension et de tolérance dont les débats ont été imprégnés. Il a exprimé sa reconnaissance au Président de la Conférence, S. Exc. M. le ministre Dzingai B. Mutumbuka, aux 14 vice-présidents, au Rapporteur général, M. Jean-Marie Gouault, aux présidents des deux commissions, M. Luis Contreras et S. Exc. M. le ministre Wijeyratne, à Mme Sondergaard, présidente du Groupe de rédaction et à tous les membres de ce groupe.

42. Le Directeur général a estimé que la Conférence, dont l'importance pour les Etats membres est notamment attestée par le nombre et la qualité des participants, a permis d'établir un bilan riche et diversifié des progrès accomplis depuis la Conférence de Tokyo et de tracer certaines orientations susceptibles de promouvoir de nouveaux progrès dans le domaine de l'éducation des adultes.

43. Le Directeur général, rappelant que les informations fournies dans le cadre de l'enquête menée par l'Unesco ont mis en évidence les progrès accomplis en matière d'alphabétisation des adultes, s'est félicité de l'accroissement du nombre de pays qui se sont déjà engagés ou sont désireux de s'engager dans la lutte contre l'analphabétisme en entreprenant des campagnes massives d'alphabétisation des adultes et des efforts importants en vue d'universaliser l'enseignement primaire.

44. M. M'Bow a noté que de nombreux pays industriels, prenant désormais très au sérieux les problèmes d'analphabétisme ou d'illettrisme, se sentent plus directement concernés par ce phénomène dont la dimension mondiale apparaît ainsi en pleine lumière. Il a fait remarquer que l'alphabétisation apparaît comme le point de départ d'un processus continu d'éducation qui dure toute la vie et s'est félicité, à cet égard, de la multiplication, dans de nombreux pays, des programmes d'éducation des adultes de niveaux secondaire et supérieur.

45. Le Directeur général a évoqué la contribution spécifique que la Conférence apporte à la conception et à l'orientation future de l'éducation des adultes. Il a notamment souligné que par un large consensus la Conférence a assigné à l'éducation des adultes la tâche de contribuer à dispenser à tous une éducation de caractère permanent, comme un élément essentiel du droit à l'éducation et comme un facteur essentiel de réalisation de l'éducation permanente et a défini les multiples fonctions que devrait assumer une éducation des adultes propre à répondre à toutes les exigences du monde contemporain.

46. M. M'Bow a pris note des considérations des délégués sur les conditions nécessaires pour que l'éducation des adultes puisse jouer pleinement son rôle comme facteur de démocratisation de l'éducation, notamment de la nécessité de favoriser l'accès des femmes à une pleine égalité en matière d'éducation. Il a par ailleurs souligné l'importance et l'attention croissantes attachées au rôle de l'éducation des adultes en matière de formation et de perfectionnement professionnels, d'identité et d'épanouissement culturels et de communication sociale.

47. Le Directeur général a évoqué les orientations tracées par la Conférence en matière de contenus, de matériels éducatifs, de méthodes, de planification, et de formation des personnels d'éducation des adultes. Il a particulièrement insisté sur l'importance attachée à la formation et au perfectionnement des différentes catégories de personnel, à l'apport spécifique des technologies éducatives nouvelles, des divers médias et de l'informatique.

48. Le Directeur général a pris acte de l'intérêt et de la richesse des débats concernant la coopération internationale. Rappelant que la Conférence s'est attachée, en particulier, à souligner la complémentarité des tâches qui incombent aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, M. M'Bow a estimé que le renforcement de la coopération entre les ONG et les Etats membres eux-mêmes, notamment à l'échelon régional, traduit non seulement le souci de mettre en commun les ressources, mais aussi une volonté de compréhension et de rapprochement qui est d'excellent augure.

49. Le Directeur général a évoqué l'appui technique et financier apporté par la communauté internationale notamment aux pays les moins favorisés comme manifestation tangible de solidarité dans le cadre de l'effort global visant l'élimination de l'analphabétisme. Il a noté l'importance attachée par la Conférence à la coopération intellectuelle internationale et l'hommage rendu au rôle de l'Unesco à cet égard.

50. En conclusion, M. M'Bow, se référant aux recommandations adoptées par la Conférence, a exprimé sa conviction que celles-ci fourniront des indications précieuses pour accomplir de nouveaux progrès. Il s'est félicité de l'adoption à l'unanimité de la déclaration sur le droit d'apprendre dont il a estimé qu'elle avait, pour tous, valeur d'engagement.

51. Les chefs des délégations de l'Algérie, de la Finlande, du Guatemala, de la Thaïlande, de la RSS d'Ukraine, et de la Zambie, parlant au nom de leurs groupes respectifs, ont pris la parole pour exprimer leur satisfaction des travaux de la Conférence et formuler certaines observations à ce sujet.

52. S. Exc. M. le ministre Dzingai B. Mutumbuka, président de la Conférence, dans son allocution de clôture, s'est félicité de l'esprit de bonne volonté, de tolérance, de compréhension mutuelle et de discipline qui a présidé aux travaux de la Conférence et qui a permis de transcender les différences pour assurer le plein succès de la Conférence.

53. M. Mutumbuka a exprimé sa gratitude aux organisations non gouvernementales dont l'engagement et l'enthousiasme ont largement contribué au succès de la Conférence. Il a souligné l'importance et le nombre des délégués qui garantissent une très large représentation des milieux d'éducation des adultes dans le monde. Il a estimé que les résultats positifs obtenus, dont les participants sont en droit d'être fiers, sont dus pour une large part au sérieux du travail des délégués, aussi bien dans les commissions qu'au cours des séances plénières.

54. En conclusion, le Président de la Conférence a tenu à remercier les délégués à la Conférence ainsi que le Secrétariat de l'Unesco pour leur contribution appréciable au succès de la Conférence.

Rapport de la plénière

55. La Conférence a tenu neuf séances plénières pour examiner les points 6, 7 et 10 de son ordre du jour.

56. Au cours des séances plénières, du 19 au 22 mars, elle a examiné conjointement les points 6 et 7. Soixante-neuf délégués, les observateurs du Saint-Siège, d'un mouvement de libération nationale, de deux organisations internationales intergouvernementales et de dix organisations internationales non gouvernementales ont participé au débat sur ces points.

Point 6 de l'ordre du jour : Évolution de l'éducation des adultes, considérée entre autres comme le prolongement des activités de l'alphabétisation, depuis la Conférence de Tokyo (1972) et l'adoption de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes (Nairobi, 1976)

57. Les participants ont souligné l'importance qu'ils attachaient à cette Conférence et son opportunité, espérant qu'elle constituerait une nouvelle étape dans le développement de l'éducation des adultes et qu'elle contribuerait, par l'échange des expériences rendu ainsi possible, à de nouveaux progrès dans ce domaine.

58. De nombreux délégués ont également insisté sur le rôle de premier plan qui revient à l'Unesco en matière d'éducation des adultes, sur la place que celle-ci mérite dans son programme, certains se félicitant de l'appui donné par l'Unesco dans ce domaine à leurs pays respectifs.

59. Il ressort des débats de la Conférence que l'éducation des adultes s'est très largement développée dans le monde depuis la Troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes organisée à Tokyo en 1972, et ce malgré ou en raison même d'une conjoncture internationale souvent difficile au cours des dernières années, et notamment d'une crise économique qui a affecté beaucoup de pays. De nombreux délégués ont estimé que les progrès réalisés à cet égard avaient été largement stimulés par l'adoption à la dix-neuvième session de la Conférence générale en 1976 de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes.

60. Il est apparu qu'avec des ressources parfois modestes, et dans certains cas en diminution - bien que la situation varie beaucoup à cet égard de pays à pays - un nombre beaucoup plus important d'adultes ont pu bénéficier des programmes d'éducation mis en place à leur intention, ces programmes étant souvent conçus en faveur de nouveaux groupes et de nouvelles catégories sociales. La diversification des activités comme l'accroissement du nombre et la diversité des organismes et des agents qui participent à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes des activités des adultes sont allés croissant.

61. En premier lieu, et au niveau le plus élevé, des dispositions nationales d'ordre juridique, voire constitutionnel, prises par certains gouvernements ont permis d'imprimer à

l'éducation des adultes une vigueur nouvelle soit en en fixant les buts, la portée, les rôle et les moyens, soit en en précisant certaines modalités particulières. C'est ainsi que l'éducation des adultes a trouvé une place de choix dans les constitutions ou chartes nationales, ainsi que dans les plans périodiques de développement socio-économique, des réformes globales ou livres blancs concernant le secteur éducatif. Dans certains cas, des mesures ont également été prises au niveau national pour harmoniser les diverses législations concernant l'éducation dans son ensemble ou l'éducation des adultes en particulier, et des réglementations ont été adoptées pour favoriser la participation à l'éducation des adultes grâce à des aménagements de l'horaire de travail, le développement des congés payés à des fins éducatives ou encore l'incitation en direction de certaines catégories de personnes (fonctionnaires, cadres, enseignants, travailleurs) à suivre des programmes d'éducation en cours d'emploi.

62. Une tendance d'ensemble paraît s'être dessinée dans le sens d'un élargissement du champ de l'éducation des adultes ainsi que de la complémentarité de ses rôles, l'accent étant mis souvent sur tel ou tel d'entre eux en fonction des situations et des options nationales. Si l'éducation des adultes reste fréquemment attachée à son objectif premier de compensation d'une éducation initiale insuffisante, voire inexistante, celle qui consiste à élever de façon continue le niveau de connaissance dans la perspective de l'éducation permanente et à prendre en compte les progrès du savoir et du savoir-faire ainsi que les transformations technologiques et sociales, s'est développée de façon très nette. L'éducation des adultes est désormais reconnue comme une nécessité pour tous et comme un aspect fondamental de la réalisation du droit à l'éducation, aussi indispensable pour l'épanouissement de la personnalité que pour le développement et le progrès de la société. Aussi, la préoccupation d'équité qui a inspiré les promoteurs de l'éducation des adultes dès son origine et le souci de valoriser toutes les ressources humaines susceptibles de contribuer au progrès économique, social et culturel coïncident dans une très large mesure. L'éducation des adultes, ainsi que l'ont souligné de nombreux orateurs, est désormais partie intégrante des systèmes d'éducation et constitue un apport essentiel pour la réalisation de l'éducation pour tous.

63. Lors de la Conférence de Tokyo, malgré la multiplicité des problèmes et l'extrême diversité des situations, une large communauté de vues s'était dégagée entre les Etats membres face aux problèmes posés alors à l'éducation des adultes et aux éducateurs d'adultes. De même, la période écoulée depuis 1972 semble avoir été caractérisée, à des degrés divers et selon des dimensions variables, par des évolutions, réalisations et préoccupations en matière d'éducation des adultes largement convergentes telles qu'en ont rendu compte les Etats membres et organisations internationales non gouvernementales représentés à la Quatrième Conférence internationale sur l'éducation des adultes.

64. C'est ainsi que la Conférence a pu constater, dans l'ensemble, le maintien, voire le développement, de l'éducation des adultes en termes quantitatifs. Que ce soit par le nombre d'adultes inscrits, la variété de programmes, le nombre et la variété des instances responsables à un titre ou à un autre, parfois l'importance des efforts matériels consentis, l'éducation des adultes a continué de par le monde, à jouer un rôle de tout premier plan dans l'action éducative déployée dans les différentes sociétés et doit, désormais, répondre à un triple défi : accompagner les mutations technologiques, permettre l'élimination de l'analphabétisme, contribuer à la résolution des grands problèmes de l'époque contemporaine.

65. Cette évolution est due, au moins en partie, au fait que l'éducation des adultes est perçue comme une des conditions nécessaires pour faire face aux bouleversements liés aux rapides progrès de la science et de la technologie, permettant notamment d'en maîtriser certains des effets les plus graves et les plus nocifs, comme par exemple le chômage de masse qui sévit dans de nombreux pays. C'est ainsi que les mutations économiques, technologiques et sociales survenues ou accentuées depuis la Conférence de Tokyo semblent avoir donné lieu à l'ébauche d'une nouvelle vision de l'éducation des adultes.

66. Le développement scientifique et technologique évoluant plus rapidement que la qualification des travailleurs, l'on constate, par exemple, un recours grandement accru au cours des dernières années, surtout dans des pays hautement industrialisés (mais également dans certaines sociétés en développement), à différents types de formation professionnelle, grâce auxquels sont facilitées la reconversion d'une branche à une autre ou d'un métier à un autre, et donc la mobilité horizontale aussi bien que verticale de la force de travail. Il ne s'agit pas, dans bien des cas, d'un effort de recyclage étroitement conçu, mais plutôt d'une formation tenant compte des enjeux humains, c'est-à-dire qui ne réduit pas les personnes en formation au simple rôle d'agents gestuels. Au contraire, la formation vise souvent les dimensions multiples de l'homme, abordant les aspects plus larges des matières traitées concernant, par exemple, les risques aussi bien que les avantages de certains des changements techniques et scientifiques en cours.

67. De même, on constate dans l'ensemble une préférence fermement soutenue, depuis la Conférence de Tokyo, pour une éducation des adultes caractérisée par une large gamme de contenus, englobant non seulement une formation professionnelle mais aussi une éducation générale, et des enseignements portant entre autres sur la préparation à l'exercice des responsabilités civiques, à l'épanouissement culturel et à l'utilisation judicieuse des moyens d'information de plus en plus présents dans le vécu quotidien. Un ensemble de matières considérées comme particulièrement importantes pour les programmes d'éducation des adultes concerne des grands défis de l'époque contemporaine tels que

la lutte contre le racisme et l'apartheid, la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le maintien et le renforcement de la paix, le développement et la préservation de l'environnement. D'une façon plus générale, la plupart des orateurs ont insisté sur l'importance de l'éducation des adultes, en tant que conditions, parmi d'autres, de l'accès au travail et aux valeurs culturelles et en tant que facteur de développement intégral de la personnalité.

68. De l'avis général, dans un très grand nombre d'Etats membres, et notamment dans les pays en développement, l'élimination de l'analphabétisme reste le défi éducatif majeur posé, en cette fin de XXe siècle, à l'éducation des adultes, aux gouvernements et aux populations du monde entier. L'analphabétisme constitue, en effet, une entrave de plus en plus forte à la réalisation du droit à l'éducation et au développement de la personnalité et de la société. Or, si le pourcentage d'analphabètes parmi la population adulte tend à diminuer, leur nombre absolu augmente inexorablement. Depuis la Conférence de Tokyo, qui avait fait le même constat, de nombreuses actions d'alphabétisation ont été menées, allant de projets et de programmes à portée parfois limitée par manque de moyens, mais riches d'enseignements, à un certain nombre de grandes campagnes nationales qui ont marqué cette période par leur hardiesse, leur caractère systématique et les résultats obtenus (plusieurs centaines de milliers, voire plusieurs millions de néo-alphabètes pour certaines) ou, pour les campagnes lancées récemment, escomptés. Un grand nombre de ces campagnes sont inspirées de la conception de l'alphabétisation fonctionnelle.

69. Un certain nombre d'orateurs ont évoqué un problème qui se pose dans plusieurs pays hautement industrialisés : il existe depuis un certain temps déjà, mais ne fait que depuis peu l'objet d'une préoccupation générale, exprimée par exemple par le Parlement européen. Il concerne l'analphabétisme de retour, le semi-analphabétisme, l'analphabétisme fonctionnel ou "l'illettrisme", constaté notamment chez certains jeunes ayant eu une scolarité déficiente. Il s'agit, a souligné un orateur, d'une fracture du corps social et d'un blocage qui ne fait qu'exprimer une accumulation de handicaps.

70. Force a été pour la Quatrième Conférence de constater, comme la Conférence de Tokyo, mais sans doute avec une vigueur accrue du fait précisément des enseignements tirés des différents programmes et campagnes massives réalisés entre-temps, qu'alphabétiser ne peut porter pleinement ses fruits que si l'alphabétisation est suivie d'efforts divers et soutenus pour assurer la postalphabétisation. Faute de tels efforts, qui visent à consolider les nouvelles connaissances acquises et à permettre aux néo-alphabètes de les compléter et de les approfondir, l'investissement matériel et humain qu'exige l'alphabétisation initiale peut être compromis, voire perdu. Production de matériels de lecture, mise en place ou renforcement d'infrastructures incitant à la lecture, suivi extrascolaire aux niveaux de l'enseignement primaire

puis secondaire, organisation de cours et de stages de postalphabétisation - plusieurs démarches ont été ou sont réalisées dans ce sens, parfois dans un seul et même pays. Il a même été possible, dans tel ou tel cas, pour des adultes, de commencer et poursuivre leur éducation dans un milieu extrascolaire depuis l'alphabétisation de base jusqu'à la fin du premier niveau des études universitaires.

71. Beaucoup plus répandus, cependant, sont les apprentissages progressifs qui impliquent un réseau complexe de modalités de participation de l'enseignant à des programmes dans le cadre formel et non formel, soit qu'un (ou une) néo-alphabète issu(e) d'une alphabétisation extrascolaire se perfectionne dans un cadre scolaire, soit qu'un(e) jeune ayant quitté l'école poursuive son éducation dans un cadre extrascolaire, soit encore que l'apprentissage s'effectue selon un va-et-vient entre ces deux formes d'éducation.

72. C'est ainsi que la Quatrième Conférence a été amenée à souligner la nécessité qu'il y a à concevoir d'une façon globale l'éducation scolaire et l'éducation extrascolaire, dans le cadre du concept clé de l'éducation permanente.

73. Certes, l'opposition entre ces deux filières mise en évidence sur les plans théoriques et pratiques il y a une dizaine ou une quinzaine d'années n'est pas entièrement sans fondement. Perçue par beaucoup comme une expression éducative originale se démarquant de l'instruction scolaire non renouvelée, l'éducation des adultes a continué à garder un certain nombre de caractéristiques propres. Elle exprime, par exemple, la nécessité, la recherche et l'organisation de séquences souples d'éducation (donc d'une modularisation), d'une autodidaxie enracinée dans l'expérience vécue (d'une société perçue comme école), d'une théorie fondée sur la pratique et sur les acquis.

74. Néanmoins, le temps semble révolu où l'enseignement scolaire et les actions éducatives du champ extrascolaire étaient considérés comme concurrentiels, voire opposés. L'élaboration de politiques et de structures permettant de dépasser ce clivage est une des caractéristiques majeures de la période écoulée depuis la Conférence de Tokyo. C'est ainsi que, dans certains États, l'on a mis en place, à différents niveaux et selon des modalités parfois encore en état de gestation, des passerelles ou des articulations entre les aires scolaire et extrascolaire. Dans d'autres cas, l'éducation des adultes est devenue statutairement un sous-système du système éducatif global. En conformité avec l'approche globale adoptée en la matière par la quatrième session extraordinaire de la Conférence générale de l'Unesco, plusieurs pays mènent aujourd'hui une action à deux volets étroitement articulés visant à éliminer l'analphabétisme, et consistant à généraliser et à réformer l'enseignement primaire pour tarir l'analphabétisme à sa source, d'une part, et à intensifier les efforts d'alphabétisation extrascolaire des jeunes et des adultes, d'autre part,

75. En termes pratiques, une grande variété d'activités exprimant une interpénétration plus

étroite et plus systématique entre le système scolaire et des programmes extrascolaires a vu le jour ces dernières années dans des pays tant industrialisés qu'en développement. Tantôt l'action menée dans un cadre extrascolaire joue pour les adultes, jeunes ou moins jeunes, qui n'ont pas bénéficié d'une éducation initiale adéquate, un rôle compensateur ou de rattrapage ; tantôt elle se substitue à un enseignement formel dont la capacité d'accueil est insuffisante, constituant alors une parascolarisation au niveau primaire mais aussi, et de plus en plus semble-t-il, secondaire et même postsecondaire ; tantôt ce sont les critères mêmes de la scolarisation (en ce qui concerne notamment l'âge d'inscription) et les critères d'admission qui se trouvent assouplis pour tenir compte d'un apprentissage extrascolaire préalable. Ces interférences entre itinéraires scolaires et extrascolaires n'ont pas été sans poser le problème de la sanction des connaissances et compétences acquises dans le cadre de l'éducation extrascolaire et de l'établissement d'équivalences. Dans certains pays, les examens ont été ouverts à des élèves jeunes ou adultes, qu'ils aient suivi une scolarité régulière, un apprentissage offert dans l'aire extrascolaire ou un cursus tout à fait autonome, sans encadrement continu.

76. Cette multiplication de filières correspond à un souci, unanimement partagé par la Conférence, de démocratisation de l'éducation afin de rendre effectif le droit égal de tous à l'éducation.

77. Parmi les rôles nouveaux ou accrus de l'éducation des adultes, celui qui concerne la formation professionnelle et le recyclage est de plus en plus largement reconnu. Ainsi qu'il a déjà été indiqué, ce rôle est apparu, dans de nombreux Etats membres, comme essentiel en raison de la nécessité de répondre aux transformations de l'emploi, d'accompagner les transformations technologiques, liées notamment à l'introduction de nouvelles technologies, d'accroître les compétences professionnelles, de faciliter les reconversions et d'assurer une plus grande mobilité professionnelle et géographique, dans une période de modification de la structure de l'emploi source, dans de nombreux pays, de chômage. Les programmes ainsi offerts s'adressent fréquemment aux jeunes adultes qui, n'ont pas encore accédé à l'emploi, aux travailleurs en activité ou aux chômeurs. Ces programmes visent à assurer, soit une formation qu'ils n'avaient pas précédemment reçue, soit un perfectionnement ou un recyclage. On constate le souci fréquent de ne pas limiter cette formation à l'acquisition des compétences professionnelles, mais de conjuguer celle-ci avec une formation générale qu'il importe souvent de compléter dans la perspective d'un développement complet de la personnalité dans ses dimensions multiples. Cette tendance coïncide avec celle qui vise à atténuer la division rigide entre enseignement général et enseignement technique et professionnel. La place de l'enseignement des sciences dans les activités de l'éducation des adultes s'est accrue et apparaît aussi comme

une des conditions d'une maîtrise des transformations résultant de la pénétration de plus en plus forte de la technologie dans la vie contemporaine.

78. La tendance au développement des connaissances générales et à l'élévation du niveau culturel va de pair avec une tendance, manifeste dans de nombreuses activités, à assurer une participation bien plus active des adultes à l'animation culturelle, voire à l'élaboration de politiques culturelles. Dans certains pays cette orientation a trouvé son origine dans le souci de renforcer l'identité culturelle nationale. Dans ce domaine, l'éducation des adultes, ainsi que l'ont fait remarquer certains orateurs, peut apporter une contribution particulièrement significative en raison de son caractère essentiellement populaire et de son enracinement dans les réalités locales. La place des activités culturelles dans l'éducation des adultes s'est également élargie, notamment dans les pays industrialisés, avec l'accroissement du temps libre. Ces activités constituent un élément important des programmes mis à la disposition des personnes âgées, qui se sont largement développés depuis la Conférence de Tokyo.

79. L'éducation des adultes, dont les données et les méthodes ont considérablement bénéficié de l'apport des nouvelles technologies de communication, de l'informatique et de la télématique, se voit également investie d'une mission nouvelle pour la préparation à l'utilisation des informations et à l'interprétation des messages multipliés dans une société qui s'inscrit dans un paysage médiatique nouveau. La question de la concertation entre les responsables de l'éducation et ceux de la communication est désormais posée dans toute son ampleur.

80. Le rôle de l'éducation des adultes en matière d'éducation civique et de préparation à la vie en société est, semble-t-il, de plus en plus largement reconnu. Cette évolution va de pair avec la tendance à développer les contenus humanistes et éthiques de l'éducation, parallèlement aux contenus scientifiques et technologiques, et à relier plus étroitement l'éducation des adultes à différentes activités sociales et professionnelles. En même temps, dans de nombreux pays, notamment à la suite de l'adoption par la Conférence générale, en 1974, de la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, la contribution que l'éducation des adultes peut apporter, d'une part à la compréhension et à la solution de problèmes majeurs de l'humanité, d'autre part à la compréhension et à la coopération internationales, est de plus en plus nettement perçue. Un certain nombre de délégués ont souligné, à cet égard, l'importance primordiale qu'ils attachent à la contribution de l'éducation des adultes au maintien et au renforcement de la paix, certains rappelant que l'année 1985 était celle du 40^e anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale et appelant de leurs vœux l'arrêt de la course aux armements, y compris dans l'espace.

81. De nombreux obstacles se sont opposés à un développement encore plus important de l'éducation des adultes, en premier lieu l'évolution défavorable de la situation économique internationale depuis la Conférence de Tokyo et ses incidences sur de nombreuses économies nationales. Dans certains pays industrialisés, la réduction des crédits disponibles a rendu la mission de l'éducation des adultes nettement plus difficile. C'est cependant dans les pays en développement que la pénurie de ressources matérielles se fait le plus cruellement sentir. Dans ces pays, l'éducation des adultes manque souvent non seulement de ressources financières mais aussi d'importants éléments d'infrastructure (moyens de transport) et de matériels didactiques (livres et périodiques, dont la production est rendue plus difficile par les nécessités de traduction dans les pays bi ou multilingues).

82. Indépendamment des contraintes d'ordre matériel, la Conférence a constaté l'existence d'un certain nombre de difficultés d'ordre méthodologique et structurel. Dans certaines situations, la planification et la programmation font problème, soit que leur élaboration ou mise en oeuvre n'ait pu évoluer assez rapidement au rythme de l'élargissement et de l'évolution conceptuelle de l'éducation qui inscrit notamment l'éducation des adultes dans le contexte d'une démarche éducative globale, soit qu'elles n'aient pu tenir suffisamment compte d'autres réalités socio-économiques (notamment le besoin d'une meilleure adéquation éducation-travail). La formation d'éducateurs d'adultes, professionnels et bénévoles, laisse bien souvent à désirer aussi, nombre de moniteurs d'alphabétisation et d'éducateurs et animateurs travaillant à des niveaux divers n'ayant pas reçu une préparation adéquate. A ce sujet, il a été observé que les enseignants scolaires aux niveaux primaire et secondaire constituent une importante réserve dans laquelle pourrait être puisée, moyennant une formation initiale ou un recyclage appropriés, une force nombreuse d'éducateurs d'adultes à plein temps ou à temps partiel ou pour des tâches épisodiques. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de concevoir et diffuser tant des méthodes pédagogiques que des programmes d'étude destinés aux adultes qui tiennent mieux compte qu'à l'heure actuelle des caractéristiques propres à ceux-ci, qui soient de nature à les intéresser et motiver davantage, et qui correspondent plus étroitement à leurs aspirations, préoccupations et disponibilités.

83. Pendant la période écoulée depuis la Conférence de Tokyo, de nombreux facteurs, ainsi que diverses mesures et modifications des structures existantes sont apparus comme étant de nature à contribuer à pallier, entre autres, les insuffisances relevées ci-dessus.

84. Le pluralisme des acteurs engagés dans l'éducation des adultes a été accueilli à la fois comme une de ses particularités les plus frappantes et un des atouts majeurs de sa réussite. Si, comme il a été observé, l'éducation des adultes est la forme d'éducation la moins institutionnalisée, il n'apparaît pas moins qu'elle fait

de plus en plus souvent appel à une gamme plus étendue d'institutions éducatives ou sociales que toute autre forme d'éducation. Ecoles, universités, centres d'éducation populaire, coopératives, entreprises (privées, autogérées ou d'Etat), banques, lieux de culte - tels sont quelques-uns des cadres institutionnels dans lesquels se déroule l'éducation des adultes.

85. De nombreux délégués ont souligné le rôle joué par les organisations non gouvernementales. Qu'il s'agisse de syndicats, d'associations de femmes ou de jeunes, de spécialistes de diverses disciplines, de mouvements politiques ou confessionnels, les organisations non gouvernementales ont, depuis la Conférence de Tokyo, joué un rôle grandement accru dans l'alphabétisation et l'éducation des adultes en général, démontrant avantageusement leur capacité d'assurer une mobilisation authentique et souvent massive, avec des coûts relativement réduits, et des réalisations qui épousent de près les besoins éducatifs des différentes couches de la population.

86. La diversité des institutions impliquées dans l'éducation des adultes et la variété de spécificités qu'elles y apportent, ont rendu de plus en plus nécessaire le fonctionnement de mécanismes de concertation et de coordination. Nombre d'entre eux ont été créés ou renforcés au cours des dix ou quinze dernières années à différents niveaux, provincial et local aussi bien que national, régional et international.

87. Ces mécanismes semblent revêtir une importance particulière aux niveaux local et provincial dans les nombreux pays qui ont opté pour un système décentralisé d'éducation des adultes. Si la décentralisation présente certains inconvénients en ce qui concerne notamment les normes qu'il est souhaitable d'harmoniser sur le plan national, ceux-ci sont largement compensés par ses avantages, qui consistent avant tout à encourager des initiatives communautaires intimement liées au développement endogène local.

88. Un autre facteur a contribué puissamment au développement de l'éducation des adultes, notamment sous la forme de l'éducation à distance. Il s'agit de la multiplication des nouvelles technologies éducatives. La radio, la télévision par voie hertzienne et câble, les cassettes sonores et vidéocassettes, les ordinateurs personnels et d'autres utilisations de l'informatique, et même des recours originaux au téléphone, ces divers moyens étant souvent combinés en des systèmes multimédias, ont favorisé l'engagement dans des processus éducatifs de groupes et plus particulièrement d'individus qui n'y avaient pas facilement accès auparavant du fait de leur éloignement géographique, des conditions de leur vie professionnelle ou de certains handicaps. Ces moyens ont également facilité le développement de l'auto-apprentissage.

89. La Conférence a été unanime à reconnaître, en s'en félicitant, la contribution apportée à l'éducation des adultes depuis la Conférence de Tokyo par la coopération internationale, notamment dans le cadre d'initiatives

de l'Unesco. Lors de l'élaboration de législations et d'autres mesures nationales, des gouvernements de pays tant industrialisés qu'en développement se sont inspirés, parfois de façon décisive, des travaux et instruments normatifs réalisés dans le cadre de 1 Unesco, et en particulier des recommandations de la Conférence de Tokyo et de la Recommandation internationale sur le développement de l'éducation des adultes adoptée à Nairobi en 1976, mais aussi des recommandations de la Conférence internationale de l'éducation, du Rapport de la Commission internationale sur le développement de l'éducation et des rapports de diverses réunions et études.

90. La valeur des apports de la coopération internationale à l'éducation des adultes a également été soulignée en matière d'informations relatives aux innovations de statistiques, de développement de technologies éducatives, de concertation entre le secteur associatif et les pouvoirs publics et d'élaboration et de mise en oeuvre de projets opérationnels financés par des ressources extrabudgétaires multilatérales et bilatérales.

91. Les problèmes relatifs à l'éducation du peuple palestinien ont été évoqués et la contribution de l'Unesco et de l'UNRWA soulignée. Par ailleurs, divers orateurs se sont référés aux efforts réalisés dans le cadre de la coopération internationale depuis la Conférence de Tokyo pour favoriser la concertation régionale et sous-régionale en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes, notamment dans le cadre du Projet majeur sur l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que du Programme régional pour l'élimination de l'analphabétisme en Afrique. L'élaboration de la Stratégie arabe pour l'élimination de l'analphabétisme et les débats consacrés à l'éducation des adultes par la Ve Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique en Asie et dans le Pacifique qui venait de se tenir à Bangkok ont été également mentionnés comme exemples de coopération. Plusieurs délégués ont offert de mettre l'expérience et certaines facilités de leur pays au service d'autres Etats membres par l'entremise de l'Unesco, notamment sur le plan régional.

Point 7 : Développement de l'éducation des adultes comme condition essentielle de la réalisation de l'éducation permanente et facteur important de démocratisation de l'éducation : tendances et perspectives

92. Les orateurs dans leur ensemble se sont accordés à estimer que le droit à l'éducation, dont la réalisation fonde et sous-tend le processus même de démocratisation de l'éducation, doit être garanti à tous, y compris aux adultes de tous âges. Pour certains pays, l'éducation des adultes apparaît comme l'un des moyens susceptibles de rendre possible pour ce groupe de population le plein exercice et le respect des droits de l'homme, ainsi que l'accomplissement des devoirs du citoyen, dans la mesure où elle

contribue à faire reculer l'ignorance qui constitue le premier obstacle à la connaissance et l'exercice de ces droits ainsi qu'à l'épanouissement individuel. Très souvent, l'éducation des adultes seule permet la jouissance véritable du droit à la culture ; dans certains cas, elle peut faciliter aussi celle du droit au travail. Un orateur a même soutenu que le droit à apprendre est non seulement un droit fondamental de l'homme, mais qu'il est devenu un outil clé de la survie de l'individu et de la société à un moment critique de l'histoire de l'humanité.

93. D'autres orateurs ont souligné les difficultés que rencontrent beaucoup de pays dans leurs efforts pour offrir des possibilités d'éducation à tous leurs citoyens, enfants et adultes. Malgré une volonté affirmée de réaliser le droit à l'éducation, certains pays se trouvent en effet confrontés à divers problèmes, dont celui de la pénurie de ressources, qui les forcent à opérer des choix et à adopter des priorités, notamment en matière d'éducation des adultes, qui peuvent apparaître, à première vue, comme une limitation à la réalisation du droit à l'éducation.

94. De nombreux délégués ont souligné que l'éducation des adultes, et plus précisément les programmes d'alphabétisation, représentent pour des millions d'analphabètes la seule possibilité d'exercer leur droit à l'éducation. Ainsi qu'il a été signalé, dans de nombreux pays en développement l'alphabétisation demeure l'axe principal de l'éducation des adultes et souvent l'unique moyen de permettre l'accès à l'éducation et au savoir des larges groupes de population qui n'ont pas été scolarisés. Dans nombre de pays industrialisés, les actions d'alphabétisation semblent trouver également leur place dans la gamme des programmes d'éducation offerts aux adultes. Elles concernent principalement certaines populations analphabètes d'origine étrangère mais aussi un nombre croissant de nationaux qui n'ont pas tiré un profit suffisant de leur passage à l'école ou qui, à la suite de blocages multiples, ont perdu progressivement l'usage de la lecture et de l'écriture. Un certain nombre de délégués ont souligné que ce phénomène risquait de s'amplifier à l'avenir avec l'introduction des nouvelles technologies.

95. L'éducation des adultes joue donc un rôle important dans des sociétés très diverses pour favoriser l'égalité d'accès à l'éducation, soit qu'elle constitue la "seule chance" d'éducation soit qu'elle revête le caractère d'école de la "seconde chance" pour tous ceux qui n'ont pu mener régulièrement leur scolarité à son terme normal ou en tirer tout le profit voulu. Certains orateurs ont évoqué le rôle que joue l'éducation des adultes en tant que complément de l'éducation scolaire pour la réduction des disparités entre les zones urbaines et rurales en ce qui concerne l'offre d'éducation.

96. Pour éviter que ne se creuse le fossé entre les plus et les moins favorisés du point de vue éducatif comme sur les plans social et économique, l'éducation des adultes tend de plus en plus à donner la priorité, là où les ressources sont limitées, à certains groupes de population

qui se trouvent dans une situation défavorisée en matière d'accès à l'éducation ou qui ne peuvent bénéficier avec des chances égales de succès des possibilités qui leur sont offertes. Ces groupes ont des besoins éducatifs spécifiques qui ne peuvent être satisfaits si certaines conditions ne sont pas remplies. Des mesures très nombreuses et très diverses ont été prises en leur faveur, et ils ont parfois fait l'objet d'une "discrimination positive", ou d'une "action affirmative".

97. C'est ainsi par exemple qu'au cours des dix dernières années, un effort particulier a été accompli en faveur des femmes dans de nombreuses campagnes d'alphabétisation, pour tenir compte de l'incidence particulièrement forte de l'analphabétisme dans cette partie de la population, dont l'éducation a un effet multiplicateur en raison de son rôle familial et social et du potentiel qu'elle représente pour le développement. Il apparaît que les femmes ont participé à ces campagnes avec un enthousiasme remarquable. Dans le cas de nombreux autres programmes d'éducation des adultes, les femmes constituent désormais la moitié des participants. Cependant, globalement, elles continuent à constituer la majorité - dans certains pays la très large majorité - des analphabètes adultes. Si, par ailleurs, certains programmes éducatifs ont été conçus spécifiquement pour des femmes, pour faciliter par exemple l'entrée dans le monde du travail de mères qui ont dû arrêter, pour une durée plus ou moins prolongée, leur activité professionnelle pour élever leurs enfants, des efforts ont été déployés pour que de tels programmes n'aient pas un caractère limitatif et facilitent leur accès au savoir au sens large.

98. De nombreux délégués ont considéré comme des groupes prioritaires importants les habitants des zones rurales et des zones urbaines marginalisées ; ceux des communautés géographiquement isolées ; les femmes ; et surtout les jeunes chômeurs. Les couches les plus pauvres de la population font l'objet, dans certains pays, d'actions particulières dans le domaine de l'éducation des adultes dont le but est de favoriser leur intégration sociale et économique. Or, l'expérience récente montre que, du fait même de leur situation souvent marginalisée, les plus démunis (qui sont généralement les moins instruits) peuvent se trouver en état d'aliénation, et être les moins aptes à faire connaître leurs besoins aux instances chargées de leur venir en aide sur le plan éducatif. Divers orateurs ont souligné la nécessité d'un effort des éducateurs pour les encourager à participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des activités éducatives qui leur sont destinées. A ce sujet, un orateur a souligné l'intérêt d'un tel dialogue, qui permet à la fois à l'éducation des adultes d'atteindre ses objectifs et à la communauté nationale de bénéficier de la culture des groupes minoritaires ou marginaux.

99. L'éducation des adultes a de plus en plus visé à promouvoir l'insertion sociale des personnes âgées et à éviter leur marginalisation à

l'issue de la vie active, tout en leur permettant de continuer à mettre à la disposition de la société tout entière les expériences et valeurs originales dont elles peuvent être porteuses. Tels qu'ils ont été présentés par des pays tant d'origine que d'accueil, les programmes éducatifs établis à l'intention de travailleurs migrants et de leur famille obéissent, d'une façon, semble-t-il, de plus en plus équilibrée, à un triple objectif : faciliter l'adaptation socio-économique et linguistique dans les pays hôtes, maintenir leur culture et leur langue propres, et rendre plus aisée la réinsertion au retour dans les pays d'origine. Quant aux groupes ethniques minoritaires, certains ont fait l'objet, au cours des dernières années, d'interventions visant à la fois à vivifier l'expression et la créativité de cultures longtemps étouffées et à permettre aux groupes majoritaires des pays concernés de bénéficier de l'apport enrichissant de ces cultures. Parmi d'autres groupes en direction desquels ont été élaborées des approches spécifiques et souvent réussies d'éducation des adultes figurent les personnes handicapées et les réfugiés.

100. Il va sans dire que les groupes considérés comme prioritaires varient d'un pays à l'autre ainsi que, comme l'ont souligné certaines interventions, les critères utilisés pour la détermination de ces groupes qui s'inspirent souvent de l'équité, mais aussi de leur importance numérique, ou de considérations économiques.

101. De l'avis de nombreux délégués, l'éducation des adultes, en rendant possible une plus grande démocratisation de l'éducation, apporte une contribution essentielle au processus de démocratisation de la société. Se manifestant très souvent comme une "éducation populaire" ou une "éducation sociale", l'éducation des adultes contribue, dans beaucoup de pays, à l'enseignement des concepts et à la formation des comportements démocratiques. De même, les programmes d'alphabétisation et d'apprentissage destinés aux adultes comportent souvent une composante d'éducation civique. Dans ce contexte particulier, quelques délégués, se référant aux événements récents survenus dans leur pays, ont déclaré que les dictatures politiques ne tolèrent guère qu'à travers l'éducation des adultes, les populations puissent développer la connaissance et l'exercice de leurs droits, notamment du droit à s'exprimer. Ils ont précisé qu'une fois la démocratie restaurée dans leurs pays, l'éducation scolaire et extrascolaire, y compris des adultes, a pu jouer de nouveau du soutien des autorités et des populations concernées,

102. Divers orateurs ont mis en lumière certaines des conditions nécessaires à la démocratisation de l'éducation : soutien financier et congés éducatifs payés, dans certains Etats membres ; organisation de possibilités d'études compatibles avec les conditions de travail, mais aussi information et mise en place de services d'orientation. Un certain nombre de délégués ont rappelé à cet égard le rôle de la diversification des programmes offerts pour répondre

au large éventail des besoins et des aspirations, ainsi que de la participation des intéressés et des associations qui les groupent à l'élaboration de ces programmes. Plusieurs délégués ont signalé la valeur d'incitation à entreprendre des études d'éducation des adultes qui s'attache à la reconnaissance de ces études dans le système éducatif ou aux fins de l'emploi. Quelques orateurs ont notamment estimé que l'instauration de certificats relatifs à certains programmes d'éducation des adultes peuvent faciliter la reconnaissance sociale de celle-ci, stimuler la participation et faciliter le passage à d'autres programmes scolaires et extrascolaires.

103. De nombreux orateurs ont insisté sur la place et le rôle de l'éducation des adultes dans le processus de l'éducation permanente. Considérée par certains délégués comme un préalable à cette dernière, par d'autres comme une partie intégrante du système éducatif global, et par d'autres encore comme un quatrième ordre de l'éducation qui s'ajoute aux trois niveaux classiques ou comme une nouvelle dimension transversale, l'éducation des adultes semble très largement reconnue comme un élément important, voire indispensable, de l'éducation permanente. En témoignent les textes législatifs réglementaires, voire contractuels, adoptés par de nombreux Etats membres et, là où l'éducation des adultes est surtout l'oeuvre des organisations non gouvernementales, le soutien croissant que leur apportent les autorités éducatives ou politiques. Il apparaît donc que, de plus en plus, l'on abandonne la conception traditionnelle de l'éducation au profit de l'éducation permanente poursuivie tout au long de la vie, "du berceau à la tombe".

104. De nombreuses interventions ont montré le chemin parcouru sur la voie d'une reconnaissance de plus en plus large de la contribution de l'éducation des adultes à la réalisation de l'éducation permanente et de la liaison de plus en plus étroite entre formation initiale et formation continue, qui se manifeste, notamment, par leur complémentarité ; la conception de l'alphabétisation comme première phase d'un processus d'apprentissage ; le développement de l'éducation des adultes aux niveaux secondaire et universitaire ; l'articulation croissante entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle ; les progrès réalisés dans le sens de la mobilité horizontale et verticale à l'intérieur du système éducatif ; la diversification des lieux et des agents éducatifs, entre autres. Un orateur a souligné l'intérêt que présentent, dans la perspective de l'éducation permanente, les "formations modulaires" et, notamment, les formations par "unités capitalisables".

105. Il est apparu, à la lumière du débat instauré sur ce point, que l'éducation des adultes, depuis la Conférence de Tokyo, a bien évolué dans le sens de l'éducation permanente, s'inspirant de la conception d'une éducation développant tout au long de la vie l'ensemble des potentialités de chacun, utilisant toutes les ressources éducatives, et répondant à la multiplicité des besoins de divers groupes dans des sociétés en changement. Elle a ainsi notablement contribué

à donner réalité à la perspective de l'éducation permanente, encourageant les efforts de rénovation de l'éducation formelle, condition nécessaire pour que l'éducation permanente devienne pleinement effective.

Point 10 : Mesures propres à renforcer la coopération internationale et régionale en vue de l'avancement de l'éducation des adultes

106. La IV^e Conférence intergouvernementale a consacré une partie importante de ses débats en séance plénière à l'examen du point 10 de l'ordre du jour : "Mesures propres à renforcer la coopération internationale et régionale en vue de l'avancement de l'éducation des adultes".

107. La Conférence a estimé que la coopération internationale et régionale avait joué un rôle important dans la diversification des objectifs, contenus et cibles de l'éducation des adultes, ainsi que dans l'extension de son champ d'action depuis la Conférence de Tokyo en 1972 et, plus particulièrement, depuis la mise en oeuvre de la recommandation sur le développement de l'éducation des adultes, qui a été approuvée en 1976 par la dix-neuvième session de la Conférence générale de l'Unesco à Nairobi. Conformément aux grandes lignes de cette recommandation, de nombreux pays ont entrepris, souvent avec le concours de l'Unesco, des campagnes d'alphabétisation ou renforcé leurs efforts en faveur de l'éducation des adultes en général.

108. De nombreux intervenants ont également signalé que, depuis la Conférence de Tokyo, de nouvelles dimensions devant être prises en compte dans la coopération internationale s'étaient ajoutées aux questions dominantes de l'éducation des adultes. Ils ont mentionné comme problèmes prioritaires, notamment, la formation professionnelle des adultes dans un monde soumis à un changement scientifique et technologique rapide et confronté à la crise économique qui sévit dans nombre de pays industrialisés. La solution à ces problèmes passe, entre autres, par une éducation des adultes permettant à une partie importante de la population active de se reconverter dans des activités économiques nouvelles ou dans des voies technologiques plus productives. Un autre problème prioritaire, mis en relief par les intervenants, est celui de l'éducation permanente du grand public afin de faciliter son adaptation aux profondes mutations sociales et culturelles qui caractérisent la société humaine contemporaine.

109. Comme plusieurs délégués l'ont constaté, des efforts considérables doivent être encore consentis par les Etats membres, dans une perspective de coopération internationale, pour faire disparaître l'analphabétisme dans les pays en développement et l'illettrisme dans nombre de pays industrialisés. Ces deux phénomènes constituent des obstacles fondamentaux à une pleine participation civique et sociale et à l'accès à une pleine jouissance des biens qui résultent du développement de la société humaine dans toutes ses dimensions.

110. Les représentants de très nombreux Etats membres se sont accordés à souligner le rôle fondamental qui incombe à la coopération internationale dans la promotion et le renforcement des programmes d'éducation des adultes ayant pour objectif la sensibilisation aux principaux problèmes du monde contemporain ; recherche des conditions permettant une paix durable et une meilleure compréhension internationale ; respect des droits de l'homme dont, en particulier le droit à l'éducation ; développement socio-économique, protection de la qualité de l'environnement, etc.

111. Qualifiant l'esprit de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation des adultes, certains délégués ont signalé qu'elle devait se réaliser dans la perspective d'un développement socio-économique intégré tendant à la satisfaction de besoins essentiels, et dans le respect de l'indépendance des pays concernés en évitant une transposition pure et simple des objectifs, contenus et méthodes souvent inadaptés à la spécificité de leurs besoins. Par ailleurs il a été indiqué que la coopération internationale dans ce domaine ne devait pas fonctionner à sens unique, car tant les pays en développement que les pays industrialisés avaient à s'enrichir de l'échange ; en fait, s'agissant de problèmes tels que l'illettrisme dans les pays industrialisés, on a observé que les pays en développement possèdent déjà une longue expérience à partager, compte tenu de leurs efforts dans la lutte contre l'analphabétisme.

112. Les intervenants ont été unanimes à reconnaître que l'éducation des adultes constitue l'un des domaines prioritaires de l'action de l'Unesco et l'un de ceux pouvant le plus contribuer à affirmer le rayonnement international de l'Organisation, et à considérer que l'action dans ce domaine devait être renforcée à l'avenir. Un certain nombre d'entre eux ont souhaité que l'Organisation concentre davantage l'action qu'elle mène dans ce domaine, afin d'en accroître l'impact sur l'alphabétisation, l'éducation des femmes, l'éducation du grand public, celle des populations migrantes et la formation professionnelle des groupes sous-privilegiés. Dans cette optique, un groupe important de délégués a offert sa contribution à l'oeuvre de coopération avec le désir de partager l'expérience acquise.

113. La plupart des orateurs ont souligné le rôle que l'Unesco devait continuer à jouer pour la promotion et la mise à la disposition des Etats membres de facilités multiples concernant l'éducation des adultes aux niveaux international et régional. A cet égard, les délégués ont indiqué comme domaines prioritaires de la coopération avec les Etats membres, et avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales, l'échange d'informations et d'expériences ; la recherche et l'expérimentation concernant les approches, les contenus et les méthodes de l'éducation des adultes ; la formation des personnels et le développement de matériels didactiques ; le développement de la coopération régionale ; le renforcement de la

capacité des Etats membres de planifier et gérer les activités d'éducation des adultes. Il a enfin été souligné que la contribution de l'Unesco à la coordination des efforts de coopération multilatérale et bilatérale dans le domaine de l'éducation des adultes méritait d'être poursuivie et élargie.

I. Aspects normatifs

114. L'adoption de la Recommandation de 1976 et les orientations nouvelles du Deuxième Plan à moyen terme (1984-1989) concernant l'éducation des adultes ont été considérées par l'ensemble des délégués comme des éléments très favorables au développement de cette activité. Ils ont souhaité cependant qu'une action plus rigoureuse soit menée afin de poursuivre l'application de la Recommandation.

115. C'est ainsi que plusieurs délégués ont émis le voeu que l'Unesco stimule, grâce notamment à une large diffusion de la Recommandation, la mise en place ou l'extension de l'éducation des adultes. D'autres ont souhaité l'instauration d'un système de rapports que les Etats membres soumettraient périodiquement en réponse à un questionnaire établi par le Secrétariat de l'Unesco et concernant le degré d'application de cette recommandation. La mise en oeuvre d'un tel système permettrait à l'Unesco d'orienter de façon plus efficace ses activités futures dans ce domaine et faciliterait un large échange d'informations relatives aux tendances, aux problèmes et aux perspectives du développement de l'éducation des adultes. Ces rapports profiteraient sans doute d'une amélioration dans la collecte des données statistiques et des techniques d'évaluation pour laquelle un certain nombre d'orateurs ont demandé l'assistance de l'Unesco.

116. Un autre orateur a exprimé le souhait que soient garanties aux adultes, non seulement l'égalité d'accès à l'éducation, mais aussi la jouissance effective de ce droit, et demandé à l'Unesco de rassembler, d'étudier et de diffuser les données d'expérience disponibles concernant l'instauration d'un tel système de garanties. Toujours dans une perspective normative, un délégué a proposé que soit étudié un projet de déclaration sur l'éducation permanente, ce qui permettrait de définir ce concept avec clarté.

117. Le problème de la périodicité de la Conférence internationale sur l'éducation des adultes a été évoqué par un certain nombre de délégués dont plusieurs ont estimé qu'elle devrait être ramenée à cinq ans.

II. Echange d'informations et d'expériences

118. Pour ce qui a trait à l'échange d'informations et de données d'expérience concernant l'éducation des adultes, la Conférence a souligné la nécessité d'une diffusion appropriée et systématique d'informations relatives aux résultats de la recherche et de l'expérimentation pédagogiques, ainsi qu'aux expériences concernant la formation de personnel d'encadrement,

le développement de programmes d'études et de matériel didactiques. Ceci non seulement pour éviter une duplication des efforts et un gaspillage de ressources rares, mais aussi pour enrichir les actions nationales dans le domaine de l'éducation des adultes et de l'information du public en général en leur fournissant des sources d'inspiration renouvelées.

119. Dans cette optique, plusieurs intervenants ont signalé l'importance des rencontres internationales et régionales périodiques qui permettent aux spécialistes de confronter leurs expériences. Afin d'entretenir un flux constant d'informations d'actualité récente, d'autres orateurs ont fait valoir la nécessité de renforcer les activités des réseaux internationaux et régionaux d'information dans le domaine de l'éducation des adultes, notamment de ceux établis par l'Unesco en vue de la diffusion d'innovations éducatives, et d'assurer la diffusion des expériences saillantes par le biais de publications de synthèse et de périodiques appropriés. Les débats ont mis en évidence l'utilité de constituer des banques de données sur différents aspects de l'éducation des adultes que les institutions et les individus intéressés pourraient consulter par voie télématique. Un délégué a, en outre, demandé qu'un répertoire mondial d'institutions s'occupant de l'éducation des adultes soit préparé avec le concours de l'Unesco.

III. Recherche, expérimentation et évaluation

120. Un autre aspect évoqué par de nombreux délégués, et à propos duquel la coopération internationale peut jouer un rôle important, est celui de la recherche et de l'expérimentation pédagogiques concernant l'éducation des adultes. Plusieurs orateurs ont souligné à cet égard la position privilégiée dont jouissaient des organismes internationaux comme l'Unesco, mais aussi des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales et régionales, pour susciter des recherches et des études dans le domaine de l'éducation des adultes, trop onéreuses pour être entreprises par un seul pays ou dont l'objet même concerne plusieurs Etats membres.

121. Dans cette perspective, certains délégués ont signalé la nécessité d'entreprendre des recherches et des études comparatives permettant d'identifier les éléments communs et spécifiques qui caractérisent le contenu et la méthodologie des actions de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme, de postalphabétisation, ainsi que de formation technique et professionnelle, mis au point dans divers pays et régions.

122. D'autres délégués ont mis l'accent sur la nécessité urgente de mener des activités de recherche et d'expérimentation concernant la mise au point d'approches permettant une meilleure utilisation des moyens de communication sociale tels que radio et télévision, et également les nouvelles technologies, télématique et informatique, personnelle ou familiale, qui semblent très prometteuses pour l'éducation générale et, en particulier, pour la formation technique à distance des adultes.

123. Certains orateurs ont mentionné la nécessité d'entreprendre des projets internationaux, avec le concours de l'Unesco, en vue de concevoir, expérimenter et développer des matériels didactiques d'un coût réduit et des approches pédagogiques favorisant une participation active des adultes au processus d'enseignement et d'apprentissage.

124. Plusieurs participants ont également estimé nécessaire de développer, dans le cadre de la coopération multilatérale et bilatérale, des activités de recherche orientées vers la mise au point d'approches, de méthodes et d'instruments appropriés pour l'évaluation des actions d'éducation des adultes entreprises dans les Etats membres. Certains délégués ont signalé, à ce propos, que l'un des besoins les plus urgents était la mise au point d'un cadre conceptuel permettant de normaliser les statistiques concernant l'éducation des adultes et le développement d'instruments appropriés pour la collecte des données.

IV. Contenus, méthodes et matériels

125. En ce qui concerne les contenus et les matériels didactiques pour l'éducation des adultes, les participants ont clairement fait apparaître le rôle fondamental que pouvait et devait jouer la coopération internationale, et en particulier l'Unesco, pour faciliter la diffusion des résultats de la recherche pédagogique ainsi que des matériels didactiques élaborés par les Etats membres et concernant autant les questions d'intérêt général - les grands problèmes du monde contemporain - que les problèmes plus spécifiques, mais non moins cruciaux, de la formation technique et professionnelle ou de l'intégration culturelle et politique nationale. La mise à la disposition de tels matériels a été considérée, par plusieurs délégués, comme étant une source d'enrichissement et un moyen de rationaliser les efforts déployés en vue du développement de l'éducation des adultes.

126. De nombreux intervenants ont, en outre, signalé que l'Unesco devait continuer la préparation de matériels pédagogiques pour diverses cibles éducatives, sous la forme de guides, manuels, modules, séries audiovisuelles, etc., tirant parti des différentes expériences nationales et régionales, favorisant ainsi la synthèse du savoir théorique et pratique acquis en matière d'éducation des adultes et sa circulation rapide au sein de la communauté internationale. A cet égard, un délégué a signalé qu'il était important de faciliter la production de matériels éducatifs dans des langues autres que les langues officielles de l'Unesco.

127. En faisant référence à la difficile situation financière qui caractérise l'éducation des adultes dans nombre de pays, plusieurs délégués ont considéré comme une priorité de la coopération internationale les apports de fonds publics et privés permettant de doter certaines expériences nationales des équipements, technologies et matériels indispensables à la poursuite et au développement de l'éducation des adultes, (équipement d'imprimeries, vidéo, informatique, papier, etc.).

V. Formation des personnels

128. La majorité des intervenants a considéré que la formation des diverses catégories de personnels concernés par l'éducation des adultes - enseignants, animateurs, spécialistes du développement des programmes, spécialistes de la communication sociale et des nouvelles technologies de l'information, administrateurs, etc. - constituait un aspect important de la coopération internationale.

129. A cet égard, l'organisation par l'Unesco, avec le concours d'autres organisations de coopération multilatérale et bilatérale, de séminaires et de cours de perfectionnement à l'échelon régional, sous-régional et national permettant de développer, quantitativement et qualitativement, la formation des ressources humaines pour l'éducation des adultes a été évoquée par certains délégués comme une condition essentielle de l'efficacité accrue et de la démultiplication des efforts consentis par les Etats membres.

130. La formation des spécialistes du développement des programmes éducatifs, grâce à l'utilisation de nouveaux moyens de communication et d'information, ainsi que la formation des enseignants capables d'utiliser efficacement ces nouvelles ressources a été également signalée par d'autres intervenants comme devant être accomplie de préférence dans le cadre de la coopération internationale.

VI. Coopération régionale

131. Le cadre régional est considéré par de nombreux intervenants comme étant particulièrement propice au développement de la coopération, car il est plus facile en effet d'assurer la communication entre pays voisins ayant des affinités culturelles profondes et où les problèmes sont analogues, et ainsi de coordonner leurs efforts pour atteindre un objectif commun. Une coopération de cette sorte est également considérée par eux comme un moyen d'affirmer l'identité régionale.

132. Le Projet majeur dans le domaine de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, lancé en 1981, constitue, de l'avis des délégués de cette région, un cadre très favorable au développement de la coopération horizontale entre pays voisins. Ils souhaitent donc que les Etats membres de cette région continuent d'accorder une priorité élevée aux plans nationaux d'action en faveur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, consolident les progrès réalisés dans le domaine de la coopération horizontale et échangent leurs expériences avec les autres régions du monde. Ils souhaitent aussi que l'Unesco, notamment par l'intermédiaire de son Bureau régional, poursuive et élargisse sa coopération avec les Etats de la région, en renforçant les instances régionales de coordination et en stimulant les échanges avec d'autres régions du monde et avec les institutions s'intéressant à l'éducation des adultes sous différents aspects (recherche, aide, etc.).

133. D'autres délégués ont évoqué les activités dans les Etats arabes de l'ALECSO et de l'ARLO, son organe spécialisé pour l'alphabétisation. La coopération régionale permet aux Etats arabes de mener ensemble des tâches que certains d'entre eux ne seraient pas en mesure de mener isolément, en particulier pour former le personnel et produire certains matériels pédagogiques. La création d'un Fonds arabe pour l'alphabétisation a été présentée comme une manifestation de cette action collective, de même que la diffusion de programmes par satellite. Le rôle du Bureau régional de l'Unesco pour l'éducation a été apprécié et la poursuite de la coopération souhaitée.

134. Quelques intervenants ont, pour leur part, évoqué, pour s'en féliciter, les activités de coopération régionale existant en Asie sous l'égide de l'Unesco, qu'il s'agisse des activités entreprises dans le cadre de l'APEID ou du Programme de coopération régionale en éducation supérieure pour le développement en Asie et dans le Pacifique, ou des actions de postalphabetisation menées par l'ACCU grâce au concours des Etats membres et de l'Unesco. Les mêmes souhaitent que les activités de coopération régionale dans ce domaine tiennent une place accrue dans les programmes et budgets de l'Organisation.

135. Plusieurs délégués ont souligné l'intérêt d'une poursuite de la coopération de l'Unesco avec l'ASFEC et le CREFAL en vue de la formation à des postes de responsabilités dans les Etats arabes et en Amérique latine dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes. Dans la même perspective, d'autres intervenants ont souhaité que l'action entreprise avec le concours de l'Unesco, dans le cadre du Programme régional d'alphabétisation pour l'Afrique soit renforcée à l'avenir.

136. A un niveau moins ample, un exemple de collaboration transfrontalière a été présenté par un orateur comme un moyen de valoriser les efforts au profit de groupes humains présentant des caractéristiques similaires, bien que relevant de nationalités différentes.

VII. Renforcement de la capacité des Etats membres de planifier et de gérer les activités dans le domaine de l'éducation des adultes

137. Comme préliminaire à tout effort de planification de l'éducation des adultes, il semble indispensable à plusieurs délégués de préciser, au plan national, le cadre juridique dans lequel les activités correspondantes devront se situer, et sur ce point une expertise pourrait sans doute jouer un rôle utile.

138. Soucieux de valoriser au mieux les ressources disponibles, et conscients du fait qu'une aide sera d'autant plus facile à obtenir que le projet sera mieux préparé et s'inscrira dans un cadre cohérent, nombre d'orateurs ont estimé également souhaitable l'expertise que pourrait fournir la coopération internationale

et, plus particulièrement l'Unesco, en vue de renforcer la capacité de certains Etats membres d'orienter l'éducation des adultes en fonction d'objectifs intersectoriels de développement, de planifier, de programmer et de gérer ces activités, en les inscrivant dans la perspective de l'éducation permanente.

139. Plusieurs intervenants estiment que des recherches doivent être entreprises concernant les techniques de planification, de gestion et d'évaluation à mettre en oeuvre, tenant compte de la spécificité de l'éducation des adultes qui répond par des moyens multiples à des besoins très divers selon les groupes cibles. Un tel effort apparaît indispensable à certains orateurs pour obtenir la combinaison optimale de ressources humaines, financières et matérielles toujours très insuffisantes eu égard à l'ampleur des besoins.

VIII. Coordination de la coopération et mobilisation des ressources

140. La multiplicité des organes susceptibles de participer à la coopération dans le domaine de l'éducation des adultes, qu'il s'agisse des institutions spécialisées des Nations Unies, de différentes organisations et organismes intergouvernementaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, fait, selon de nombreux délégués, de la coordination des efforts aux niveaux international, régional et national, la condition d'une action plus rationnelle qui permette d'améliorer la qualité et l'impact de l'éducation des adultes.

141. Plusieurs délégués ont fait clairement apparaître, dans cette perspective, le rôle central que l'Unesco est appelée à assumer dans la coordination des concours des diverses sources multilatérales et dans la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières pour l'éducation des adultes provenant de telles sources. Pour beaucoup, cette coordination devrait s'effectuer de préférence sur un plan décentralisé dans le cadre des Bureaux régionaux qui connaissent davantage la situation propre des pays de la région et leurs besoins réels.

142. La mobilisation des ressources serait, selon un orateur, particulièrement utile pour la fourniture des équipements et matériaux consommables que beaucoup de pays n'ont pas les moyens d'acheter à l'étranger et dont l'absence ou l'insuffisance constitue un obstacle au développement des activités éducatives.

143. Devant l'ampleur des besoins à satisfaire, un délégué a suggéré de lancer un appel aux pays disposant de ressources et aux organisations de coopération multilatérale et bilatérale concernées. Un autre a proposé la création d'un Fonds international pour l'alphabétisation qui pourrait recueillir les contributions de toutes origines.

144. Comme corollaire à ses tâches de coordination, la Conférence a évoqué le soutien que l'Unesco devrait apporter aux organisations non gouvernementales internationales et régionales actives dans le domaine de l'éducation des adultes, afin de les aider à se concerter et à mettre à la disposition des Etats membres les vastes ressources intellectuelles qu'elles peuvent leur offrir.

PARTIE II

RAPPORTS DES COMMISSIONS

RAPPORT DE LA COMMISSION I

145. La Commission I a tenu six séances. Lors de sa première séance, elle a élu à la présidence M. Luis Contreras (Venezuela) conformément à la recommandation formulée à l'issue de la consultation des chefs de délégation. Au début de la deuxième séance, le Président a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs et a proposé, toujours conformément aux suggestions des chefs de délégation, d'élire les personnalités ci-après aux fonctions de vice-présidents et de rapporteur :

Mme Kaisa Savolainen (Finlande)
Vice-présidente

M. Ivan Vitanyi (Hongrie)
Vice-président

M. Fernando Rosenzweig (Mexique)
Vice-président

M. Karufusa Morooka (Japon)
Vice-président

Mlle Ghada Al Jabi (Syrie)
Vice-présidente

M. Adama Berthé (République du Mali)
Rapporteur

Les membres du Bureau, ainsi constitué, ont été élus à l'unanimité.

146. Le Président a ensuite rappelé que la Commission avait pour tâche d'examiner le point 8 de l'ordre du jour "Contribution que l'éducation des adultes peut apporter au développement d'une participation active à la vie économique, sociale et culturelle et à la solution de certains des grands problèmes du monde contemporain". Il a signalé que, pour procéder à cet examen, la Commission disposait des documents suivants :

ED-85/CONF. 210/3 "Le développement de l'éducation des adultes : aspects et tendances". Le Chapitre III de ce document se rapporte au point 8 de l'ordre du jour.

ED-85/CONF. 210/4 "L'éducation des adultes depuis la troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes".

ED-85/CONF. 210/5 "Ordre du jour provisoire annoté".

Le Président a présenté les questions évoquées dans l'ordre du jour annoté qui étaient proposées à l'examen de la Commission.

147. Les délégués de 51 Etats membres ont pris part au débat, de même que des observateurs d'un Etat non membre, d'une organisation intergouvernementale et de neuf organisations internationales non gouvernementales.

148. Depuis la Conférence de Tokyo (1972) et notamment à la suite de l'adoption de la recommandation sur l'éducation des adultes (Nairobi, 1976), celle-ci a connu un grand essor tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. A cet égard, il convient de souligner le rôle croissant joué par les organisations non gouvernementales et les associations actives dans ce domaine. De nombreux Etats membres ont adopté des mesures législatives spécifiques pour institutionnaliser l'éducation des adultes et pour renforcer la coordination entre les pouvoirs publics et les associations représentant les divers partenaires sociaux et économiques. Au cours de la décennie écoulée, les actions d'éducation se sont diversifiées pour mieux répondre aux besoins et aux aspirations des individus ainsi qu'aux défis du monde contemporain. Plusieurs orateurs ont souligné que l'éducation des adultes constitue un droit fondamental et qu'elle est devenue désormais une composante essentielle des systèmes éducatifs. Elle permet de réaliser l'aspiration de toutes les couches sociales à participer d'une manière active à la vie économique, sociale, politique et culturelle de chaque nation. Elle vise l'être humain dans sa globalité, et dans son environnement physique et social.

Rôle et objectifs de l'éducation des adultes

149. L'éducation des adultes a pour double objectif d'assurer l'épanouissement de la personne et de favoriser sa participation au développement socio-économique et culturel. Selon un orateur, quatre fonctions principales dont l'importance et le rôle respectifs varient selon les pays et les époques peuvent être assignées à l'éducation des adultes : l'alphabetisation et

la maîtrise des langages de base, la réduction des inégalités dues aux imperfections du système éducatif, le perfectionnement et le recyclage professionnels, le développement de la créativité et de la participation à la vie culturelle et politique. Un orateur a proposé de distinguer entre les formes que revêt l'éducation des adultes dans certains pays industrialisés où elle prolonge l'enseignement formel et celles qu'elle prend dans d'autres contextes où elle se présente comme une alternative d'éducation pour tous ceux qui n'ont pas eu accès à l'enseignement formel.

150. De nombreux orateurs se sont accordés pour donner la priorité aux activités qui préparent les adultes à participer au développement socio-économique et culturel et tout particulièrement à la formation professionnelle, sans négliger pour autant la contribution de l'éducation des adultes à la paix et à la compréhension internationale, qui sont des conditions nécessaires au développement économique et social. L'ignorance constitue un frein au développement économique et social et une entrave à la participation active des citoyens aussi bien à la production des biens qu'à la gestion des affaires communes. A l'époque actuelle, caractérisée par la rapidité du progrès technologique et l'ampleur des changements économiques intervenus dans de nombreuses régions du monde, et qui ont modifié dans bien des pays la structure et les profils de l'emploi, l'éducation des adultes doit permettre à ces derniers d'élever leur niveau de compétence, de parvenir à une mobilité accrue et d'acquérir une qualification pour de nouveaux types d'emploi. Selon certains orateurs, l'éducation des adultes doit viser la productivité et l'efficacité à court terme dans les secteurs industriel, agricole et administratif, et permettre à tous les membres de la communauté nationale de devenir des producteurs efficaces, capables d'utiliser les nouveaux outils.

151. Dans de nombreux Etats membres, le développement rural demeure prioritaire. De ce fait, les activités de formation qui accompagnent la mise en place des projets de développement ont pour objectif la préparation psychologique des populations aux transformations envisagées et aux nouvelles responsabilités qu'elles impliquent. L'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales est aussi un objectif important. Des résultats sensibles ont été enregistrés dans le domaine de l'éducation sanitaire, notamment en matière de prévention de certaines maladies endémiques et de réduction de la mortalité infantile.

152. Cependant, il ne faut pas limiter l'éducation des adultes aux seules activités à finalité professionnelle et économique. Le développement de l'autonomie individuelle et de l'autosuffisance collective nécessite la formation du jugement critique et de l'esprit civique, gages d'un dialogue démocratique qui rapproche les pouvoirs publics des administrés. De nombreux orateurs ont souligné l'importante contribution que peut apporter l'éducation des adultes à la sauvegarde de la paix, au désarmement, à la compréhension internationale et au respect des droits de l'homme. Un orateur s'est félicité de

constater que ces objectifs figurent dans le Plan à moyen terme de l'Unesco où le Grand Programme XIII, "Paix, compréhension internationale, droits de l'homme et droits des peuples" consacre un sous-programme entier à "L'extension de l'action de l'éducation extrascolaire et à l'éducation des adultes" (sous-programme XIII. 3)

153. Un orateur a exprimé sa préoccupation en ce qui concerne certaines tendances qui se font jour actuellement dans les politiques relatives à l'éducation des adultes, estimant qu'il y a un danger de voir l'éducation des adultes réduite à des finalités économiques et devenir tributaire des besoins de l'industrie alors qu'elle devrait être multidimensionnelle et polyvalente. Elle représente, pour une société basée sur la connaissance, un investissement social productif et ne doit pas être considérée comme une dépense que les Etats peuvent réduire en cas de crise économique.

Groupes prioritaires

154. Si l'éducation des adultes s'adresse à toutes les catégories sociales et permet à l'ensemble de la population active de s'adapter à l'évolution continue des savoirs et des savoir-faire et d'améliorer ses conditions d'existence par la maîtrise du vécu quotidien, certains groupes méritent pourtant une attention particulière, des mesures spéciales sont nécessaires pour favoriser leur pleine participation aux activités d'éducation des adultes.

155. La plupart des participants ont souligné l'importance de l'éducation des femmes pour promouvoir leur pleine égalité avec les hommes. De nombreuses organisations féminines se consacrent à une éducation globale de la femme favorisant son développement personnel sur les plans intellectuel, social, économique, civique, moral et spirituel. S'agissant des actions d'alphabétisation et de développement rural, un orateur a souligné la nécessité pour tout programme d'éducation de faire prendre conscience aux femmes elles-mêmes de leurs propres besoins et de leur permettre d'acquérir directement les savoirs nécessaires, non seulement savoir compter, lire, écrire et produire des marchandises, mais aussi comment organiser une coopérative et comment la faire survivre, de façon à leur donner les moyens de participer pleinement au cycle de la vie économique. L'éducation des femmes se traduit encore par le soutien aux femmes désirant se former à l'artisanat, à celles qui désirent reprendre un emploi ou à celles qui veulent reprendre des études secondaires ou universitaires. Un autre orateur a souligné les effets négatifs des nouvelles technologies sur l'emploi des femmes dans les bureaux, et a demandé qu'un effort particulier soit fait pour augmenter le nombre de places offertes aux femmes dans les stages d'initiation à l'informatique. Un orateur a mentionné l'ouverture de crèches comme une mesure facilitant la participation des femmes aux activités éducatives. Un autre orateur a signalé le rôle des organisations féminines dans

la formation d'animatrices et de responsables. L'éducation des adultes doit permettre aux femmes de devenir des participantes à part entière à la vie locale, nationale et internationale.

156. Parmi les groupes de population prioritaires mentionnés par de nombreux orateurs, il convient de citer la jeunesse et notamment les jeunes adultes qui ont quitté l'école sans pouvoir accéder à l'emploi, et les habitants des zones urbaines marginalisées, les exclus et les couches de population les plus pauvres.

157. Une importance nouvelle a été donnée à l'éducation des personnes handicapées. Plusieurs orateurs ont mentionné les mesures prises dans leur pays pour faciliter l'insertion de ces personnes dans la vie sociale, culturelle et économique.

158. Plusieurs orateurs ont insisté sur la place importante qu'occupent aujourd'hui dans l'éducation des adultes, à la fois comme bénéficiaires des activités, mais aussi comme ressources, les personnes âgées et celles qui ont cessé leur activité professionnelle alors qu'elles disposent d'énergies prêtes à s'investir pour des tâches d'utilité sociale.

159. Devant la variété des publics et la diversité des besoins, plutôt que d'apporter une réponse spécifique à chaque groupe particulier dans le domaine de la formation, de la santé, des loisirs, en multipliant les corps professionnels spécialisés, il convient, selon un orateur, de pratiquer une politique d'ouverture, en vue d'intégrer les équipements et les ressources et de promouvoir des activités regroupant les différentes générations.

Programmes

160. Les contenus de l'éducation des adultes devant répondre à des besoins spécifiques, il convient donc d'examiner avec soin la valeur de chaque contenu pour l'utilisateur. La société doit offrir aux adultes des programmes sur mesure portant sur un éventail de sujets aussi large que possible et tenant compte des acquis et de l'expérience dont les adultes sont porteurs. Lors de la définition des programmes, il serait opportun d'appliquer des critères de sélectivité et de progressivité, et d'adopter la méthode fondée sur les modules de formation.

161. De nombreux orateurs ont fait état de la variété des programmes de formation mis en oeuvre dans leur pays pour répondre aux besoins fondamentaux de chaque société. Dans les pays en développement, mais aussi dans les pays industrialisés, les activités d'alphabétisation, et notamment d'alphabétisation fonctionnelle, continuent à jouer un rôle de premier plan. De nombreux programmes ont trait à la formation agricole et coopérative, à la nutrition, à l'éducation sanitaire, à l'hygiène et à la sauvegarde des métiers traditionnels. Plusieurs orateurs ont souhaité que les projets éducatifs contribuent à la réduction des incertitudes sur le plan alimentaire et à la lutte contre la famine, notamment en Afrique. D'autres contenus se sont également développés en relation avec la qualité de la vie, la protection de la nature et la lutte

contre la pollution de l'environnement, l'éducation en matière de population, la prévention de l'alcoolisme et du tabagisme et l'éducation sportive. Un orateur a souhaité voir inclure dans tous les programmes de formation des contenus relatifs aux problèmes du travail.

162. Les participants ont fait une place importante aux programmes visant la formation et le perfectionnement professionnel des adultes comme moyen à la fois d'élever le niveau de qualification de chacun et de faciliter la mobilité professionnelle en vue de combattre le chômage. Ces programmes sont souvent déterminés en fonction de l'emploi et une large part y est faite à l'initiation technologique. Un orateur s'est demandé si, dans les formations professionnelles, une place suffisante était faite à la morale professionnelle.

163. Un accent particulier a été mis sur la nécessité de faire dans les activités de formation une large place à la vulgarisation technique et scientifique et notamment aux langages de la communication et au traitement de l'information. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance d'une initiation généralisée à l'information, sous peine de voir naître un nouvel analphabétisme, ainsi que d'une éducation spécifique en vue de prémunir contre une consommation passive des messages véhiculés par les grands moyens d'information. Un orateur a préconisé une formation au "langage total" qui combinerait l'expression écrite et audiovisuelle.

164. Plusieurs orateurs ont souhaité que, compte tenu des progrès de la technologie, les programmes comprennent aussi une éducation dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de l'espace extra-atmosphérique.

165. La croissance démographique pose elle-même de nouveaux défis à l'éducation : aussi faut-il éduquer les adultes d'aujourd'hui à partager les ressources et les espaces, à accueillir les étrangers et les migrants et, devant les progrès de l'urbanisation, "à apprendre à vivre la ville ou à rester rural".

166. Dans de nombreux Etats membres, les activités éducatives prévues pour les adultes contribuent également à la formation du citoyen. Un orateur a cité la sécurité nationale comme l'un des thèmes communs à tous les programmes d'éducation des adultes dans son pays. Plusieurs orateurs ont souligné que les diverses activités éducatives, culturelles et sportives permettaient de donner une armature morale aux jeunes. Un orateur a souhaité que les droits et les devoirs de l'homme fassent l'objet d'une large information afin qu'ils soient portés à la connaissance de tous. D'autres orateurs ont souligné la nécessité d'intégrer les valeurs éthiques, morales et spirituelles dans tous les programmes de formation des adultes.

Méthodes et moyens de l'éducation des adultes

167. Le principe de participation est au coeur même de l'éducation des adultes et le fondement de toute approche méthodologique

dans ce domaine. Il est essentiel que les apprenants participent à l'identification des programmes, à la planification des activités et qu'ils acceptent des responsabilités dans leur propre formation. Leur motivation sera d'autant plus forte qu'ils passeront du statut d'élève à celui de membre d'un groupe, de la dépendance à l'autonomie. L'intérêt des diverses formes de l'enseignement mutuel, de l'utilisation de l'expérience dont sont porteurs les membres du groupe et notamment les personnes du troisième âge, a été signalée. Un orateur a souligné l'importance pour la motivation des apprenants de l'utilisation d'une terminologie positive, insistant sur la maîtrise des savoirs plutôt que sur l'éradication de l'ignorance.

168. Il ne suffit pas de créer la motivation, il faut aussi l'entretenir ; à cet égard, des programmes souples et adaptés, des matériels attractifs et une attitude positive des formateurs jouent un rôle déterminant. D'autres mesures susceptibles de susciter et soutenir la motivation ont également été mentionnées, et notamment une libre discussion des problèmes avec les apprenants, un engagement sans réserve des "leaders" et des dirigeants, une information objective sur les affaires locales, nationales et internationales.

169. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance que revêt le congé d'éducation pour les travailleurs en apportant une contribution concrète à l'éducation permanente dans le contexte d'un changement technologique et social rapide.

170. Un orateur a fait un historique du développement de l'éducation des adultes, qui ne s'est que péniblement dégagée du modèle de l'école pour découvrir une approche spécifique, désignée sous le terme d'andragogie, à partir des acquis de la psychologie de l'apprentissage et de la sociologie. Cette nouvelle approche suppose une préparation particulière des formateurs aux fonctions d'animateur.

171. Plusieurs orateurs ont souhaité un renforcement de l'action de l'Unesco en vue de la formation des formateurs d'adultes, aussi bien bénévoles qu'animateurs professionnels. Un orateur a exprimé le souhait que les instructeurs des cours d'informatique pour adultes reçoivent une formation en matière d'animation. Un autre orateur a demandé que, dans les écoles normales, les élèves maîtres soient initiés aux techniques d'alphabétisation et d'éducation des adultes de façon à devenir polyvalents. Un orateur a souhaité également un perfectionnement des enseignants pour l'éducation relative à l'environnement.

172. Les moyens et les matériels jouent un grand rôle dans l'éducation des adultes. Un orateur a mentionné la contribution irremplaçable dans ce domaine des maisons du peuple qui existent dans son pays. Plusieurs orateurs ont préconisé une large ouverture à toutes les ressources éducatives du milieu et de la communauté. Le matériel imprimé continue à jouer un rôle de premier plan dans les activités de formation, notamment pour la postalphabetisation. Un orateur a mentionné l'importance des matériels en langue maternelle, tout en signalant l'intérêt de pouvoir disposer également de matériels dans les langues nationales.

173. De nombreux orateurs se sont référés aux technologies modernes d'éducation, à l'emploi de la radio et de la télévision et des enregistrements sonores et visuels qui permettent de s'affranchir des contraintes de temps et de lieu. Si les moyens audiovisuels peuvent accroître la motivation et l'apprentissage, ils ne doivent pourtant pas se substituer à la relation humaine d'aide qui est irremplaçable aux niveaux élémentaires de formation. Plusieurs orateurs ont souligné les possibilités offertes par les diverses modalités d'éducation à distance, notamment en matière de formation des formateurs ou de celle des cadres agricoles ou de vulgarisation des connaissances scientifiques et techniques. Un orateur a fait état des difficultés auxquelles se heurte l'utilisation systématique de la radio et de la télévision dans les pays en développement en raison du coût élevé des récepteurs ; il a estimé que le cinéma rural et la presse rurale ne devaient pas être négligés. Un autre orateur a souhaité une approche critique des nouvelles technologies, car dans bien des cas, l'emploi de techniques traditionnelles plus simples répond mieux aux besoins éducatifs des groupes d'adultes.

Modalités d'organisation de l'éducation des adultes

174. Si des services éducatifs spécifiques doivent être offerts aux adultes sur une base régulière et non d'une façon accidentelle ou marginale, il importe que soit instaurée une complémentarité entre les organismes publics et les organismes non gouvernementaux. Comme l'ont fait remarquer plusieurs orateurs, une éducation des adultes informelle existe depuis toujours, notamment au sein de groupes constitués spontanément dans les quartiers ; il faut donc éviter que le développement de structures formelles entrave le déroulement de ces activités informelles. La vie associative et la vie communautaire jouent de l'avis de nombreux orateurs un rôle moteur irremplaçable dans l'éducation des adultes dans le cadre d'un réseau complexe de relations avec les différents partenaires et notamment avec les pouvoirs publics, les organisations syndicales et professionnelles et les organismes sociaux. La variété et la diversité des associations spécialisées et des associations communautaires, en ouvrant des horizons dans les domaines les plus divers - professionnel, scientifique, éducatif, culturel, sportif, civique - et en donnant accès à tous les publics, permettent d'apporter une réponse appropriée, souple et adaptée aux besoins différents, sur le plan des connaissances, de la formation et de la créativité, exprimés par les adultes. Les associations sont souvent regroupées au sein de fédérations qui veillent à la cohérence et à l'efficacité de leurs activités et constituent un lieu d'apprentissage de la vie démocratique. Le rôle important des syndicats et des unions professionnelles dans le développement de l'éducation des adultes a été reconnu et un orateur a rappelé que des organisations internationales de travailleurs avaient demandé que des représentants des travailleurs participent

à la mise en place et à la gestion des activités d'éducation des adultes. La coopération entre les organisations non gouvernementales et les organismes officiels devrait être développée avec l'appui de l'Unesco.

175. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer dans la promotion des activités d'éducation pour les adultes, d'abord pour ce qui est de l'orientation des activités et de la définition d'une perspective globale d'éducation permanente qui intègre l'éducation des adultes dans le développement communautaire et qui assure son articulation horizontale et verticale avec les autres formes d'éducation et, ensuite, par l'encouragement, y compris au moyen d'incitations financières, au développement des activités. Cependant, selon un orateur, il ne saurait y avoir de monopole dans ce domaine, et le rôle des autorités est de garantir la liberté pour tous les groupes et pour tous les individus d'organiser l'éducation des adultes et d'éviter que des obstacles financiers ne viennent entraver la participation des adultes des milieux moins favorisés aux activités d'éducation.

176. Un orateur a cité le cas de son pays, où ont été mis en place avec succès des programmes régionaux intégrés qui articulent au niveau local les différents services concernés par l'éducation des adultes et permettent d'optimiser les ressources. Certains orateurs ont souligné la nécessité pour leur pays d'un organisme central capable de coordonner et d'orienter l'ensemble des activités, et d'assurer une planification véritable qui en facilite l'exécution et l'évaluation. D'autres orateurs ont souligné les avantages de la micro-planification et de la décentralisation qui confient la responsabilité et l'initiative aux autorités locales et aux associations. Tous les orateurs se sont accordés cependant à reconnaître qu'il fallait assurer une meilleure coordination de toutes les activités, qu'elles soient entreprises par le secteur public, le secteur privé ou le secteur associatif. A cet égard, un orateur a fait part d'une vaste consultation lancée par les autorités de son pays aux niveaux national, régional et local avec la participation des départements ministériels concernés des associations professionnelles, des organisations non gouvernementales, des syndicats, des entreprises et tous les groupes sociaux intéressés pour établir un "Livre blanc de l'éducation des adultes".

Coopération internationale

177. Plusieurs orateurs ont préconisé une amélioration et un renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation des adultes : le rôle de l'Unesco est d'assurer une représentation équilibrée des différentes conceptions politiques et idéologiques et des théories scientifiques dans ce domaine en vue d'accroître le rôle de l'éducation des adultes et sa contribution à la solution des grands problèmes du monde contemporain. D'autres orateurs ont souhaité un renforcement des échanges d'information entre les Etats membres avec une

attention particulière à des thèmes tels que l'éducation des femmes, le rôle de la vie associative comme moteur de l'éducation des adultes, la place respective des acteurs bénévoles et des formateurs professionnels dans la formation des adultes, les conséquences économiques et sociales des actions de recyclage professionnel et l'importance des congés éducatifs dans la promotion de l'éducation des adultes.

178. S'agissant des activités de l'Unesco, l'avis a été émis par plusieurs orateurs que l'on pourrait prévoir dans ses futurs programmes des conférences internationales, des réunions d'experts et des colloques scientifiques sur l'accroissement du rôle de l'éducation des adultes dans la préparation des populations à la solution des grands problèmes du monde contemporain et notamment la prévention de la guerre nucléaire. Un orateur a suggéré que l'Organisation lance à partir de 1986 un plan d'éducation pour la compréhension internationale et la paix afin de marquer la contribution de l'éducation des adultes à l'Année internationale de la paix.

179. Plusieurs orateurs ont souhaité un renforcement de la coopération régionale et internationale sous l'égide de l'Unesco dans le domaine de l'éducation des adultes, notamment pour la formation des formateurs, l'échange d'expérience et d'expertise, l'organisation de voyages d'études et la dissémination des résultats de la recherche. L'importance de la recherche a été soulignée à plusieurs reprises, notamment dans le domaine de la psychologie de l'adulte. Un orateur a demandé que l'Unesco facilite la coopération entre instituts de recherche des pays développés et des pays en développement dans le domaine de l'éducation des adultes.

180. Un orateur a souhaité que le Secrétariat lance un appel à la communauté internationale en vue d'apporter aide et assistance aux populations déplacées en Afrique aux fins de leur réinsertion dans leur nouveau cadre de vie.

181. Les débats ont mis en lumière les changements survenus au niveau mondial dans le domaine de l'éducation des adultes. Certains participants ont mis en relief le fait que l'éducation des adultes n'évoluait pas vers un modèle universel et que les contextes sociaux, économiques, culturels et politiques différents appelaient des modalités et des pratiques très variées. Les échanges au niveau international permettent de dégager des tendances communes ; à cet égard, on a cité la nécessité de promouvoir la participation active des hommes et des femmes à la maîtrise de leur destin individuel et collectif, le rôle croissant du mouvement associatif et les implications du progrès scientifique et technologique pour les contenus et l'organisation des programmes de formation. L'importance de l'éducation des adultes dans la lutte contre les préjugés, l'intolérance et le racisme, pour la compréhension, la coopération et la paix internationales, le respect des droits de l'homme et le développement d'un état d'esprit favorable au renforcement de la sécurité et au désarmement a été soulignée par de nombreux participants.

182. Un orateur a proposé que le futur plan à moyen terme de l'Organisation ne comporte plus qu'un seul grand programme en matière d'éducation intitulé "Education permanente". L'exécution de ce programme, établi à partir

d'une analyse globale des problèmes et des besoins dans le domaine de l'éducation, pourrait être assurée par l'intermédiaire de projets majeurs de caractère multidisciplinaire conçus dans la perspective de l'éducation pour la compréhension internationale.

RAPPORT DE LA COMMISSION II

Introduction

183. Lors de la première séance de la Commission II, qui s'est tenue le 19 mars 1985, M. Nissanka Wijeyeratne (ministre de la justice, Sri Lanka) a été élu président. A sa deuxième séance, le 21 mars 1985, la Commission a élu vice-présidents M. H. Oppermann (vice-ministre pour l'enseignement professionnel, République démocratique allemande), M. Orestes Martinez Oramas (directeur de l'éducation des adultes, Cuba), M. Khuntlong Poopiewduan (ministre adjoint de l'éducation, Thaïlande), M. Abdelfattah A. Gala! (Egypte) et Alhaji Aliyu Mohammed (Nigéria). M. Chris Duke (directeur du Centre d'éducation permanente de l'Université nationale australienne) a été élu rapporteur.

184. La Commission a consacré ses sept séances de travail à l'examen des points 9 (a), (b), (c) et (d) de son ordre du jour. Au cours de ces débats, la Commission s'est référée aux chapitres IV, V et VI du document de travail principal, intitulé "Le développement de l'éducation des adultes : aspects et tendances" (ED-85/CONF. 210/3). Elle disposait également du document de référence intitulé "L'éducation des adultes depuis la troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Tokyo, 1972) : Synthèse des réponses à l'enquête de l'Unesco auprès des commissions nationales en vue de la collecte d'informations sur le développement de l'éducation des adultes" (ED-85/CONF. 210/4) et de l'ordre du jour provisoire annoté (ED-85/CONF. 210/5).

185. Les délégués de cinquante-sept Etats membres au total ont participé aux débats de la Commission II, ainsi que des observateurs d'un Etat non membre, de deux organisations intergouvernementales et de neuf organisations non gouvernementales.

186. Plusieurs orateurs ont souligné, comme en séance plénière, l'opportunité et l'importance historique potentielle de la Conférence, et plus spécialement les débats de la Commission II, dont l'accent était mis sur les aspects concrets et techniques. Nombre d'orateurs ont appelé l'attention de la Commission sur la période difficile, moins propice à l'optimisme, qui s'était écoulée depuis la Conférence de 1972 : comme l'a dit un orateur, "à certains égards, le monde régresse". A l'instar des représentants des pays en développement qui ont mis l'accent sur les conséquences particulièrement graves de la récession économique sur leurs plans et leurs activités, de nombreux orateurs d'autres pays ont évoqué les difficultés économiques et les contraintes accrues qui pesaient de ce fait sur les dépenses d'éducation des adultes de même que sur le développement, plus généralement. Plusieurs délégués ont fait allusion aux grands bouleversements de structure subis par l'économie et la société ainsi qu'aux incidences considérables, pour la société et l'éducation des adultes, du changement technologique rapide.

souvent accompagné de la perte d'emplois, d'où la nécessité de reconvertir les victimes de ce processus et de leur faire acquérir de "nouvelles formes d'alphabétisme", en particulier l'"alphabétisme informatique". D'autres ont mentionné les besoins spécifiques créés par la sécheresse, la dégradation de l'environnement, la migration des populations, etc. Plusieurs ont ouvertement regretté la "décennie perdue" en raison de troubles d'ordre politique et souligné la nécessité d'autant plus urgente de mobiliser les forces de l'éducation des adultes au service de la reconstruction et du développement. Un orateur, confirmant l'existence de ce climat d'agitation et d'impatience, a appelé de ses vœux des changements audacieux - et même, au sens éducatif, révolutionnaires - auxquels les travaux de la Commission pourraient contribuer.

187. Les grands espoirs ainsi placés dans cette réunion étaient encore renforcés, selon certains délégués, par le double sentiment de la nécessité de la coopération internationale et de l'entraide, d'une part, et des différences salutaires existant entre pays et sous-régions. Bien que la documentation de base préparée pour la Conférence ait fait l'objet de vifs éloges, il a été observé que la recherche de tendances et de modèles avait fait perdre une part de la richesse et de la diversité de l'expérience acquise par les Etats membres ou les sous-régions : deux orateurs ont estimé que de ce fait la documentation était un peu terne. D'autre part, eu égard aux difficultés auxquelles se heurtait l'éducation des adultes en maints endroits, un orateur a estimé que si un effort était fait pour identifier les obstacles au développement, cela aiderait à mobiliser les énergies autour d'orientations précises pour la prochaine décennie. Le manque de ressources financières, de personnel qualifié et de matériels éducatifs n'était pas nécessairement, à son avis, un obstacle aussi grave que la résistance traditionnellement opposée à l'introduction de types nouveaux d'apprentissage et à la transformation des modes de vie, à l'évolution des rôles des hommes et des femmes dans l'éducation et à l'action visant à permettre aux adultes de jouer un rôle plus actif dans leur apprentissage et dans leur développement.

188. Par ailleurs, les activités menées par l'Unesco à l'appui des échanges d'expériences et de matériels à l'échelon international et surtout aux échelons régional et sous-régional ont suscité de vifs éloges, de même que des appels en faveur d'une continuation et d'un élargissement de cet appui. Plusieurs orateurs ont également souligné l'intérêt particulier de ces échanges là où il existait entre les partenaires des affinités linguistiques, culturelles et autres. Un délégué a attiré particulièrement l'attention de la Commission sur la création et les activités du Conseil international d'éducation des adultes qui constituaient selon lui un fait nouveau important survenu depuis la Conférence de 1972, et certains autres orateurs ont également

attiré l'attention de la Commission sur le bon travail accompli par cette organisation ainsi que par diverses ONG régionales s'occupant d'éducation des adultes.

189. Il était possible d'apprécier les progrès réalisés depuis 1972 en voyant dans quelle mesure certaines valeurs et priorités semblaient désormais prises en compte et acceptées par les orateurs, et n'avaient plus besoin d'être réaffirmées de manière formelle. C'est ainsi que, reflétée par de nombreuses contributions et n'ayant plus à être établie, la priorité à accorder aux femmes et à diverses minorités défavorisées n'a pas fait l'objet de commentaires nourris ; le débat a été plutôt centré sur les moyens techniques d'atteindre les objectifs convenus. De même, le concept d'éducation permanente et le droit d'apprendre, le droit à l'éducation, en tant que droit fondamental de la personne humaine, ont été acceptés sans réserve et il n'a pas été nécessaire de leur consacrer un long débat. Plus explicite a été l'acceptation, depuis la Conférence de Tokyo, de l'éducation des adultes en tant qu'outil indispensable au développement tant économique que social. De nombreux délégués ont souligné en effet l'importance du développement d'ensemble, englobant les aspects culturels, récréatifs et civiques, les problèmes d'environnement et de santé et la formation de citoyens conscients de leurs responsabilités, en tant qu'objectifs tout aussi importants que la formation professionnelle et le recyclage aux fins du développement économique : un orateur, par exemple, a appelé particulièrement l'attention sur les formes d'éducation des adultes qui n'offraient aucune rétribution financière ou satisfaction matérielle manifeste.

190. Les participants ont consacré beaucoup de temps à l'examen et à l'analyse des possibilités offertes par les nouvelles techniques de l'information et de la communication du point de vue de la promotion de formes d'éducation des adultes plus économiques, plus accessibles et plus diversifiées, mais il a été reconnu qu'il n'y avait pas de panacée. De même, il a été reconnu que l'analyse de la planification et de la coordination, si elle visait l'institution de formes radicalement nouvelles d'organisation et notamment d'association entre l'Etat, les organisations non gouvernementales et les collectivités locales, n'apportait sans doute pas de réponses toutes faites. En somme, une grande partie des travaux de la Commission a été caractérisée à la fois par la volonté d'assurer le maximum de diversité pour répondre aux différents besoins d'apprentissage individuels et collectifs, et par une conscience aiguë de l'urgence de la situation et un souci pratique non moins marqué de passer de la rhétorique à l'action.

191. Les nombreuses finalités de l'éducation des adultes ont été illustrées par la multiplicité des activités et des services éducatifs auxquels différents orateurs se sont référés : cours du soir, cours par correspondance et enseignement à distance ; programmes de formation professionnelle préalable et continue tant dans des établissements d'enseignement que sur le lieu du travail ; enseignement individualisé et enseignement

s'adressant à des groupes professionnels ; cours faisant appel aux matériels audiovisuels, à la radio, à la télévision et à l'ordinateur ; cours d'alphabétisation et d'alphabétisation fonctionnelle ; activités traditionnelles adaptées aux besoins des adultes - conférences, séminaires, groupes de discussion, visites d'expositions, etc.

192. Les participants ont lié la diversité des services éducatifs à la diversité des domaines où se faisaient ressentir des besoins éducatifs : éducation générale, professionnelle, technique, sociale, culturelle, sanitaire et éducation relative à l'environnement, au développement et aux loisirs - et, partant, à la diversité des contenus. Cela impliquait inévitablement un élargissement des structures, des institutions et des formes d'organisation de l'éducation des adultes, parmi lesquelles ont été mentionnées les écoles pour adultes, les universités ouvertes, les annexes pour adultes des établissements traditionnels et l'adaptation, à l'intention des adultes, des services dispensés par ces derniers. Ont également été cités les clubs, les ateliers éducatifs et les antennes des établissements d'enseignement dans les entreprises, les expositions, les planétariums, les jardins, les clubs et écoles télévisuels, les centres polyvalents, les centres communautaires, pour ne citer que quelques exemples.

Renouvellement des méthodes, utilisation de nouveaux moyens et techniques, information et orientation, recherche et documentation

Renouvellement des méthodes

193. De nombreux délégués et représentants d'ONG se sont expressément référés aux méthodes utilisées dans l'éducation des adultes, essentiellement pour préconiser leur renouvellement, surtout eu égard au fait que les adultes devaient être éduqués comme des adultes, et non comme des enfants. Quelques orateurs ont instamment demandé que l'éducation des adultes repose sur une base scientifique. Sans fondement théorique, a-t-il été dit, aucune pratique scientifique de l'éducation des adultes n'était possible, et quelques orateurs ont exprimé l'opinion que bien peu de progrès avaient été accomplis dans cette direction depuis 1960. Quelques participants étaient cependant d'un avis contraire, faisant remarquer que l'éducation des adultes devait éviter l'écueil de la rigidité méthodologique. Un participant a invité la Conférence à prendre une position catégorique et à adopter sans réserve le modèle andragogique ; il a été appuyé par plusieurs autres orateurs.

194. Un certain nombre d'orateurs ont souligné l'importance des approches de l'apprentissage faisant appel à l'autodidaxie, ainsi que l'importance d'une participation accrue des élèves adultes au choix de la méthode d'apprentissage, la participation et l'autodétermination des adultes et non d'établir un système d'éducation parallèle.

195. De nombreux participants ont souligné qu'il importait d'utiliser des méthodes souples

susceptibles d'être adaptées à l'environnement socio-économique et culturel. Le recours à une panoplie de méthodes (et de contenus) rendrait l'élève plus capable de s'adapter et de surmonter les problèmes d'une spécialisation excessive. Pareille adaptation paraissait contribuer plus efficacement à permettre aux élèves de maîtriser les problèmes de la vie quotidienne.

196. Plusieurs orateurs ont fait remarquer qu'étant plus mûrs que les écoliers, les élèves adultes étaient capables d'acquérir des connaissances plus rapidement. Des exemples ont été fournis de ce raccourcissement du délai d'apprentissage dans le cas d'adultes possédant maturité et motivation. Une plus grande motivation pouvait faciliter l'autogestion de l'apprentissage. Il a également été estimé que l'apprentissage autogéré tendait à favoriser un sens plus élevé des responsabilités pour ce qui était des autres aspects de la vie.

197. Plusieurs participants ont fait remarquer que l'éducation des adultes utilisait de plus en plus fréquemment des méthodes d'apprentissage individualisé, bien qu'il soit difficile - a-t-il été noté - de concevoir des programmes entièrement personnalisés. Ces méthodes, associées à l'emploi des médias modernes, permettaient d'accélérer l'apprentissage et facilitaient le déroulement des programmes choisis par les intéressés ainsi que l'apprentissage en dehors des salles de classe. Un orateur a cependant évoqué le problème de la solitude et du manque d'interaction sociale auquel pouvait être confronté l'élève isolé. Il faudrait donc concevoir des matériels et des systèmes propres à atténuer ce problème. Il a été fait observer que l'apprentissage individuel dépendait dans une large mesure de la stimulation des activités cognitives et de la maîtrise des méthodes d'autodidaxie.

198. Quelques orateurs ont souligné que l'éducation des adultes favorisait une approche interdisciplinaire de l'enseignement, et plusieurs ont spécifiquement préconisé l'élaboration de modèles intégrés offrant à la fois des connaissances générales et des compétences techniques et professionnelles. Cette intégration et le maintien de cet équilibre entre les objectifs généraux, civiques et culturels et les objectifs techniques et professionnels, sont apparus comme un des thèmes fondamentaux de la Commission.

199. En ce qui concerne la diversification, quelques orateurs ont signalé de nouvelles méthodes actuellement mises au point qui étaient spécialement adaptées aux besoins de différents groupes tels que les femmes, les personnes âgées et les minorités culturelles, de même que des programmes spéciaux correspondant à différentes aptitudes et aspirations.

Utilisation de nouveaux moyens et techniques

Matériels

200. Il a été observé en règle générale que la diversification des méthodes allait de pair avec celle des matériels didactiques et qu'il était de plus en plus souvent possible d'adapter les

premières et les seconds à la situation de l'apprenant. Dans l'idéal, ce matériel diversifié devrait, de l'avis de plusieurs participants, être élaboré par une équipe interdisciplinaire. De façon plus générale, la nécessité d'une approche pluridisciplinaire de la conception des matériels a été fortement soulignée.

201. Divers participants ont donné des exemples de diversification réussie en matière de matériels pédagogiques touchant à différents domaines : nouveaux services et besoins sociaux, questions culturelles, aspects divers de la vie quotidienne, santé, éducation civique, etc.

202. D'autres délégués ont estimé qu'il fallait offrir une large gamme de matériels pédagogiques, qui devraient être assez souples et adaptables pour répondre sans délai aux changements sociaux et aux exigences nouvelles. La rapide évolution des besoins dans la vie professionnelle en particulier exigeait de nouvelles méthodes et de nouveaux matériels de formation professionnelle. D'autres exemples ont été donnés de matériels d'alphabétisation ou d'enseignement général, mais avec une spécialisation professionnelle.

203. De nombreux orateurs ont noté l'avantage qu'offrait, lorsqu'elle était possible, l'élaboration de programmes et de cours sous forme de modules, lesquels pouvaient être ajustés sans qu'il soit besoin de revoir de fond en comble l'ensemble du programme. De nombreux orateurs, venant des pays en développement en particulier, ont aussi souligné la nécessité d'élaborer des auxiliaires d'enseignement/apprentissage à partir des ressources locales.

204. Quelques orateurs ont évoqué les ensembles de matériels d'apprentissage multimédias intégrés dans lesquels les différents médias sont utilisés selon leurs fonctions spécifiques. Un participant a souligné la nécessité de tester à l'avance les matériels d'enseignement/apprentissage afin d'éviter les dysfonctionnements et le gaspillage.

205. Des exemples de coopération sous-régionale entre institutions travaillant à l'élaboration de matériels pédagogiques ont été présentés en termes très élogieux et il a été jugé nécessaire de développer la coopération et les échanges internationaux de ce type.

Technologie éducative

206. De nombreux orateurs ont souligné le rôle des médias dans l'éducation des adultes et en particulier celui des nouvelles technologies de l'information telles que vidéo interactive, enseignement assisté par ordinateur et autres applications pédagogiques de l'informatique. Lorsqu'elles ont été utilisées, les technologies nouvelles ont généralement eu pour effet de développer l'accès à l'éducation et aux connaissances (banques de données) en facilitant la diversification de l'offre pédagogique et l'individualisation de l'apprentissage. Elles ont aussi accru l'efficacité de l'organisation et de l'apprentissage. Elles ont permis la création de puissantes banques de données susceptibles d'être reliées dans le cadre de réseaux.

207. Toutefois, il a été indiqué que les technologies nouvelles présentaient aussi certains inconvénients. Elles avaient tendance à ne développer l'accès à l'éducation qu'au profit des groupes qui avaient les moyens, financiers notamment, d'utiliser les équipements requis ; leur complexité technique était souvent disproportionnée au regard de leur utilité ; il arrivait souvent qu'elles ne soient pas intégrées à des modèles d'apprentissage bien conçus ; enfin, si elles se prêtaient à une offre décentralisée de possibilités d'apprentissage, elles exigeaient aussi des investissements très lourds et paraissaient de ce fait appeler un développement centralisé en vue de réaliser des économies d'échelle.

208. Quelques orateurs, venant de pays en développement comme de pays industrialisés, ont préconisé une approche prudente de ces nouvelles technologies, faisant valoir que la technologie la plus récente et la plus coûteuse n'offrait pas toujours la solution la plus commode et la plus économique à un problème éducatif. Comme les technologies nouvelles transformaient la nature de la tâche de l'éducateur, il faudrait réévaluer et redéfinir leur rôle.

209. Divers orateurs, représentant des Etats membres et des ONG, ont souligné la valeur des moyens de communication de masse (radio et télévision) en tant que moyens, d'une part de véhiculer des messages pédagogiques et, d'autre part de motiver les apprenants. Il n'était plus besoin de prouver l'intérêt de la radio et de la télévision en tant que soutiens importants de l'enseignement et de l'apprentissage. En outre, les moyens audiovisuels pouvaient contribuer à développer les capacités de communication de l'individu, sa personnalité et sa créativité pendant ses loisirs. Il était donc nécessaire de former les individus à l'utilisation de ces moyens.

210. Plusieurs orateurs ont également estimé que les moyens de communication de masse, les journaux locaux notamment, jouaient un rôle important dans la promotion des langues nationales, surtout dans le cadre des campagnes d'alphabétisation, et dans la prévention de l'analphabétisme de retour. Quelques orateurs ont évoqué les avantages qu'il y aurait à combiner moyens de communication de masse et moyens de communication individuelle dans un système au sein duquel chacun d'entre eux pourrait apporter à l'ensemble sa contribution spécifique et optimale.

Structures et modes d'organisation

211. Les diverses technologies de l'information et de la communication ayant facilité l'accès à distance à l'éducation, il fallait mettre au point de nouveaux modes d'organisation. Un grand nombre de participants ont parlé des divers types et niveaux d'enseignement à distance : université ouverte, école ouverte, enseignement par correspondance, enseignement scolaire traditionnel complété par un enseignement à distance utilisant des médias et matériels d'appui divers. Ces combinaisons modulaires souples étaient conçues pour répondre à des besoins éducatifs spécifiques, notamment dans le domaine

de la formation ou de la reconversion professionnelle. Les établissements d'enseignement ont dû se transformer en conséquence pour s'acquitter des tâches nouvelles qui leur étaient assignées et, par exemple, proposer des cours de vulgarisation ou organiser des cours par correspondance.

212. Un participant a décrit le programme polyvalent d'éducation continue mis en oeuvre avec succès par l'armée dans son pays. Dans certains pays, le secteur commercial privé s'était employé à répondre aux besoins de formation professionnelle sur une grande échelle.

L'éducation des adultes au travail, avec le travail et par le travail

213. Parler d'"éduquer les adultes là où ils se trouvent", a fait observer l'un des orateurs, revenait à souligner la nécessité d'une relation étroite entre l'éducation et le monde du travail. En raison des rapports étroits existant entre l'éducation des adultes, leur travail et leurs perspectives professionnelles, plusieurs délégués ont souligné la nécessité d'utiliser non seulement le temps de loisirs mais aussi le temps de travail pour la formation professionnelle, le recyclage et le perfectionnement. Le congé d'éducation était, à juste titre, un acquis social dans beaucoup de pays. Un grand nombre de formes et dispositions spécifiques différentes, où l'on utilisait la journée, la semaine et l'année de travail, ont été mentionnées. Certains Etats membres avaient obtenu des résultats appréciables grâce à la méthode consistant à "apprendre dans le cadre du processus de travail" : le travail était délibérément utilisé comme base et comme facteur de l'éducation des adultes et celle-ci revêtait par conséquent un caractère très concret et signifiant pour les travailleurs. En outre, la participation de travailleurs chevronnés en tant qu'enseignants à temps partiel et l'utilisation dans le processus éducatif des outils et des équipements servant au travail avaient fait la preuve de leur efficacité, notamment dans l'éducation professionnelle. Souvent ces équipements n'étaient accessibles et disponibles que sur le lieu de travail. De tels moyens permettaient à l'éducation des adultes de répondre aux exigences d'un changement technologique et social rapide.

Approches traditionnelles

214. Plusieurs délégués ont signalé la nécessité de mieux intégrer l'éducation à la vie quotidienne et d'établir un rapport plus direct entre l'enseignement/apprentissage et l'environnement quotidien de l'apprenant adulte avait aussi amené à rétablir ou à remettre en honneur des approches éducatives traditionnelles dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. L'éducation individuelle (en tête à tête) comme l'éducation en équipe (collective) s'étaient, a-t-on signalé, révélées être des contributions efficaces à l'effort global d'éducation des adultes et étaient considérées comme conformes à des buts tels que la participation et l'engagement

collectif, l'autosuffisance, l'autonomie locale et le développement communautaire. Quelques délégués ont mentionné les types de communication à caractère culturel tels que le folklore, les groupes de théâtre amateur, etc. - à la fois en tant que véhicules et que stimulants de l'éducation des adultes au niveau des communautés locales.

Information, orientation, assistance conseil

215. Bon nombre d'orateurs ont insisté sur la nécessité de renforcer et d'améliorer sensiblement l'efficacité de l'éducation des adultes au niveau des services d'information, d'orientation et d'assistance conseil, qui devaient être considérés comme essentiels, et non subsidiaires. La rapidité des changements sociaux et économiques et la gravité du chômage rendaient cette nécessité d'autant plus pressante. L'une des raisons d'agir en ce sens était l'inégalité qui, au plan des faits par opposition au plan juridique, caractérise l'accès aux programmes d'éducation, pourtant abondants, offerts aux adultes. Les cadres sont favorisés par rapport aux travailleurs, les hommes par rapport aux femmes, et ainsi de suite. D'autre part, plusieurs orateurs ont suggéré, compte tenu de la grande complexité du système d'éducation des adultes, que la responsabilité devrait en être partagée entre l'Etat, les organismes décentralisés, les associations et le patronat. Dans de nombreux pays, les syndicats jouaient un rôle important. Un certain nombre de participants ont aussi fait valoir qu'en raison même de cette complexité, il fallait accroître les efforts pour offrir aux intéressés des informations précises sur les possibilités d'éducation et les conseiller quant aux programmes qui étaient les mieux adaptés à leurs connaissances, à leurs capacités et à leurs aspirations.

216. Divers moyens ont été suggérés à cette fin : vastes réseaux de conseillers ou de services d'orientation pour les jeunes, centres d'information, banques de données centrales et régionales contenant des informations sur les offres de formation. L'un des participants a rappelé que la création d'établissements spéciaux d'orientation était si chère que l'on préférait maintenant établir des antennes dans les établissements d'éducation existants. Un autre a évoqué la possibilité de toucher individuellement les intéressés en prenant contact avec eux personnellement ou par téléphone. Les nouvelles technologies de l'information, telles que le télétexte et la télématique, qui sont utilisées à titre expérimental dans plusieurs pays, s'avèrent d'ores et déjà efficaces. Divers orateurs ont affirmé que les associations professionnelles d'éducateurs devraient prendre part à cette entreprise, mais certains ont estimé que les moyens traditionnels comme la presse, les bulletins d'information et les publications spécialisées pouvaient également être mis à profit. Les participants sont dans leur ensemble tombés d'accord pour reconnaître que les services d'orientation et d'assistance conseil constituaient un élément essentiel de l'éducation des adultes, surtout en des temps

où la société et le monde du travail étaient en proie à de rapides transformations. Un certain nombre de délégués, en particulier des pays en développement, ont également plaidé en faveur de l'intensification de la diffusion et des échanges d'informations à 1 échelle internationale, régionale et sous-régionale.

Recherche

217. Bon nombre d'orateurs se sont explicitement référés aux activités de recherche consacrées à l'éducation des adultes ou menées pour ses besoins. Une participante a attiré l'attention sur le fait que l'on attendait de l'éducation des adultes qu'elle donne, à l'instar des sciences exactes et naturelles, des résultats qualifiables et prévisibles. Ce qui contraignait le spécialiste des sciences sociales à adopter des stratégies de recherche conçues dans une perspective artificiellement limitée - à se livrer à une analyse unidimensionnelle supposant l'existence de systèmes humains en état d'équilibre idéal. Procéder de la sorte amenait à décrire les interactions humaines complexes dont l'éducation est la somme en les isolant de leur contexte et d'une manière abstraite et souvent simplifiée au point que les questions posées et les réponses apportées étaient dépourvues de tout intérêt et n'offraient qu'une utilité extrêmement limitée. A quelques exceptions près, la recherche sur l'éducation des adultes n'échappait pas à ce danger. Pour saisir les systèmes humains dans leur complexité et leurs interrelations, il fallait une approche différente, telle que l'analyse systémique. Il fallait avant tout, a-t-elle affirmé, élaborer dans le domaine de l'éducation des adultes une hiérarchie de concepts reconnaissant le caractère de système de l'éducation. Elle a lancé un appel aux scientifiques et aux éducateurs afin qu'ils orientent leurs efforts vers une "globalisation de l'esprit".

218. De l'avis de deux orateurs, les investigations de type "instantané" devaient faire place à des recherches ayant un caractère plus continu. Certains participants ont estimé qu'il fallait mener dans divers domaines de l'éducation des adultes des recherches comparatives. Celles-ci, a-t-il été proposé, pourraient notamment porter sur les sujets suivants :

- recherche à vocation pratique sur l'éducation des adultes dans le monde du travail ainsi que dans le domaine des activités culturelles et de loisirs ;
- élaboration d'une assise théorique scientifique de l'andragogie et poursuite du développement de modèles théoriques ;
- utilisation des ordinateurs dans l'éducation des adultes ;
- méthodes d'auto-apprentissage assisté par ordinateur.

219. Les participants ont insisté sur la nécessité de tisser des liens entre la recherche sur l'éducation des adultes et la formation des personnels chargés de cette éducation. Plusieurs d'entre eux ont en outre instamment demandé que l'accent soit mis sur l'aspect développement de la R-D et qu'il soit veillé à ce que les résultats

des recherches soient diffusés et exploités dans la pratique.

220. Il a été fait état de l'insuffisance des établissements de recherche, considérée comme l'un des obstacles qui freinent les efforts visant à améliorer l'éducation des adultes. Un participant a décrit la démarche consistant à allier la continuité et la linéarité des travaux menés par un établissement central officiel de recherche à l'apport novateur de recherches de durée limitée confiées à des universités et à des établissements du secteur privé. Les participants ont invité les universités à consacrer une plus grande part de leurs efforts de recherche à l'éducation des adultes, en associant à cette recherche des spécialistes de disciplines scientifiques voisines, telles que la psychologie, la psychanalyse, l'anthropologie sociale, la linguistique, etc.

Documentation et échanges

221. De très nombreux participants ont souligné la nécessité d'assurer l'accès aux données et à la documentation par des échanges internationaux. S'agissant des résultats des recherches et des expériences, cela pourrait se faire en connectant entre elles plusieurs bases de données informatisées. Cependant, il fallait prendre soin de sélectionner des données de grande qualité pour que les utilisateurs ne soient pas submergés par une masse indifférenciée de données. Les possibilités accrues qu'offraient les bases de données modernes devaient être exploitées aux fins d'une meilleure sélection du matériel stocké et mis à la disposition des utilisateurs. Il convenait à cet égard d'intensifier les travaux relatifs au stockage et à la recherche des données sur l'éducation des adultes. S'agissant de la fourniture aux utilisateurs des documents et références proprement dits, il fallait avoir recours aux services de bibliothèques et les développer.

222. Plusieurs participants ont cité l'exemple récent du lancement réussi d'un bulletin sous-régional, et une aide internationale a été préconisée pour de telles initiatives.

223. Il existe une importante documentation relative à divers aspects de l'éducation des adultes mais plusieurs orateurs ont déploré que le système de distribution ne fonctionne pas de façon satisfaisante. La langue constituait un obstacle supplémentaire. Les centres nationaux de documentation devraient être mis en mesure d'effectuer des traductions, et la création de centres sous-régionaux ou régionaux d'échange, de rassemblement et de diffusion des documents sur l'éducation a été proposée. Certains orateurs ont estimé que l'Unesco devrait jouer un rôle accru dans le rassemblement et la diffusion d'informations sur l'éducation des adultes à l'échelle mondiale.

Formation et statut du personnel

224. Des distinctions ont été faites dans les contributions au débat entre différents aspects du travail des éducateurs d'adultes et, par voie

de conséquence, de leurs besoins en matière de formation. Outre les distinctions entre enseignants et administrateurs et entre enseignants à temps plein, à temps partiel et enseignants bénévoles, de nombreux délégués ont appelé l'attention sur les différences qui existent entre la tâche de l'éducateur des adultes et la pratique de nombreux éducateurs d'enfants. Selon certains, l'éducateur d'adultes devrait être un auxiliaire, un coapprenant et un cointerprète de connaissances et d'expériences et non pas essentiellement un transmetteur d'informations ; plutôt une source d'information, selon la formule d'un orateur, qu'un expert engagé dans une relation dominant-dominé.

Nécessité et importance de la formation du personnel chargé de l'éducation des adultes

225. De nombreux délégués ont souligné l'importance de la formation du personnel, dans la mesure où elle constitue la clé de l'amélioration de la qualité de l'éducation des adultes et en raison de son effet multiplicateur. Dans beaucoup de pays, cette question était un sujet de préoccupation majeur. Pour de nombreux orateurs, une égale importance devait être attachée à la formation initiale du personnel de l'éducation des adultes d'une part, à son éducation permanente, son perfectionnement et son recyclage d'autre part. Certains délégués ont évoqué les années perdues en raison des troubles qui avaient agité leurs pays et, partant, l'urgence d'autant plus grande qu'il y avait à former et à employer des éducateurs d'adultes pour les tâches de développement.

226. De nombreux orateurs, reconnaissant que la formation des éducateurs d'adultes variait naturellement beaucoup d'un Etat membre à l'autre, ont estimé qu'une intensification de la coopération et des échanges relatifs aux expériences et aux approches pourrait être fort utile, notamment au niveau sous-régional où existaient des affinités culturelles et linguistiques.

Différentes stratégies et options en matière de formation

227. Plusieurs délégués ont appelé l'attention sur différents arrangements institutionnels en matière de formation et de qualification officielles des personnels dans leurs pays. Un orateur a décrit la gamme des possibilités de formation andragogique offertes dans son pays, qui vont de la licence d'andragogie délivrée après quatre ans d'études aux grades de haute spécialisation, l'andragogie entrant également comme composante dans les programmes d'études supérieures d'autres professions connexes. Certains pays offraient des études débouchant sur l'obtention d'un grade, d'autres dispensaient essentiellement une formation sanctionnée par un certificat ou un diplôme professionnel ; d'autres encore incorporent des éléments d'éducation des adultes dans la formation pédagogique ordinaire assurée par les écoles normales. Une distinction a également été faite entre l'éducation des adultes en tant que qualification professionnelle

de base sanctionnée par un certificat, un diplôme ou un grade et les cours spécialement conçus à l'intention de ceux qui sont déjà qualifiés dans quelque autre domaine. Un délégué a estimé que la formule consistant à associer une formation en matière d'éducation des adultes à l'étude normale d'une discipline universitaire présentait l'avantage d'ouvrir au personnel ainsi formé des perspectives d'emploi en période de récession et de montée du chômage. Plusieurs orateurs ont également souligné l'importance que revêtait une approche interdisciplinaire ou pluridisciplinaire aussi bien de la formation des personnels que de la solution des problèmes en matière d'éducation des adultes.

228. Outre la formation initiale à temps plein, diverses modalités de formation du personnel ont été mises en relief. Certains orateurs ont souligné l'intérêt qu'il y a à diversifier ces modalités pour répondre à des situations et des besoins différents, en fonction notamment de l'environnement communautaire local. D'autres ont suggéré ou décrit l'utilisation des cours par correspondance pour la formation des éducateurs d'adultes, rendue nécessaire en partie à cause de la pléthore des effectifs et du coût élevé de l'enseignement direct. Un délégué a indiqué qu'il existait dans son pays un programme régulier "d'enseignement à distance" qui débouchait sur l'obtention d'un diplôme au bout de quatre années d'études, la même qualification étant assurée après cinq années d'études à temps partiel.

229. De nombreux orateurs ont fait état de dispositions permettant aux personnes qui exercent un emploi de recevoir une formation initiale ou de se recycler périodiquement. Pour faciliter cette deuxième formule, certains pays octroyaient des congés d'études avec solde. Dans un cas particulier, des possibilités de recyclage à temps partiel étaient spécialement offertes aux cadres qui étaient hautement qualifiés dans un autre domaine technique, mais n'avaient pas reçu une formation en bonne et due forme en matière d'éducation des adultes. Dans un autre cas, une formule de formation en alternance des éducateurs d'adultes a été présentée. Le délégué d'un Etat membre qui venait de connaître une longue période de difficultés graves a expliqué comment, malgré la nécessité d'instituer un enseignement universitaire sanctionné par un diplôme, les autorités de son pays, plutôt que d'importer de l'étranger des matériels d'études et de formation, s'attachaient à recenser les besoins locaux et élaborer sur place des matériels didactiques adaptés. Pour ce faire, des programmes intensifs combinant études et travail, d'une durée de 20 semaines, étaient mis en oeuvre. A partir de l'expérience pratique ainsi acquise, un enseignement était mis au point, qui serait prêt en 1986.

230. Plusieurs délégués ont décrit d'autres formes de soutien à la formation et au perfectionnement du personnel. Mention a été faite en particulier des instituts et centres multimédias implantés au niveau des localités ou des districts. Certains d'entre eux offraient des cours

réguliers, pendant le temps de travail ou les loisirs. Plusieurs pays ont souligné le lien entre ce type de formation et les activités pratiques d'alphabétisation ou d'éducation des adultes en milieu rural. Des chiffres illustrant le faible pourcentage de personnel employé à temps plein par rapport au personnel travaillant à temps partiel (environ un pour vingt dans un pays industrialisé) ont été cités pour montrer qu'il était vital d'assurer au personnel qualifié un soutien de ce genre. Certains personnels avaient droit, tous les cinq ans, à un congé payé pour se recycler ; et dans un certain nombre de pays, ce soutien était fourni par le biais d'associations professionnelles, notamment d'associations d'enseignants d'une matière particulière, de revues et d'autres publications. Néanmoins, un certain nombre d'orateurs ont vigoureusement plaidé en faveur d'une coopération régionale et sous-régionale, surtout lorsque celle-ci est facilitée par une langue commune et des affinités culturelles, ainsi que pour l'intensification des échanges et le développement de centres multimédias spécialement chargés d'assurer ou d'améliorer la formation du personnel.

Rôle respectif des différents personnels de l'éducation des adultes

231. Tandis que de nombreux orateurs soulignaient qu'un degré de priorité élevé devait être accordé à la formation d'un personnel spécialisé en matière d'éducation des adultes, certains ont également appelé l'attention sur l'importance du personnel auxiliaire, des éducateurs paraprofessionnels et des bénévoles. Des bibliothécaires, des journalistes, des cadres, des syndicalistes et beaucoup d'autres contribuaient pour une très large part à l'éducation des adultes. En un sens, tout adulte était aussi un éducateur et il importait de veiller à ce que les mesures visant à améliorer les qualifications et renforcer le prestige des agents rémunérés ne nuisent pas aux formes plus traditionnelles d'éducation ayant leur source dans la communauté. Les rapports entre spécialistes et bénévoles ont été jugés importants, tout comme ceux entre personnel à plein temps et à temps partiel. Certains pays dépendaient presque entièrement des bénévoles et ne les considéraient pas comme du personnel inférieur ou de seconde catégorie. Il fallait se garder de négliger leur contribution ou celle des différents types de "paraprofessionnels" intervenant dans ce domaine. Plusieurs orateurs ont estimé que l'alternative "professionnels/non professionnels" devait être étudiée très attentivement, car le prestige et les qualifications croissants des professionnels risquaient d'être préjudiciables à l'autorité et à la collaboration du personnel non rémunéré. D'un autre côté, certains orateurs ont insisté sur la nécessité d'un bon encadrement par du personnel à plein temps, à la fois pour que l'investissement dans la formation du personnel soit profitable et pour que le personnel à temps partiel et les travailleurs bénévoles bénéficient de l'appui de spécialistes.

232. Un autre orateur a souligné la grande richesse et la grande diversité d'expérience professionnelle et sociale que des éducateurs à temps partiel spécialisés dans des domaines variés apportaient à l'éducation des adultes. Dans bien des cas, la seule formation andragogique qu'ils recevaient était assurée par des organisations bénévoles. Il fallait les mettre en mesure de travailler plus efficacement en leur facilitant l'accès aux ressources.

233. Les membres de nombreuses professions - médecins, ingénieurs, programmeurs, travailleurs sociaux et conseillers agricoles, par exemple - étaient manifestement appelés, dans l'exercice de cette profession, à remplir des fonctions d'éducation des adultes. Il importait de considérer cette éducation au sens large et de ne pas se préoccuper des seuls spécialistes car d'autres personnes avaient virtuellement beaucoup à apporter. D'où la nécessité de prévoir, à l'intention de ces personnes, des installations et cours spéciaux de formation, y compris des structures de rencontre, ainsi que des diplômes spécialement conçus pour répondre à leurs besoins en tant qu'éducateurs d'adultes.

234. Un orateur, évoquant les leçons tirées par son pays de la campagne d'alphabétisation de masse qu'il mettait actuellement en oeuvre, a signalé les dangers qu'il y avait à former le personnel en fonction de principes extrêmement spécifiques et rigides, en l'amenant à croire qu'il n'existait qu'une seule bonne méthode. Le déroulement de la campagne avait montré combien il importait de savoir s'adapter avec souplesse aux besoins d'apprenants et de groupes dont les caractéristiques différaient plutôt que d'imposer une méthode comme étant la meilleure : "parfois, la meilleure méthode est de ne pas en avoir". Beaucoup d'autres orateurs ont eux aussi souligné l'importance d'une certaine souplesse. Un orateur a souhaité que les universités et autres établissements de formation aient davantage recours à des méthodes souples de formation modulaire en cours d'emploi.

235. Un intervenant, après avoir souligné l'importance de la formation des formateurs en raison de son effet multiplicateur, a notamment évoqué comment elle permettait de découvrir les moyens d'éveiller les motivations et par conséquent d'apprendre à susciter l'activité éducative. Les éducateurs des adultes devaient être parfaitement à l'unisson du milieu culturel des apprenants. Il était souhaitable que leur implantation locale se traduise par un enrichissement sur le plan conceptuel et une assurance accrue, les possibilités de formation restant étroitement liées au contexte local particulier. Le même orateur a également souligné l'importance de la formation des femmes et de leur participation, à égalité absolue, à tous les aspects de la planification et de la pratique de la formation.

Formation dans les pays en développement

236. Deux délégués représentant des pays africains ont insisté vigoureusement sur la

nécessité de renforcer le potentiel de formation des pays en développement d'une manière générale. Un grand nombre d'éducateurs d'adultes allaient à l'étranger, habituellement en Amérique du Nord ou en Europe, pour y recevoir une formation. Des universités de l'hémisphère Nord accueillaient dans certains départements jusqu'à 80% d'étudiants venus du Tiers Monde. Les responsables de ces départements, aussi dévoués et bien intentionnés qu'ils fussent, n'avaient pas les connaissances nécessaires pour élaborer des programmes vraiment adaptés et utiles. En outre, le coût de cette formation à l'étranger était très élevé et on ne pouvait espérer répondre aux besoins numériques par cette formule. L'Afrique devait se doter d'un personnel d'encadrement parfaitement qualifié qui serait le fer de lance de la formation des éducateurs d'adultes dans la région. Il faudrait créer parallèlement des centres de formation et des centres multimédias nationaux ou sous-régionaux où seraient élaborés et dispensés des cours mieux adaptés aux besoins locaux. Peut-être faudrait-il que les enseignants chargés de programmes de formation dans l'hémisphère Nord se rendent, fréquemment et pour des séjours prolongés, dans les pays d'origine de leurs étudiants et entretiennent des relations professionnelles avec les organismes d'éducation des adultes de ces pays afin d'être mieux équipés pour former les étudiants de ces régions. Un effort concerté des Etats membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'imposait.

237. Sur un plan plus général, des vœux ont été formulés touchant la question connexe de l'élaboration de matériels d'enseignement adaptés aux conditions locales pour la formation des personnels chargés de l'éducation des adultes et de l'alphabétisation.

Statut du personnel professionnel

238. La Commission a évoqué à diverses reprises le problème spécifique du statut et de la rémunération du personnel. Plusieurs orateurs ont fait observer avec satisfaction que le personnel chargé de l'éducation des adultes bénéficiait d'un statut, d'un salaire et de conditions d'emploi identiques à ceux du personnel de l'enseignement de type traditionnel. D'autres au contraire ont estimé que la condition des éducateurs d'adultes dans leur pays devait être améliorée et rendue comparable à celle des enseignants du système d'éducation formelle. En dépit de leur contribution vitale au développement, les éducateurs d'adultes ne jouissaient pas, dans de nombreux Etats membres, d'un véritable statut professionnel. Dans certains cas, des problèmes techniques se posaient quant à la reconnaissance des diplômes dans le cadre du système national de rémunération et de classification. Un délégué d'un pays industrialisé souffrant d'un taux de chômage élevé a attiré l'attention sur la difficulté qu'il y avait, dans les conditions économiques actuelles, à assurer un emploi à de jeunes éducateurs d'adultes récemment diplômés. Un orateur d'une ONG a

souhaité que les conditions de travail du personnel de l'éducation des adultes en général soient améliorées.

Planification, financement, concertation et coordination

Planification de l'éducation des adultes dans le contexte du développement

239. En dépit de la disparité des situations socio-économiques, de l'éducation et des systèmes culturels dans les pays qui participaient aux débats, la tendance générale a été de placer l'éducation des adultes dans le cadre plus large du développement local, national et régional. La planification de l'éducation des adultes a donc été située, selon des argumentations variables, dans le contexte plus vaste du développement.

240. Plusieurs délégués ont souligné que les efforts de planification de l'éducation des adultes déployés par leurs pays avaient pour toile de fond des troubles intérieurs relativement récents ; et que faire contribuer l'éducation des adultes au développement supposait de l'axer sur les besoins immédiats du pays en la matière. Un autre orateur a affirmé que les plans d'éducation des adultes ne pouvaient répondre aux exigences socio-économiques que s'ils s'intégraient dans les plans généraux de développement. D'autres ont fait état du haut rang de priorité actuellement accordé à l'éducation des adultes dans les plans de développement de leurs pays. Les délégués ont également insisté sur la nécessité de ne pas assimiler à la planification de l'éducation formelle une planification de l'éducation des adultes qui devait pouvoir s'adapter particulièrement vite à la diversité et à l'évolution rapide des besoins, ainsi qu'à des situations et des contextes fort divers.

Planification de l'éducation des adultes aux échelons national, régional et local

241. Plusieurs délégués ont débattu de la question de savoir si l'éducation des adultes devait relever des autorités nationales, régionales ou locales. L'idée, émise par un délégué, qu'il fallait en décentraliser au maximum la planification en la confiant aux autorités de district ou locales a été appuyée par d'autres orateurs qui ont fait valoir que les initiatives locales en la matière traduisaient généralement une meilleure compréhension des besoins réels des apprenants adultes et y répondaient mieux. Un représentant d'une organisation non gouvernementale a exprimé l'opinion, partagée par les délégués de plusieurs Etats membres, que la planification et le développement de l'éducation des adultes devaient s'appuyer sur une législation et des politiques appropriées.

242. Deux délégués ont fait mention de la nécessité d'établir de bons systèmes de statistiques sur l'éducation des adultes ; les données généralement disponibles se présentaient en

généralement disponibles se présentaient en effet en séries incomplètes et n'incluaient pas certaines catégories d'éléments d'information. Selon un orateur, la grande variété des classifications, définitions et désignations utilisées aux échelons national aussi bien qu'international empêchait la comparabilité de ces données et interdisait aux planificateurs et aux décideurs d'en faire autant d'usage qu'ils l'auraient pu. A cet égard, il apparaissait nécessaire de créer un système spécial de collecte, du fait en particulier de la grande diversité des services et des organismes qui intervenaient dans l'éducation des adultes.

243. Un autre participant a signalé que dans son pays, en raison de la diversité des populations cibles et des matières inscrites aux programmes publics d'éducation des adultes, l'organisation de ces programmes impliquait l'intervention de nombreux ministères, dont les rapports annuels d'activités servaient de base à l'établissement des statistiques.

244. Un délégué, évoquant le travail accompli par l'Office des statistiques de l'Unesco dans le domaine de la normalisation et de la méthodologie de la collecte des statistiques sur l'éducation des adultes, a fait l'éloge des réalisations de l'Organisation et a demandé à celle-ci de poursuivre son action pour qu'un système uniforme de collecte de données soit un jour institué dans le monde entier.

Coordination des activités d'éducation des adultes

245. S'agissant de l'état actuel de la planification de l'éducation des adultes, de vives préoccupations ont été exprimées quant à l'insuffisance de la coordination entre les organismes publics et privés et également entre les organismes publics eux-mêmes, qui se lançaient souvent dans des programmes d'éducation des adultes sans avoir pris les mesures de coordination et d'interaction qui s'imposaient. Plusieurs délégués ont estimé que des améliorations devaient être apportées à cet égard et un orateur a souligné qu'on ne disposait pas des informations à jour voulues pour la planification de l'éducation.

246. Un certain nombre de délégués ont fait valoir l'importance d'une coordination et de consultations entre les organismes publics et privés en matière de planification de l'éducation des adultes. Certains ont suggéré que des contacts plus étroits soient établis entre les organismes des deux catégories oeuvrant dans le domaine de l'éducation des adultes ; plusieurs ont précisé qu'il faudrait à cet effet créer un centre national, une sorte de "pôle" de coordination de toutes les activités d'éducation des adultes, tant publiques que privées, menées aux niveaux national, régional et local. On a fait observer qu'il fallait cependant veiller à ce que la coordination n'aboutisse pas à une centralisation qui risquerait de porter atteinte à la grande diversité des services locaux et privés.

Articulation entre éducation des adultes et éducation formelle

247. Plusieurs orateurs ont appelé l'attention sur la nécessité de renforcer les liens entre l'éducation des adultes et l'éducation formelle, d'une façon ou d'une autre, par exemple au niveau de l'alphabétisation et de l'enseignement primaire. D'autres ont évoqué ces liens en termes plus généraux dans la perspective de la coordination de toutes les activités d'éducation, et dans celle de l'éducation permanente, dont les fondements et les principes recueillent un très large appui moral et pratique. Un délégué a suggéré en particulier de renforcer les liens entre l'éducation des adultes et l'enseignement supérieur, en demandant que ce dernier se mette davantage au service de la communauté et que les gouvernements accroissent leur appui à cette fin. Dans l'ensemble, le renforcement de ces liens a été considéré comme un moyen de mieux mettre à profit les ressources matérielles et humaines du système d'enseignement traditionnel et de multiplier les passerelles entre l'éducation non formelle et l'enseignement traditionnel. A cet égard, plusieurs orateurs ont mentionné les programmes de reconnaissance et d'équivalence qui conféraient une sanction éducative à l'expérience personnelle et professionnelle. Selon certains, le nombre croissant de travailleurs de différentes catégories qui suivaient des programmes d'éducation des adultes, tant dans le système classique que dans le système non formel, tendait à démontrer le renforcement des liens entre l'éducation des adultes et l'enseignement de type classique. Quelques délégués ont insisté sur la différence fondamentale qui existe entre l'enseignement primaire scolaire et les notions plus vastes d'alphabétisation, éducation de base et développement social des adultes ; certains ont suggéré que l'enseignement à l'école pourrait profiter des méthodes utilisées en éducation des adultes.

L'éducation des adultes et le monde du travail

248. Certains délégués ont abordé la question des relations entre l'éducation des adultes et le monde du travail. Plusieurs ont rendu compte d'expériences récentes dans le domaine de la formation technique et professionnelle pour adultes et d'actions de prévision des besoins futurs du marché du travail. D'autres délégués ont indiqué qu'il importait d'inciter par des moyens appropriés les personnes en possession d'un emploi à acquérir une formation complémentaire.

Education des adultes et loisirs

249. Plusieurs orateurs ont également souligné l'importance de l'éducation des adultes, s'agissant des loisirs, et de l'utilisation rationnelle, active et créatrice du temps de loisirs. Le rôle, voire la responsabilité à cet égard des établissements éducatifs ont été reconnus. Les

établissements éducatifs, a-t-on estimé, devraient coopérer avec les organisations sociales et culturelles pour faire prendre conscience aux adultes de leur potentiel physique, intellectuel, moral et émotionnel, et favoriser le développement culturel, civique et moral qui fera d'eux des personnes et des citoyens équilibrés.

Flexibilité de l'éducation des adultes

250. A propos de la coordination des actions d'éducation des adultes, un délégué a fait observer que la flexibilité était l'un des atouts majeurs de l'éducation des adultes et que tout devait être fait pour la préserver, face au risque de bureaucratisation. Des orateurs de plusieurs autres pays sont intervenus dans le même sens pour dire qu'il importait de reconnaître, de protéger et d'accroître cette flexibilité.

Financement

251. Le financement de l'éducation des adultes a été évoqué par plusieurs délégués.

252. Des représentants ont mentionné différentes stratégies pour la mobilisation d'un maximum de ressources en faveur de l'éducation des adultes, notamment les suivantes :

- recours à des éducateurs et des moniteurs bénévoles ou quasiment bénévoles, certains mentionnant toutefois que ce genre de participation devenait de plus en plus difficile à mobiliser ;
- diversification des sources de financement par la participation des divers organismes s'occupant directement ou indirectement d'éducation des adultes et, le cas échéant, par la contribution financière des apprenants eux-mêmes. Il a été fait référence à la contribution directe et indirecte qu'apportent, par le biais des congés d'études et indemnités spéciales, les entreprises publiques et privées qui ont tout intérêt à contribuer au recyclage et à la formation complémentaire de leur personnel. Il a également été fait mention de la contribution des apprenants par l'autofinancement des activités éducatives ; recours aux autorités administratives locales et groupes associatifs locaux comme "collecteurs de fonds" et agents actifs de l'éducation des adultes ;
- possibilités de réaliser des économies, et donc de mobiliser des ressources nouvelles pour l'éducation des adultes, par l'échange de matériels éducatifs et d'informations aux niveaux sous-régional ou régional, et par la production locale de matériels didactiques bon marché ;
- à cet égard, plusieurs représentants ont demandé que l'Unesco joue le rôle d'un centre d'échange d'informations et d'autres ont souligné que l'aide étrangère et l'action internationale pouvaient contribuer à l'augmentation des ressources destinées à l'éducation des adultes.

253. Plusieurs orateurs ont fait état de la nécessité d'optimiser l'emploi des ressources.

notamment en déléguant aux autorités locales l'exécution du budget de l'Etat. Un délégué a déclaré qu'il fallait que les centres de décisions budgétaires soient le plus près possible du lieu où l'enseignement est dispensé. Un étonnant paradoxe, de l'avis d'un délégué, semblait caractériser le problème du financement ; au moment où les ressources consacrées à l'éducation devenaient de plus en plus rares et bien plus difficiles à mobiliser, on reconnaissait de plus en plus que l'éducation des adultes avait une importance vitale pour le développement et nombreux étaient les départements ministériels qui manifestaient un intérêt croissant pour l'éducation alors qu'elle ne constituait pas leur principal domaine d'activité. Pour un autre orateur, l'étonnant dans son pays était que le secteur de l'agriculture, qui représentait près de 75 % de l'activité nationale, ne recevait que des crédits très limités pour les activités de formation des adultes, telles que la formation des dirigeants de coopératives. Le secteur urbain, pour sa part, bénéficiait de beaucoup plus de crédits, grâce aux taxes prélevées sur les sociétés privées pour financer la formation professionnelle par l'intermédiaire de l'organisme gouvernemental compétent.

254. Dans certains pays, la contribution du budget normal de l'éducation aux activités d'éducation des adultes serait minime ; de l'avis d'un délégué, le budget de l'éducation des adultes ne devrait pas être un élément du budget général de l'éducation, car celui-ci s'amenuisait automatiquement à mesure que diminuait la proportion des jeunes dans la population. Pour d'autres pays, en revanche, le rôle du budget général de l'éducation était essentiel en matière de financement des activités d'éducation des adultes.

255. Pour la plupart des orateurs, il semblait évident que les crédits destinés à l'éducation des adultes devaient provenir d'une part du budget général de l'éducation et d'autre part, des budgets d'autres ministères fonctionnels, l'établissement du budget devant tenir compte des activités de toutes les parties en cause, y compris les organismes publics et privés. Un orateur a cité un exemple des avantages et des retombées des activités d'éducation des adultes qu'il faudrait prendre en considération. Selon certains, il ne faudrait pas perdre de vue, au moment où l'on établit le budget de l'éducation des adultes, les économies réalisées sur d'autres postes sociaux grâce au produit de l'investissement que représentent les programmes éducatifs des adultes. Le coût réel net des programmes d'éducation des adultes, une fois les "coûts sociaux d'opportunité" déduits des coûts bruts apparents, pouvait être très faible. Ce type de comptabilité sociale et économique plus fine s'imposait de plus en plus si l'on voulait convaincre les responsables des dépenses publiques en général de la modicité du coût réel des dépenses consacrées à l'éducation des adultes par rapport à leur véritable valeur.

Nouvelles impulsions à donner à l'alphabétisation des adultes et articulation avec les efforts de généralisation de l'enseignement primaire et de développement des autres secteurs de l'éducation

256. L'importance de l'alphabétisation a été soulignée dans la majorité des interventions. Nombre des orateurs ont fait valoir que les activités d'alphabétisation devraient occuper une place prioritaire dans le cadre de l'éducation des adultes, un délégué voyant dans l'analphabétisme le problème numéro un des pays en développement et un autre qualifiant l'alphabétisation d'objectif fondamental de l'éducation des adultes. Bien que l'éducation des adultes ne commence pas nécessairement par l'alphabétisation, plusieurs participants ont mis en relief l'importance centrale de celle-ci. L'alphabétisme est la condition sine qua non de nombreuses formes d'éducation des adultes, et notamment de sa composante la plus répandue et la plus souple, l'autodidaxie.

257. L'importance de l'alphabétisation des adultes a été considérée sous des angles différents quoique apparentés. Pour le représentant d'une organisation non gouvernementale, les programmes d'alphabétisation étaient l'unique forme d'activité éducative ouverte à un grand nombre d'adultes qui ne semblaient pas pouvoir trouver place dans le système éducatif traditionnel. L'alphabétisation, a-t-il souligné, était un moyen de survivre dans un monde assailli de problèmes et de défis. De l'avis d'autres orateurs, l'alphabétisation était soit une condition préalable du développement soit, tout au moins, un moyen de l'accélérer et de faire en sorte que ses fruits soient plus équitablement partagés.

258. Beaucoup d'interventions ont rendu compte de l'expérience acquise par les divers pays dans la lutte contre l'analphabétisme. Pour un délégué, l'éradication de l'analphabétisme était l'un des plus grands succès remportés par son pays depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pour la plupart des délégués des pays en développement, la victoire sur l'analphabétisme était un objectif pour l'avenir, mais plusieurs orateurs ont mentionné les plans et/ou les calendriers établis expressément par leur pays pour alphabétiser l'ensemble de la population.

259. La corrélation entre analphabétisme et pauvreté a été notée par plusieurs orateurs. L'un d'eux a fait observer que si l'analphabétisme n'était que l'une des nombreuses causes de la pauvreté, il constituait un des principaux obstacles à la mobilisation de la population contre la pauvreté. L'alphabétisation apparaissait comme un moyen d'accroître les compétences des individus et d'améliorer la capacité de la société de faire face aux exigences du développement.

Objectifs et buts

260. Se référant au libellé du point 9 (c) de l'ordre du jour, un délégué a souligné qu'avant de donner une nouvelle impulsion aux programmes

d'alphabétisation, il faudrait examiner avec soin les objectifs assignés à ces programmes. Ces objectifs, comme d'autres orateurs l'ont noté, dépendaient eux-mêmes de la façon dont était perçue la nature du problème de l'analphabétisme. L'un d'eux a fait observer qu'il était plus judicieux de considérer l'analphabétisme comme un phénomène socio-économique que comme l'incapacité à lire et à écrire ; d'autres ont assimilé le passage de la condition d'analphabète à celle d'alphabète au passage d'une culture orale, à une culture écrite. L'alphabétisation ne se ramenait donc pas à l'apprentissage fonctionnel de la lecture et de l'écriture ; il fallait situer ce processus dans un contexte culturel où puissent coexister les connaissances nouvelles et le savoir traditionnel des adultes. De nombreux orateurs ont souligné que l'alphabétisation devait se poursuivre au-delà de l'acquisition des trois aptitudes fondamentales (lire, écrire, compter). Certains ont mis en relief le rôle que l'alphabétisation pouvait jouer dans la mobilisation des masses au service du développement national, dans le renforcement de l'unité nationale et dans l'atténuation des difficultés d'adaptation aux changements provoqués par le processus de développement. D'autres ont fait valoir que l'alphabétisation ne devrait pas être étroitement fonctionnelle, mais devrait être conçue pour développer l'imagination et la créativité, favoriser l'esprit critique de l'apprenant et élargir et aiguïser sa perception de la réalité. Un orateur a fait remarquer qu'alphabétiser devrait consister à enseigner non seulement à lire les mots, mais aussi à lire et à écrire la vie - à percevoir et à comprendre la réalité socio-économique ainsi qu'à agir pour la transformer. Eu égard à l'importance capitale de l'alphabétisation pour le développement, le délégué d'un pays en développement a lancé un appel à la solidarité et à l'appui de la communauté internationale dans la lutte contre l'analphabétisme.

261. Un autre orateur a fait remarquer que les cours d'alphabétisation constituaient pour des millions de gens l'unique possibilité de recevoir une instruction systématique ouvrant la voie à l'éducation permanente. De nombreux participants ont exprimé le vœu que l'articulation entre alphabétisation et éducation permanente cesse d'être considérée seulement comme une possibilité théorique et devienne une réalité effective. Plusieurs ont décrit les mesures de postalphabétisation prises dans leur pays pour atteindre ce but ; l'un d'eux a indiqué que son pays apportait un appui à la recherche et aux échanges d'informations sur les activités de postalphabétisation à l'échelon international. Dans un certain nombre de ces pays, ceux qui avaient suivi avec succès un cours d'alphabétisation pouvaient suivre ensuite un enseignement primaire débouchant sur un certificat, puis poursuivre leurs études dans le secondaire et au-delà. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il fallait concevoir l'alphabétisation non pas comme une activité isolée et marginale, mais comme une composante essentielle d'un système d'éducation

permanente. Un délégué a fait remarquer que lorsque l'alphabétisation n'était pas étroitement liée aux autres activités d'éducation des adultes, elle risquait de n'apporter qu'une aptitude technique, un outil, et de ne pas être, comme il fallait l'espérer et l'escompter, une étape capitale du processus éducatif.

Contenus et méthodes

262. Le contenu des programmes joue à l'évidence un rôle important dans la réalisation des buts et des objectifs fixés. De nombreux orateurs ont souligné la nécessité de contenus fonctionnels. Certains d'entre eux ont suggéré que le caractère fonctionnel d'un programme se mesurait à sa capacité de répondre aux besoins individuels et collectifs. Pour quelques-uns, un programme était fonctionnel en raison des thèmes abordés : agriculture, hygiène, coopératives, etc. D'autres orateurs, sans rejeter ces définitions, ont souligné la nécessité, d'une part de relier le contenu des cours aux problèmes reconnus de la communauté tels que, par exemple, l'approvisionnement en eau potable ou les améliorations à apporter à l'hygiène publique et, d'autre part de tenir pleinement compte des contraintes et des possibilités de l'environnement. Un certain nombre d'orateurs ont noté la nécessité d'associer l'alphabétisation à des activités rémunératrices.

263. D'autres orateurs ont estimé qu'il fallait veiller à ne pas définir la fonctionnalité de façon trop étroite. La "communauté" n'était pas seulement le village, mais la nation dans son entier et, s'il convenait de mettre l'accent sur les besoins d'aujourd'hui, il était dangereux de ne pas se préparer à faire face aux problèmes de demain. Plusieurs orateurs ont souligné que pour être fonctionnels, les programmes devaient non pas se limiter nécessairement au domaine professionnel ou, plus généralement, au domaine économique, mais englober tous les aspects de la vie, en particulier les aspects sociaux et culturels. De fait, plusieurs orateurs ont insisté sur la nécessité de revenir aux valeurs morales authentiques enracinées dans les cultures traditionnelles. A leur avis, l'inculcation de ces valeurs devait constituer un élément fondamental du contenu des programmes.

264. Des vues diverses ont été exprimées à propos des méthodes. Plusieurs orateurs ont évoqué la nécessité de faire plus largement appel aux médias dans les activités d'alphabétisation, notant que si les coûts initiaux étaient élevés, les médias modernes étaient néanmoins rentables en raison de leur portée et de leur efficacité. En revanche, certains autres orateurs ont affirmé qu'il conviendrait d'exploiter davantage les moyens de communication traditionnels tels que le théâtre populaire. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a noté que, pour être efficace, toute méthode devait tenir pleinement compte de la situation de l'apprenant, point de départ logique de la conception de toute stratégie pédagogique. De l'avis d'un délégué, il fallait éviter de considérer

l'esprit de l'adulte analphabète comme une page vierge. Il a été souligné que l'instructeur se devait au contraire de rechercher les "connaissances cachées" qui serviraient de base à l'instruction.

Motivations et participation

265. Les questions de la motivation et de la participation ont été évoquées par plusieurs orateurs. L'un d'entre eux a fait observer que le degré de motivation était fortement influencé par le contexte socio-économique. Les apprenants étaient très motivés lorsqu'ils comptaient pouvoir utiliser les aptitudes de base acquises grâce à l'alphabétisation et en tirer profit. Un autre délégué a parlé de la fonctionnalité globale par rapport à la motivation. A son avis, ce n'était pas un facteur unique mais une constellation d'influences sociales, économiques et culturelles qui déterminait le degré de motivation des apprenants. Il y avait donc lieu de tenir compte, dans la planification des programmes d'alphabétisation, de la nécessité de créer un environnement favorable au moyen d'actions sociales, économiques et culturelles appropriées.

266. Plusieurs orateurs ont examiné les rapports entre le contenu et la méthodologie des programmes et la motivation des apprenants. Ils ont souligné qu'il importait de faire en sorte que l'apprentissage se fasse dans des lieux, selon des modalités et à des moments qui conviennent à l'apprenant, et que les participants perçoivent l'utilité du contenu des cours par rapport aux problèmes et aux besoins de la vie réelle. Un observateur a souligné que la motivation venait des valeurs culturelles propres à une population donnée et ne pouvait être comprise que par rapport à un contexte culturel spécifique. La motivation était considérée à la fois comme une condition et une conséquence de la participation. Un orateur a souligné qu'il fallait que les apprenants participent activement à la conception, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des programmes d'alphabétisation, afin d'éviter ce qu'il a appelé "la domination arrogante" des organismes patronnant les programmes et les conséquences désastreuses que cette domination ne manquait pas d'avoir en ce qui concerne les motivations des apprenants.

Nécessité d'une approche globale de la lutte contre l'analphabétisme

267. Un certain nombre d'orateurs ont noté l'importance d'une approche globale fondée sur la généralisation de l'enseignement primaire - qualifiée d'"action préventive" par un orateur - et sur le développement des activités d'alphabétisation des adultes s'adressant au groupe d'âge de la population active - qualifiée d'"action curative" - dans la lutte contre l'analphabétisme. Au cours du débat sur la mise en oeuvre de ces politiques dans chaque pays, différentes opinions ont été exprimées sur la priorité relative accordée au développement de l'enseignement primaire et aux programmes d'alphabétisation

des adultes. Certains orateurs ont souligné que leur pays, après avoir réussi à scolariser tous ou presque tous les enfants en âge de fréquenter l'école primaire, s'employait activement à développer les activités d'alphabétisation des adultes. D'autres orateurs ont fait valoir que l'alphabétisation des adultes et l'enseignement primaire devaient être traités sur un pied d'égalité et développés parallèlement. Toutefois un autre orateur a fait remarquer que l'alphabétisation des adultes étant du ressort de l'éducation des adultes, c'est à elle qu'elle se rattache. Il a souhaité donc que l'Unesco, reconnaissant à l'adulte analphabète ou semi-analphabète son statut d'adulte, conçoive un programme pour l'alphabétisation des adultes lié, dans la continuité du processus éducatif, à l'éducation des adultes.

268. La signification et les mécanismes de la coordination des deux composantes d'une double approche ont été examinés dans plusieurs interventions. Un orateur a souligné l'importance de ce qu'il a appelé la "planification globale" dans l'harmonisation de la conception et de la mise en oeuvre des politiques de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation des adultes. D'autres ont fait observer qu'il était possible d'assurer la coordination en formant le personnel éducatif à enseigner aussi bien aux enfants qu'aux adultes. A cet égard, un orateur a indiqué que, dans son pays, la formation à l'alphabétisation des adultes faisait partie du programme des écoles normales et que les cours par correspondance jouaient un rôle important car ils permettaient aux enseignants d'offrir des cours de postalphabétisation exigeant la connaissance de domaines spécialisés. Les délégués de nombreux pays ont noté le rôle important des instituteurs dans la supervision et la conduite des activités d'alphabétisation des adultes. Les économies réalisées grâce à l'utilisation des mêmes installations et infrastructures dans les programmes d'alphabétisation et dans l'enseignement primaire ont aussi été souvent mentionnées.

269. Les délégués de plusieurs Etats membres ont mentionné le Projet majeur dans le domaine de l'éducation dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Programme régional d'élimination de l'analphabétisme en Afrique, la stratégie arabe d'éducation des adultes et d'élimination de l'analphabétisme, et les stratégies régionales déjà définies ou en cours d'élaboration dans d'autres régions. Eu égard à la situation spécifique de chaque région, un orateur a souligné que l'Unesco devait mettre l'accent sur des approches régionales diversifiées qui seraient, d'après lui, mieux adaptées et plus efficaces pour promouvoir l'alphabétisation. Plusieurs participants ont demandé que soit renforcée l'aide internationale aux projets et programmes régionaux et aux institutions de formation qui les appuient.

Analphabétisme et illettrisme dans les pays industrialisés

270. Un certain nombre d'orateurs venant notamment de pays industrialisés ont expressément

évoqué la "redécouverte" de l'analphabétisme dans leurs sociétés, l'un d'entre eux parlant d'un véritable défi lancé à l'éducation dans son pays. Ce phénomène, diversement désigné comme "alphabétisme résiduel", "illettrisme" ou "analphabétisme fonctionnel", "analphabétisme de retour" ou encore "nouvel alphabétisme", se révélait quantitativement et qualitativement différent de l'analphabétisme de masse observé dans les pays en développement. Il était cependant suffisamment répandu pour être alarmant et limitait effectivement les possibilités des victimes d'exercer leur droit à l'éducation. Un délégué a indiqué que, malgré les premières enquêtes réalisées, il restait beaucoup à faire pour établir les causes et les facteurs expliquant ce phénomène et il a donc demandé que soient menées des recherches en vue de déterminer l'ampleur et la nature du problème. Dans un de ces pays, il était estimé que l'analphabétisme fonctionnel touchait environ 4% de la population adulte, tandis que 10% de cette même population éprouvait des difficultés considérables à lire et à écrire. Un orateur a fait remarquer qu'une instruction élémentaire déficiente était souvent la cause d'autres difficultés éducatives. Il était intéressant de constater que ce n'était pas l'insuffisance des ressources publiques allouées à l'éducation ni même une scolarisation insuffisante qui était responsable de cet état de choses, puisque les analphabètes étaient, semblait-il, généralement parvenus au terme de la scolarité obligatoire. Rien ne prouvait non plus qu'il s'agissait d'un phénomène récent ; c'était sans doute moins l'analphabétisme lui-même qui s'était développé que la sensibilisation du public à son sujet dans les pays industrialisés. Un orateur a indiqué que dans son pays le problème avait été porté à l'attention du public au milieu des années 70, lorsque le changement technologique et le rétrécissement du marché du travail avaient écarté de nombreux emplois les travailleurs non qualifiés ou semi-qualifiés.

271. Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité d'accorder une attention particulière aux analphabètes, aux semi-analphabètes et aux groupes de population les moins qualifiés dans les pays industrialisés. L'un d'eux a fait observer qu'en l'absence de programmes appropriés, ces personnes étaient condamnées à devenir les premières victimes du changement technologique. Les besoins particuliers des minorités culturelles et ethniques et des immigrants ont également été évoqués par divers orateurs, et l'un d'eux a souligné la nécessité de dispenser une éducation qui soit conforme aux valeurs sociales et culturelles des apprenants. Un autre a décrit le caractère fonctionnel des programmes d'enseignement mis au point dans son pays à l'intention des semi-analphabètes, en particulier des immigrants, pour leur permettre de bénéficier des services sociaux disponibles et de se familiariser avec les institutions complexes d'une société industrialisée. Le délégué d'un Etat à forte population immigrée a mis en relief la nécessité d'assurer une alphabétisation dans leur langue d'origine aux travailleurs

migrants appelés à rentrer dans leurs pays, ainsi qu'à leur famille.

Groupes cibles

272. Des orateurs de pays en développement et de pays industrialisés ont mentionné les groupes cibles auxquels il convenait, selon eux, d'accorder la priorité. Dans certains pays, le groupe cible comprenait tous les adultes analphabètes et semi-analphabètes, et dans d'autres le groupe d'âge productif, qui était diversement défini. De nombreux orateurs ont évoqué le fait que les taux d'analphabétisme étaient plus élevés chez les femmes et fait état du rôle crucial que jouaient celles-ci en tant que transmettrices des valeurs culturelles, faisant passer connaissances et attitudes d'une génération à l'autre. Plusieurs ont décrit les programmes actuellement conçus à l'intention des femmes en vue de leur permettre de mieux remplir leurs rôles traditionnels ou de les préparer à assumer de nouveaux rôles au sein de la société. Un délégué, évoquant la situation des élèves qui quittent l'école, a souligné la nécessité d'organiser à leur intention des programmes de postalphabétisation et de formation professionnelle qui leur permettent d'entrer dans le monde du travail. Certains orateurs ont également décrit les programmes d'alphabétisation actuellement conçus ou mis en oeuvre en vue de répondre aux besoins ou à la situation spécifiques des minorités ethniques, culturelles ou linguistiques, des travailleurs migrants et de leur famille, des réfugiés, des personnes déplacées et des handicapés.

273. Le rôle de la langue dans l'alphabétisation a été évoqué à maintes reprises, et en particulier l'idée admise qu'il était souhaitable d'assurer l'alphabétisation, chaque fois que possible, dans la langue maternelle. Deux orateurs ont estimé qu'il convenait de mener des recherches linguistiques en vue de développer l'utilisation des langues maternelles en tant que véhicules de l'alphabétisation et de produire des matériels efficaces d'alphabétisation et de postalphabétisation dans les langues nationales. Un autre délégué a souligné qu'il importait de respecter les codes linguistiques des adultes lors de la mise au point des matériels d'alphabétisation.

Mobilisation et organisation

274. Au cours des débats de la Commission, la question des ressources à allouer à la promotion de l'alphabétisation a souvent été évoquée. Plusieurs orateurs ont indiqué qu'une législation et des dispositions juridiques appropriées pouvaient offrir un cadre susceptible de faciliter la mobilisation des ressources et d'orienter la participation des pouvoirs publics et des organismes privés aux campagnes d'alphabétisation. Les mesures particulières adoptées dans un certain nombre d'Etats membres ont été mentionnées. De nombreux orateurs ont souligné que l'alphabétisation ne saurait relever exclusivement d'un seul ministère ou organisme, ou même des seuls pouvoirs publics, mais qu'elle devrait mobiliser les ressources et les efforts

de toutes les composantes de la société : organisations populaires, syndicats, associations professionnelles, organisations de jeunes et groupes communautaires entre autres. Un orateur a estimé que les pouvoirs publics avaient le devoir de fournir une orientation technique et un appui matériel aux programmes d'alphabétisation, mais qu'ils devraient encourager les organisations économiques, sociales et culturelles à patronner des activités d'alphabétisation et à y participer.

275. De nombreux exemples de coopération entre les pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales ont été cités au cours du débat. Considérant les dimensions du problème de l'analphabétisme dans de nombreux pays en développement, un orateur a noté la nécessité d'identifier les apports susceptibles d'avoir un effet multiplicateur et de concentrer les ressources sur ces apports. Il a cité la formation, et plus particulièrement la formation des formateurs, comme investissement éminemment rentable. Plusieurs orateurs ont évoqué le recours au bénévolat dans les activités d'alphabétisation, mais d'autres ont signalé la nécessité d'encadrer les bénévoles par des professionnels qualifiés pour ne pas compromettre la qualité des programmes proposés. Plusieurs intervenants ont évoqué l'utilisation des jeunes comme enseignants, et un orateur a signalé l'importance du rôle que les personnes âgées peuvent jouer dans les programmes d'alphabétisation.

276. Plusieurs orateurs ont estimé possible de mettre davantage à contribution les compétences et les ressources locales. L'un d'eux a fait observer que le caractère limité des ressources ne devait pas constituer un obstacle

insurmontable à la généralisation de l'alphabétisation, si toutes ces ressources étaient pleinement exploitées. Il a remarqué que, dans sa région, la tradition voulait que tout adulte soit un enseignant et que la formule "chacun éduque quelqu'un" pourrait constituer une stratégie valable. Il a souligné en outre que les technologies locales pouvaient fournir des auxiliaires pédagogiques et des moyens d'enseignement indispensables. Un observateur a toutefois fait remarquer que si les programmes d'alphabétisation étaient extrêmement rentables, ils ne devaient pas être considérés comme bon marché. Des programmes bien conçus et efficacement mis en oeuvre nécessitaient une infrastructure solide, pouvant compter notamment sur des compétences professionnelles appropriées, et des matériels suffisants.

277. Plusieurs orateurs ont souligné que la décentralisation était une condition essentielle d'une mobilisation efficace des ressources. L'un d'eux a fait part des résultats positifs obtenus dans son pays grâce à la décentralisation au profit des Etats de la formation des personnels, de la production de prototypes, de la recherche et de l'évaluation et de la diffusion des informations ; il a indiqué, qu'à l'avenir son pays irait encore plus loin dans cette voie en déléguant ces fonctions aux districts. Un autre orateur a insisté sur le rôle primordial des collectivités locales dans la fourniture des services éducatifs. Des établissements d'enseignement ayant pour base les villages, a-t-il souligné, seraient mieux adaptés aux besoins des communautés rurales et, par conséquent, réussiraient plus facilement à obtenir l'adhésion de celles-ci.

PARTIE III

RECOMMANDATIONS*

I. BUTS ET POLITIQUES DE L'EDUCATION DES ADULTES

La Conférence,

Rappelant la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes, adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-neuvième session de Nairobi (1976) et notamment l'attention portée à la réalisation sociale des adultes.

Rappelant les recommandations de la troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Tokyo, 1972) et particulièrement la recommandation n° 2 sur les buts de l'éducation des adultes et la recommandation n° 6 sur les mesures en faveur de l'éducation des travailleurs,

Considérant la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1974),

Rappelant que la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît le droit à l'éducation comme un droit fondamental de tout individu, et que l'éducation permanente répond à une exigence objective du développement socio-économique et scientifico-technique dans le monde contemporain

Considérant que parmi les missions assignées à l'Unesco par son Acte constitutif, l'une des principales est de contribuer à créer les conditions de la participation la plus large des individus et collectivités à la vie des sociétés auxquelles ils appartiennent,

Rappelant que cette participation ne peut être acquise que par une éducation reconnue comme un droit pour tous, tout au long de la vie,

Consciente de la nécessité de faire en sorte que l'éducation réponde aux besoins des divers groupes de population,

Convaincue que l'éducation des adultes peut contribuer de manière décisive au développement économique et culturel, au progrès de la société, à l'évolution de l'éducation et au renforcement de la paix internationale,

Considérant que le droit à l'éducation est un droit imprescriptible de tout être humain, indépendamment de la race, du sexe, de l'âge, de la situation sociale et de toutes considérations politiques et religieuses.

Notant que le développement de l'éducation des adultes est la condition indispensable de la concrétisation de l'éducation permanente et un facteur important de la démocratisation de l'éducation.

Soulignant l'importance de l'éducation des adultes en tant que condition, parmi d'autres, de l'accès au travail et aux valeurs culturelles et en tant que facteur du développement intégral de la personnalité.

Reconnaissant le rôle que peuvent jouer les programmes d'éducation des adultes pour renforcer les principes de liberté, justice, compréhension mutuelle et coopération dans le monde, et améliorer sa qualité de la vie des adultes eux-mêmes et des communautés dans lesquelles ils vivent.

Affirmant qu'il incombe à l'éducation des adultes de contribuer à satisfaire les besoins de ceux qui, par suite de l'occupation de leur pays, sont privés de tous leurs droits légitimes, y compris de leur droit à l'éducation,

* Conformément aux instructions qui lui ont été données par le Président de la Conférence (voir Rapport général, par. 36), le Secrétariat a procédé, d'entente avec le Rapporteur général de la Conférence, à une mise au point de forme du texte des Recommandations qui suivent.

Consciente de l'importance de la sécurité culturelle pour l'épanouissement de la personnalité de l'individu, la sauvegarde de son identité authentique et le renforcement de ce qui le rattache à son patrimoine, à son histoire et à sa civilisation,

Considérant que la propagation de ces nobles principes passe par une éducation humaniste propre à former le caractère et contribuant à inculquer de bons principes de conduite,

Convaincue que la démocratisation est un principe fondamental pour le développement de l'éducation des adultes,

Affirmant que l'influence des adultes sur leur éducation devrait s'étendre au choix et à la définition de plan d'études, à l'orientation, aux possibilités de recherche, à l'organisation et à l'évaluation,

Soulignant le rôle considérable et les efforts exceptionnels déployés par l'Unesco pour l'orientation des processus en matière d'éducation des adultes et pour la réalisation de recherches sur ce problème, tenant compte de la nécessité de la démocratisation et du perfectionnement de l'éducation, ainsi que du développement intégral de la personnalité,

Considérant le rôle important que joue l'éducation des adultes pour l'exercice effectif du droit au travail en préparant la population à participer activement à la vie économique, en lui apportant des connaissances, des compétences et des savoir-faire professionnels et techniques et en lui permettant d'acquérir un complément de formation ou de se recycler,

Reconnaissant l'importance de l'éducation des adultes pour une participation active des masses à la vie sociale et culturelle de leur pays, pour la préservation et la mise en valeur des cultures nationales ainsi que pour le développement de la compréhension et du respect de la culture des autres peuples,

Voyant en l'éducation des adultes un facteur essentiel de familiarisation des populations avec les problèmes du monde contemporain.

Notant toutefois que, dans la pratique, l'éducation pour la compréhension et la paix internationales a progressé avec difficulté,

Estimant qu'il est souhaitable d'établir des liens effectifs entre l'éducation et le monde du travail dans la perspective de l'éducation permanente,

Tenant compte du fait que ce sont les analphabètes, et en particulier parmi les femmes, les pauvres, les personnes âgées et les jeunes, qui sont les plus vulnérables du point de vue économique,

Considérant la nécessité d'une législation adéquate en matière d'éducation des adultes.

Reconnaissant la nécessité d'une coordination nationale des activités d'animation et d'éducation populaire en rendant fonctionnelles les plates-formes de concertation créées ou à créer à cet effet,

Estimant que le développement de l'éducation des adultes doit être considéré comme un élément important des plans de développement socio-économique et culturel d'ensemble,

Considérant le développement de la théorie de l'éducation des adultes,

Considérant également que ce développement s'est traduit dans différents pays par l'établissement d'une pratique scientifique de l'éducation des adultes,

Constatant que la limitation des ressources fait obstacle à l'action d'éducation et de formation à des compétences qu'exige le développement et qu'une technologie novatrice et appropriée existe aujourd'hui dans ce domaine et peut offrir un moyen rentable d'élargir l'accès à l'éducation,

Affirmant qu'il importe d'accorder un grand intérêt à la qualité de l'éducation des adultes,

Constatant l'évolution des techniques de l'éducation moderne et la modification des besoins des sociétés,

Considérant que les participants aux activités d'éducation des adultes et d'alphabetisation sont très souvent dotés d'une large expérience de vie, expérience qui devrait être exploitée pour le bénéfice de tous,

Considérant que la mise en valeur des ressources humaines de l'éducation des adultes n'a guère progressé dans la majorité des pays du Tiers Monde,

Constatant que les établissements d'enseignement supérieur ont négligé la formation professionnelle dans le domaine de l'éducation des adultes.

Consciente que la formation et le perfectionnement des personnels de l'éducation des adultes, leur orientation en temps voulu, leur bonne information et leur connaissance des travaux scientifiques et de la documentation correspondante sont indispensables pour améliorer la qualité et l'efficacité de cette éducation,

Recommande aux Etats membres :

de définir le rôle de l'éducation des adultes compte tenu des besoins de l'individu et de la société et d'élaborer des programmes appropriés en vue d'offrir des possibilités d'éducation aux différents groupes d'adultes ;

de concevoir leurs programmes d'éducation des adultes autour de l'idée de participation active et responsable des intéressés tant à l'épanouissement de leurs capacités d'initiatives et de savoir-faire qu'au développement de la communauté à laquelle ils appartiennent ;

d'assurer la participation active des femmes aux programmes et activités d'éducation des adultes ;

de développer des activités d'éducation des adultes proches des besoins quotidiens et concrets de la population ;

d'intégrer dans leurs politiques locales et nationales d'éducation des adultes la dimension du développement local ; de collaborer étroitement avec les responsables locaux, politiques, culturels, sociaux, lors de l'élaboration des programmes d'éducation des adultes ; de tenir compte, lors de la conception et de la réalisation pédagogique des programmes d'éducation des adultes, des expériences de vie acquise par les participants dans leur vie sociale, culturelle et professionnelle ;

de concevoir et mettre en oeuvre les actions de formation qui assureront la mobilisation des ressources humaines, notamment par le recours à l'autoformation et par la prise en compte des connaissances issues de la pratique sociale ;

de créer, par les efforts concertés de tous les organes et institutions intéressés des pays respectifs, des conditions variées en faveur du perfectionnement continu de la qualification et du niveau éducatif des adultes et d'assurer ainsi la réalisation complète de la potentialité des individus ;

d'identifier et de lever les obstacles qui s'opposent à l'apprentissage, en particulier ceux qui sont de nature pédagogique ou andragogique, politique, bureaucratique et/ou administrative, sociale, structurelle ou qui se posent au niveau de l'application et de la continuité ;

de prendre les mesures indispensables pour créer des conditions financières, matérielles et sociales telles que la démocratisation de l'éducation, l'éducation permanente en général et plus particulièrement l'éducation des adultes en tant qu'élément indispensable du système d'éducation deviennent effectivement possibles ; d'élaborer et d'adopter à cette fin des textes de loi instituant des congés payés supplémentaires, diverses facilités, la continuité de l'enseignement scolaire et extrascolaire, de l'éducation des enfants et de celle des adultes, et, sur cette base, de supprimer les exigences formelles relatives au niveau d'instruction précédemment acquis et de créer toutes les autres conditions propres à garantir aux adultes non seulement l'égalité d'accès à l'éducation, mais sa jouissance effective ;

de mettre l'accent sur la dimension culturelle et spirituelle de l'éducation des adultes et de faire en sorte que les programmes de cette éducation insistent sur les aspects humanistes et moraux en vue de permettre aux adultes qui les auront suivis de participer au développement spirituel, social et culturel de leur pays et renforcer ainsi les principes de liberté, de justice, de compréhension mutuelle, de coopération et de paix dans le monde ;

d'appliquer une approche intégrée dans l'identification des domaines prioritaires afin de développer l'éducation des adultes en faveur du progrès social, et pour ce faire se baser sur des recherches, études et analyses conséquentes et approfondies, collaborer avec les autres Etats membres et contribuer aux échanges de l'information et à l'utilisation effective de l'expérience positive acquise ;

de mettre au point des mesures concrètes qui resserreront réellement les liens entre l'éducation des adultes et la recherche, sur une large base démocratique, de solutions aux problèmes socio-économiques, politiques et culturels qui se posent dans chaque pays ;

d'envisager à cette fin des mesures visant à renforcer le lien entre l'éducation des adultes et l'enseignement scolaire et à développer les différentes formes et les différents degrés de l'enseignement pour assurer la meilleure adaptation possible à l'évolution des conditions de production et de la structure de l'emploi et aux exigences de l'épanouissement complet de la personnalité de chacun.

Législation, financement, plans de développement

de faire adopter des lois devant permettre à l'éducation des adultes de jouir d'un cadre juridique ;

de s'inspirer de la Recommandation de Nairobi sur le développement de l'éducation des adultes dans la mise en place ou l'extension de systèmes d'éducation des adultes ;

de prendre des dispositions juridiques et financières et autres mesures appropriées pour faire de l'éducation des adultes un élément important et à part entière de leur système éducatif général ;

d'établir des passerelles entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle afin de permettre aux intéressés de passer de l'une à l'autre, sans considération de l'âge, ainsi que de reconnaître les études effectuées dans les centres d'éducation des adultes et de leur accorder la même valeur qu'aux études formelles correspondantes ;

d'instituer des formes d'organisation qui favorisent l'intégration des établissements d'éducation des adultes, publics et privés, ainsi que l'intégration de tous ces établissements et des écoles et instituts d'éducation formelle, dans la perspective de l'éducation permanente ;

d'encourager la vie associative dans toutes ses manifestations et activités et de la prendre en compte dans les plans se proposant de développer l'éducation des adultes ;

de mieux situer l'éducation des adultes dans le cadre des plans de développement ;

de dégager des moyens financiers devant permettre son développement.

Programmes

d'élaborer des programmes dont le contenu et les techniques soient adaptés à l'éducation des divers groupes cibles ;

de veiller à ce que les programmes d'éducation des adultes comprennent, outre des études théoriques, d'importants programmes d'études pratiques permettant aux intéressés de se familiariser avec les applications de la théorie par la pratique dans des laboratoires et des lieux de travail et par des visites sur le terrain.

Médias et méthodes

de promouvoir dans les universités et établissements d'enseignement supérieur la mise en place de programmes de formation professionnelle universitaire et postuniversitaire dans le domaine de l'éducation des adultes ;

de promouvoir, avec le concours de tous les partenaires de la formation des adultes et de la vie économique, un ensemble d'actions éducatives tendant à former chaque personne ayant besoin de se perfectionner à l'usage des nouvelles technologies de la communication et du traitement de l'information ;

de faciliter la communication sociale en introduisant dans l'éducation des adultes une initiation à la création, à la production des messages et au traitement des données utilisant les nouveaux supports technologiques ;

d'encourager la coopération entre les médias et les établissements d'enseignement et autres institutions et organismes intervenant directement dans l'éducation des adultes ;

de dégager les moyens nécessaires pour développer les bibliothèques.

Formation et personnel

de faire en sorte que le personnel chargé de l'éducation des adultes soit formé de façon à pouvoir s'adapter aux besoins des divers groupes d'adultes dans des milieux différents.

Recherche et échanges d'expérience

de favoriser les échanges d'expérience entre eux et l'exploration systématique des problèmes concernant le renforcement de l'éducation des adultes en tant que facteur important d'une participation plus active de la population à la vie socio-économique, politique et culturelle, ainsi que de la qualité, la portée, l'incidence et l'équité de cette éducation

Recommande à l'Unesco :

de prendre toutes les mesures nécessaires pour développer encore ses activités concernant l'éducation des adultes, qui, dans la perspective de l'éducation permanente, devraient devenir partie intégrante du système d'éducation et contribuer à son perfectionnement et à sa démocratisation, afin d'offrir à tous, dans des conditions d'égalité, des chances complètes d'éducation ;

de promouvoir l'éducation des adultes de façon à favoriser le libre et plein épanouissement de la personnalité et la participation active de l'individu à la vie économique, sociale et culturelle, en tant que moyen de promouvoir l'exercice du droit au travail et du droit d'accéder à la culture ;

de favoriser également ses efforts tendant au développement de l'éducation des adultes en tant que contribution à la préservation et au développement des cultures nationales, à la protection de l'environnement ainsi que, dans l'esprit de la Recommandation de l'Unesco de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, les efforts tendant à venir à bout des injustices sociales, à la lutte contre les préjugés, l'intolérance, le racisme et l'apartheid et à la création d'une opinion hostile à la guerre ;

de continuer, en tenant compte du rôle de l'éducation des adultes pour la solution des problèmes globaux de la réalité contemporaine, à aider les Etats membres dans leurs efforts pour transformer l'éducation des adultes en un facteur d'activité sociale et d'épanouissement et de créativité de l'individu ;

d'encourager l'élaboration de nouvelles stratégies en matière d'éducation des adultes et de prêter un concours multiforme pour la réalisation de recherches appropriées et l'échange d'expériences aux niveaux sous-régional, régional, interrégional et international, portant sur l'éducation et l'accroissement de l'activité sociale des adultes ;

d'étudier les données d'expérience disponibles concernant l'instauration d'un système de garanties du droit des adultes à l'éducation, d'en favoriser l'échange entre les Etats membres et d'en assurer une large diffusion ;

de contribuer activement, sur la base des moyens existants, aux initiatives qui se manifestent en ce domaine, tant au niveau des Etats membres que dans le cadre d'une coopération avec les autres organisations internationales concernées ;

de veiller à maintenir et à améliorer la qualité des services d'éducation des adultes et à élever leur niveau, tout en favorisant la démocratisation des possibilités offertes en matière d'éducation et l'élargissement de l'accès aux programmes éducatifs-

Recommande au Directeur général :

de prendre en considération les recommandations de la quatrième Conférence internationale sur l'éducation des adultes dans la préparation du Programme et budget de l'Organisation pour 1986-1987, et en particulier, en ce qui a trait aux propositions qui seront soumises à la vingt-troisième session de la Conférence générale concernant la préparation du Plan pour le développement de l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales, de prévoir des activités relatives à l'éducation des adultes et l'élaboration de matériels éducatifs appropriés.

Recommande aux Etats membres et à l'Unesco :

de prendre les mesures nécessaires pour développer l'éducation des adultes en tant que moyen important de faire prendre aux populations une part plus active à l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa onzième session, de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes, adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-neuvième session, ainsi que des recommandations de la Conférence intergouvernementale de 1983 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, en vue de développer un état d'esprit favorable au renforcement de la sécurité et au désarmement ;

de faire participer différentes organisations sociales (syndicats, organisations de jeunesse, sociétés scientifiques et techniques, associations de personnels de l'enseignement ou de la culture, etc.) à l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans de développement de l'éducation des adultes ;

d'unir les efforts des organisations gouvernementales et non gouvernementales en instaurant entre elles un mécanisme de coopération efficace pour le développement de l'éducation des adultes ;

de promouvoir la mise en place ou le développement, aux niveaux national, régional et international, de structures de coordination des activités d'animation et d'éducation populaire.

Recommande au Directeur général :

de poursuivre les efforts qu'il déploie pour faire en sorte que les établissements d'enseignement des territoires occupés puissent jouer leur rôle pour étendre et démocratiser l'enseignement, accroître les possibilités d'éducation et les mettre à la portée de tous les peuples victimes d'une occupation, et notamment les Palestiniens, dans des conditions naturelles et satisfaisantes sans ingérence des autorités d'occupation, sous forme de mesures telles que la fermeture d'établissements d'enseignement et les sanctions collectives à l'encontre de personnes qui travaillent dans le domaine de l'éducation ;

de poursuivre, dans les limites des ressources disponibles, les services fournis par l'Unesco au peuple palestinien dans le domaine de l'éducation en général et de l'éducation des adultes en particulier ;

de veiller à ce que la priorité soit donnée à une approche régionale, en abordant les problèmes et en leur apportant des solutions concrètes dans cette perspective et en renforçant les organes régionaux spécialisés.

II. BESOINS PARTICULIERS DE CERTAINS GROUPES :
FEMMES, JEUNES, PERSONNES AGEES, MINORITES, TRAVAILLEURS MIGRANTS,
GROUPES DEFAVORISES, POPULATIONS MENACEES DE FAMINE

(i) Femmes

La Conférence,

Ayant conscience que l'analphabétisme est une situation particulièrement grave chez les femmes qui, dans plusieurs sociétés, n'ont pas accès à la formation et, par conséquent, accusent un taux d'analphabétisme nettement supérieur à celui que l'on constate chez les hommes,

Recommande au Directeur général que, dans ses efforts pour concentrer les activités de l'Unesco, il accorde une attention spéciale à l'éducation des adultes, et en particulier aux aspects suivants :

Programmes - notamment destinés aux femmes - axés sur l'élimination de l'analphabétisme, premier pas indispensable dans la mise en place et la réalisation de l'éducation permanente ;

Programmes visant à garantir la participation active des femmes à l'élaboration des programmes d'enseignement qui leur sont destinés ;

Programmes visant spécialement à faire bénéficier les femmes des mêmes possibilités que les hommes en matière d'éducation, et à leur donner ainsi une éducation de base indispensable à leur participation active à la vie communautaire et à leur propre développement sur les plans économique et social.

(ii) Jeunes

La Conférence,

Notant que le niveau élevé du chômage des jeunes et sa persistance préoccupent aujourd'hui de nombreux Etats membres,

Reconnaissant que les types et possibilités d'emploi, de même que les besoins d'éducation et de formation, diffèrent d'un pays à l'autre et en particulier entre les sociétés industrialisées et celles qui ne le sont pas,

Constatant que divers programmes de formation des jeunes ont été mis au point dans différents pays pour répondre aux besoins nationaux,

Estimant qu'il est souhaitable d'établir des liens effectifs entre l'éducation et le monde du travail dans la perspective de l'éducation permanente,

Notant que l'efficacité de ces programmes est parfois difficile à évaluer faute de recherches et de données d'évaluation,

Invite les Etats membres à accorder une attention particulière aux besoins des jeunes lors de l'élaboration des programmes d'éducation des adultes et de formation, en favorisant l'instauration de liens effectifs entre l'éducation et le monde du travail et, conformément au principe de l'éducation permanente, en cherchant à assurer l'épanouissement total de la personnalité de chacun et à encourager les jeunes à participer activement à la vie sociale, économique et culturelle ;

Recommande à l'Unesco :

1. de prévoir, dans le Projet de programme et budget pour l'exercice biennal 1986-1987 (23 C/5) ou dans des programmes et budgets futurs, des services d'experts pour aider à l'examen des recherches effectuées à ce jour et à l'établissement de critères d'évaluation portant sur les programmes de formation pour l'emploi des jeunes ;
2. de diffuser, dans tous les Etats membres, les conclusions de ces recherches et ces données d'évaluation au moyen de publications, de séminaires et de stages d'études pratiques ;
3. d'entreprendre, quand il y aura lieu, les actions mentionnées ci-dessus en coopération avec d'autres institutions du système des Nations Unies et avec des organisations intergouvernementales

(iii) Personnes âgées

La Conférence

Rappelant que les problèmes que pose aux sociétés l'accroissement de la population âgée prennent et prendront une importance considérable et que cette évolution démographique a de multiples implications, notamment dans le domaine de l'éducation,

Considérant que l'éducation continue doit favoriser l'épanouissement de la personne au bénéfice de tous les groupes d'âges,

Soulignant l'importance de la promotion des activités éducatives et culturelles en faveur des retraités et des personnes âgées afin qu'ils assument mieux leur propre vieillissement, de leur assurer de meilleures conditions d'existence et aussi de faire bénéficier les sociétés auxquelles ils appartiennent de leur longue expérience,

Recommande aux Etats membres et aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales de favoriser l'accès à l'éducation et à la culture des adultes quel que soit leur âge, afin que chacun puisse sauvegarder son statut de citoyen à part entière et jouer un rôle actif tout au long de sa vie, et, à cette fin, de consacrer des fonds à l'éducation des adultes âgés et de considérer que ces investissements sont indispensables à l'équilibre des sociétés.

(iv) Minorités

La Conférence,

Estimant que le développement de l'éducation des adultes est une condition essentielle de l'éducation permanente et un facteur important de la démocratisation de l'éducation,

Considérant qu'il faut prendre des mesures pour assurer que l'égalité des chances de succès aille de pair avec un plus large accès à l'éducation des adultes et que ce type d'éducation soit ouvert à un nombre croissant de groupes de plus en plus divers.

Notant que nombre de populations minoritaires ne disposent pas des ressources et de la liberté nécessaires pour déterminer/influencer le cours de leur propre développement culturel et linguistique,

Rappelant les paragraphes 2 (d) et 22 de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes, selon lesquels :

"(L'éducation des adultes devrait ... tendre à contribuer) à la compréhension et au respect de la diversité des mœurs et des cultures, dans le cadre national comme dans le cadre international ; ... en ce qui concerne les minorités ethniques, les actions d'éducation des adultes devraient leur permettre de s'exprimer librement, de s'éduquer et de faire éduquer leurs enfants dans leur langue maternelle, de développer leur propre culture et d'apprendre les langues autres que la langue maternelle,"

Recommande aux Etats membres :

1. de réaffirmer le droit des populations minoritaires à déterminer, au moyen de l'éducation des adultes, leur propre développement linguistique et culturel ;
2. de manifester du respect pour les apports et l'impulsion que les populations minoritaires peuvent offrir aux groupes culturels dominants.

(v) Travailleurs migrants

La Conférence,

Reconnaissant que les travailleurs migrants et leurs familles devraient bénéficier pleinement des possibilités éducatives qui existent dans les pays d'accueil et recevoir en outre une aide qui leur permette de conserver leur langue, leur culture et leur religion nationale,

Consciente de la nécessité d'offrir des possibilités éducatives en vue de la réintégration des migrants dans leur société d'origine, à leur retour.

Se félicitant des efforts en matière d'éducation des adultes déployés par les institutions nationales spécialisées d'un certain nombre de pays qui accueillent des travailleurs migrants et de l'action qu'elles ont menée pour assurer l'éducation et la formation professionnelle dont les travailleurs ont besoin pour ne pas être dépassés par les progrès technologiques et pour éviter le chômage.

Consciente que l'amélioration du niveau d'instruction et des compétences techniques et professionnelles des travailleurs migrants accroît la possibilité de leur retour volontaire dans leur pays d'origine pour apporter une contribution efficace et précieuse aux programmes de développement global,

Engage tous les pays qui accueillent des travailleurs migrants à mettre sur pied des programmes et des activités en matière d'éducation des adultes qui correspondent aux traditions et aux identités culturelles des travailleurs :

Notant que l'Unesco devrait rechercher la coopération et l'appui des autres organisations internationales compétentes,

Recommande que, dans les limites de son Programme et budget, l'Unesco soutienne les programmes éducatifs qui permettraient aux travailleurs migrants et à leurs familles de s'adapter aux conditions de travail et de vie des pays d'accueil, ainsi que les programmes destinés à faciliter leur réintégration lors du retour volontaire dans leur pays d'origine.

(vi) Groupes défavorisés

La Conférence,

Recommande aux Etats membres d'accorder, en matière d'éducation des adultes, une attention particulière aux personnes défavorisées, en vue de résoudre les problèmes de l'analphabétisme, d'élever leur niveau de connaissances générales de base, et de leur permettre d'acquérir des compétences professionnelles et techniques, afin de favoriser la croissance économique et le progrès social ;

Recommande en outre aux Etats membres et aux organisations non gouvernementales d'élaborer des stratégies et des méthodes ainsi que des plans d'études, et de mettre en oeuvre une coopération internationale dans ces domaines prioritaires de l'éducation des adultes ;

Recommande à l'Unesco d'accorder une attention spéciale aux programmes visant à développer l'éducation professionnelle des adultes, en accordant une importance particulière aux besoins de ceux qui vivent dans des zones rurales ainsi qu'à ceux des groupes défavorisés, et en tenant compte de la dimension culturelle du développement.

(vii) Populations menacées par la famine

La Conférence,

Rappelant la menace critique de famine, qui est sans précédent dans les temps modernes, et son incidence sur la survie de plus de 150 millions de personnes dans 21 pays et d'autres pays en développement,

Notant le rôle que joue l'éducation des adultes dans l'amélioration des conditions de vie, notamment par l'accroissement de la production alimentaire, la modernisation de l'environnement rural, le reboisement, la promotion de la conservation du sol et la création d'infrastructures communautaires,

Ayant à l'esprit l'éducation des adultes sous l'angle du développement et notant en outre que l'objectif à long terme d'autosuffisance en matière de production alimentaire ne peut être atteint que dans le cadre du développement économique et social général de ces pays,

Reconnaissant que de nombreuses organisations non gouvernementales autochtones mettent en oeuvre des programmes visant à atténuer les conséquences de la famine dans les pays d'Afrique et d'autres régions où elle sévit aussi,

Recommande que les organisations internationales aident les Etats membres à mettre au point des projets pilotes spéciaux permettant à leurs ressortissants de suivre des programmes d'éducation des adultes qui les aideront à prévenir et à surmonter les catastrophes naturelles et les problèmes de la sécheresse en leur inculquant les connaissances et le savoir-faire dont ils ont besoin pour utiliser des technologies appropriées et acquérir des habitudes sanitaires et diététiques rationnelles, tout en leur fournissant une assistance alimentaire et médicale immédiate ;

Prie le Directeur général de consulter d'autres organismes des Nations Unies chargés des opérations de secours et d'urgence afin que soit examinée la possibilité de prévoir des équipes pluridisciplinaires d'éducateurs des adultes qui aideraient ces organisations non gouvernementales à planifier et à mettre en oeuvre des programmes à long terme d'éducation extrascolaire de nature à réduire l'incidence de la famine ;

Invite les Etats membres (les pays industrialisés en particulier) et les organisations intergouvernementales à prêter leur appui aux efforts déployés et aux initiatives prises par les organisations non gouvernementales autochtones africaines non seulement pour pallier les effets immédiats de la famine, mais aussi pour répondre aux besoins nationaux d'éducation à long terme, afin que les pays soient prêts à faire face à des situations d'urgence analogues ;

Recommande à l'Unesco d'élaborer et de lancer des programmes d'éducation pour la survie.

III. L'EDUCATION DES ADULTES ET LES SECTEURS FORMEL ET NON FORMEL DE L'EDUCATION

(a) Relations entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle

La Conférence,

Rappelant que la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes adoptée par la Conférence générale lors de sa dix-neuvième session à Nairobi en 1976 définit l'éducation des adultes comme l'ensemble des processus formels ou non formels devant conduire à la fois à un épanouissement intégral de l'homme et à une participation à un développement socio-économique et culturel équilibré et indépendant,

Envisageant à cette fin des mesures visant à renforcer les liens et les collaborations entre l'éducation non formelle et l'enseignement formel et à développer les différentes formes et les différents degrés de l'éducation pour assurer la meilleure adaptation possible à l'évolution des besoins de formation professionnelle et des exigences d'épanouissement personnel de chacun.

Constatant que les personnels de l'éducation non formelle possèdent un bagage et une expérience d'une diversité enrichissante leur permettant de répondre aux besoins des adultes,

Soulignant également l'importance de l'amélioration des qualifications des personnels de ce secteur de l'éducation des adultes, ainsi que de la mise en place de cours de formation appropriés à cette fin.

Rappelant la nécessité, soulignée dans la Recommandation adoptée à Nairobi en 1976, d'accorder un soutien financier systématique aux organismes se consacrant à l'éducation des adultes, en particulier ceux d'éducation non formelle,

Notant que l'éducation non formelle devrait être considérée comme un partenaire de plein droit de l'éducation formelle, sachant qu'elle peut, en travaillant à résoudre ses problèmes propres, apporter une contribution réelle à l'éducation formelle,

Recommande aux autorités compétentes des Etats membres :

d'adopter des mesures concrètes pour assurer la complémentarité de ces deux sous-systèmes éducatifs dans la perspective de l'éducation permanente ;

de prendre, dans le cadre de leurs plans et systèmes d'éducation, des mesures propres à renforcer les liens et la continuité de l'éducation non formelle et de l'éducation formelle ;

d'envisager en particulier de promulguer la législation nécessaire pour favoriser une coordination plus poussée entre les deux secteurs, pour établir des passerelles entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle de sorte que les individus puissent passer, sans obstacles inutiles, de l'une à l'autre et pour favoriser la reconnaissance effective des diplômes décernés dans l'éducation non formelle ;

d'affecter une part croissante de leurs ressources budgétaires nationales à l'éducation non formelle ;

Recommande à l'Unesco, dans les limites des ressources disponibles :

de prévoir des crédits en vue de la réalisation d'études et d'échanges d'information et de documentation sur les liens et la collaboration entre les sous-systèmes éducatifs formels et non formels, s'agissant en particulier de l'éducation des adultes.

(b) Rôle et contribution des organismes non gouvernementaux

La Conférence,

Consciente que dans la plupart des sociétés l'éducation des adultes est assumée autant par les gouvernements que par les organismes non gouvernementaux.

Reconnaissant que les organismes non gouvernementaux offrent des possibilités de répondre à la diversité des besoins éducatifs de la population.

Considérant que le rôle des organismes non gouvernementaux varie d'un pays à l'autre,

Convaincue que les organismes non gouvernementaux, notamment les organisations féminines, constituent un potentiel indéniable pour promouvoir l'éducation des adultes,

Sachant que les organismes non gouvernementaux sont de par leur nature orientés vers les communautés et tendent à utiliser leurs ressources efficacement,

Considérant que les gouvernements devraient établir les conditions propices à l'action des organismes non gouvernementaux en matière d'éducation des adultes,

Recommande aux Etats membres de développer et d'encourager la coopération entre tous les secteurs du gouvernement et les organismes non gouvernementaux intervenant dans l'éducation des adultes, et d'accorder un soutien technique et financier aux organisations non gouvernementales

Recommande à l'Unesco de continuer à encourager et faciliter, dans le monde entier, la collaboration entre les organismes non gouvernementaux s'occupant d'éducation des adultes.

(c) Le rôle des établissements d'enseignement supérieur
dans l'éducation des adultes

La Conférence,

Rappelant le grand programme V - Education, formation et société - du deuxième Plan à moyen terme.

Affirmant que les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle primordial à jouer dans le développement des ressources humaines.

Reconnaissant que, dans le processus de rénovation pédagogique, de nombreux établissements d'enseignement supérieur procèdent actuellement à une évaluation de leurs méthodes et à l'examen des mécanismes qui leur permettraient d'accroître encore leur participation à l'effort de la communauté,

Reconnaissant que les prestations offertes par les établissements d'enseignement supérieur font l'objet d'une demande croissante de la part du public,

Convaincue qu'il serait extrêmement profitable d'accroître le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans l'éducation des adultes,

Recommande aux Etats membres et aux responsables de l'enseignement supérieur :

- (a) d'élargir les possibilités d'accès des adultes à l'enseignement supérieur en prévoyant des procédures administratives d'admission plus souples, et de leur fournir un appui en conséquence ;
- (b) de mettre à la disposition des adultes, à proximité de leur lieu de résidence, des cours, des séminaires et diverses possibilités d'éducation ;
- (c) de faciliter l'accès des adultes géographiquement isolés à l'enseignement supérieur en développant l'enseignement par correspondance, l'enseignement radiodiffusé et d'autres méthodes peu coûteuses ;
- (d) d'adapter le fonctionnement et les structures des établissements d'enseignement supérieur à la diversité et à la spécificité des besoins d'apprendre des adultes et de leur expérience ;
- (e) de renforcer numériquement, qualitativement et dans le sens d'un plus grand approfondissement, les études et recherches sur les problèmes relatifs à l'éducation des adultes, de manière à constituer des bases objectives pour la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation des activités d'éducation des adultes.

IV. TECHNOLOGIES ET EDUCATION DES ADULTES

(a) Utilisation et transfert de technologies peu coûteuses appropriées et novatrices

La Conférence,

Notant les initiatives louables prises par l'Unesco dans le cadre du grand programme VI, "Les sciences et leur application au développement", en vue d'accroître la capacité propre des pays à élaborer des technologies appropriées en matière d'éducation,

Tenant compte du rôle sans cesse croissant des grands moyens d'information dans la vie internationale,

Convaincue que les médias peuvent apporter une contribution décisive à l'extension et à l'amélioration de l'éducation des adultes,

Reconnaissant que la participation active des adultes à la vie économique, sociale et culturelle est favorisée par leur sensibilisation, qui dépend elle-même de l'existence de programmes éducatifs continus et globaux destinés aux adultes, et que le rythme et le niveau de développement économique et social sont liés aux compétences, aux connaissances et à la participation de la population adulte,

Estimant que si les mesures appropriées n'étaient pas prises par les Etats membres, une évolution non maîtrisée de ces technologies et des contenus qu'elles véhiculent risquerait de renforcer les inégalités économiques, sociales et culturelles et de restreindre l'expression des identités culturelles, locales, régionales ou nationales,

Constatant que la limitation des ressources fait obstacle à l'action d'éducation et de formation à des compétences qu'exige le développement et qu'une technologie novatrice appropriée existe aujourd'hui dans ce domaine et peut offrir un moyen rentable d'élargir l'accès à l'éducation.

Reconnaissant que cette éducation et cette formation à des compétences peuvent être assurées convenablement par le secteur scolaire comme par le secteur extrascolaire,

Notant en particulier qu'un certain nombre de pays ont une expérience de la radio et de la télévision communautaire à faible coût, des unités mobiles de transmission à faible puissance et d'autres technologies novatrices permettant d'offrir une large gamme de services d'éducation des adultes,

Notant que la radio n'a pas été rendue aisément accessible à la majorité des populations, en particulier dans les pays en développement, et que le cinéma et le théâtre ruraux n'ont pas été développés et convenablement exploités en tant que véhicules importants de l'éducation des adultes.

Se rendant compte que ces activités peuvent nécessiter le renforcement des relations entre les organismes responsables de l'éducation des adultes et les organismes responsables de la radio, de la télévision et d'autres médias électroniques,

Convaincue qu'une formation permettant de maîtriser l'utilisation de ces technologies aux fins de l'éducation est souvent nécessaire.

Recommande aux Etats membres :

- (a) de promouvoir par tous les moyens une plus large utilisation des médias pour le développement de l'éducation des adultes et en particulier pour l'alphabétisation, afin d'élever le niveau d'instruction des adultes et de permettre à ceux-ci de prendre une part plus active à la vie économique, sociale, politique et culturelle de leur pays ainsi qu'à la résolution des grands problèmes de l'époque actuelle ;
- (b) de faire part à l'Unesco et à d'autres Etats membres, où les conditions et les préoccupations sont analogues, de l'expérience qu'ils ont acquise en réalisant des activités et des programmes dans ces domaines ;
- (c) de prendre toutes les mesures possibles en vue de rendre la radio plus accessible à la majorité de leurs citoyens et de prendre des initiatives pour promouvoir l'utilisation du cinéma et du théâtre ruraux dans leurs programmes d'éducation des adultes ;

Recommande à l'Unesco :

- (a) de diffuser aux Etats membres l'information recueillie dans ce domaine ;
- (b) de continuer à offrir au personnel une formation à l'utilisation efficace de ces technologies dans le cadre de séminaires, d'ateliers, de voyages d'études, etc., afin de répondre aux besoins particuliers d'éducation des adultes des divers Etats membres ;
- (c) d'aider sur le plan technique, dans les limites de son Programme et budget, les Etats membres à développer le cinéma et le théâtre ruraux en vue de renforcer leurs programmes d'éducation des adultes.

(b) Les effets de la technologie sur la qualité de la vie

La Conférence,

Considérant que le développement très rapide des nouvelles technologies de la communication, associé à la mise en place de réseaux diversifiés de diffusion des productions culturelles, va, dans tous les pays membres, modifier très profondément la vie sociale,

Estimant que les mutations technologiques irréversibles intervenues depuis la précédente Conférence internationale sur l'éducation des adultes tenue à Tokyo en 1972 risquent d'altérer, voire de marginaliser certaines valeurs tant individuelles que sociales relevant de l'humanisme et de la tradition,

Considérant qu'il importe de concilier ces deux aspects de la réalité contemporaine dans la perspective d'une meilleure justice sociale,

Recommande aux Etats membres :

- (a) de concevoir leurs programmes d'éducation des adultes autour de l'idée de participation active et responsable des intéressés tant à l'épanouissement de leurs capacités d'initiative et de savoir-faire qu'au développement de la communauté à laquelle ils appartiennent ;
- (b) de prendre, en fonction de leur situation économique et sociale, les mesures appropriées, notamment sur le plan de la formation, devant permettre aux femmes et aux hommes :
 - de recevoir les éléments d'un savoir de base leur donnant les moyens d'assurer dignement leur subsistance et d'être des agents actifs de leur environnement professionnel, social et familial ;
 - d'être en mesure de maîtriser, tout au long de leur existence et sans perdre leur identité, les changements auxquels ils peuvent se trouver confrontés dans leurs activités professionnelles et leur mode de vie ;
- (c) de resituer, d'une manière plus large, ces notions socio-économiques dans leur contexte culturel en veillant à ce que le champ des sciences humaines et tout particulièrement de l'histoire prenne en compte la dimension de l'évolution scientifique et technologique et en favorisant à cette fin une réflexion collective des chercheurs et des acteurs sociaux, à tous les niveaux appropriés ;
- (d) de promouvoir, avec le concours de tous les partenaires de la formation des adultes et de la vie économique, un ensemble d'actions éducatives tendant à former chaque personne à l'usage des nouvelles technologies de la communication et du traitement de l'information ;
- (e) de faciliter la communication sociale en introduisant une éducation des adultes de base dans la formation à la création, à la production des messages et au traitement des données utilisant les nouveaux supports technologiques ;
- (f) de favoriser l'intégration de ces nouvelles technologies parmi les outils de formation des adultes ;

Recommande au Directeur général :

- (a) de réunir et diffuser toutes informations sur le rôle et la place des nouvelles technologies dans l'éducation des adultes, en fonction des réalités économiques, sociales et culturelles propres à chacun des Etats membres ;

- (b) de renforcer au sein des programmes de l'Organisation la place faite à la communication sociale et au traitement de l'information sous toutes leurs formes.

(c) L'éducation des adultes face au progrès technologique

La Conférence,

Considérant qu'en égard à la rapidité du progrès technologique et social dans le monde, l'éducation permanente des adultes, hommes et femmes, est devenue plus importante et plus indispensable que jamais,

Reconnaissant que l'instruction élémentaire ne peut nullement prévoir le vigoureux développement technologique et social, et que, par conséquent, l'éducation permanente est absolument nécessaire dans un environnement en constante mutation.

Considérant que de nombreux pays connaissent actuellement une situation d'austérité économique, qui se caractérise par un chômage et un sous-emploi élevés ainsi que par un recours croissant aux technologies de pointe exigeant que les individus aient davantage de compétences pour pouvoir participer pleinement à la vie moderne.

Considérant le rôle important que joue l'éducation des adultes pour l'exercice effectif du droit au travail en préparant la population à participer activement à la vie économique, en lui apportant des connaissances, des compétences et des savoir-faire professionnels et techniques et en lui permettant d'acquérir un complément de formation ou de se recycler,

Rappelant le paragraphe 49 de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes (Nairobi, 1976),

Considérant que le congé d'éducation contribue de façon importante et indispensable à faire face, sur le plan de l'emploi et sur les plans social, culturel et politique, à la rapidité du changement technologique et social,

Notant que le congé d'éducation est un investissement économique et social important pour l'avenir de la population et, partant, pour l'avenir des sociétés, en même temps qu'une contribution importante à l'égalisation des chances et à la démocratisation de l'éducation dans les sociétés.

Souligne l'importance du congé d'éducation comme contribution concrète à la réalisation de l'éducation permanente ;

Recommande :

1. aux Etats membres :

- (a) de consentir des efforts supplémentaires pour faire du congé d'éducation une réalité, en coopération avec les groupes sociaux concernés ;
- (b) de donner leur appui à des mesures visant à offrir des possibilités d'éducation comparables aux personnes qui ne font pas partie de la force de travail et en particulier aux chômeurs ;

2. à l'Unesco :

- (a) de coopérer avec l'OIT et d'autres organisations internationales en ce qui concerne le congé d'éducation ;
- (b) de favoriser le développement du congé d'éducation en organisant une série de réunions d'experts ;
- (c) d'aider les Etats membres à instaurer le congé d'éducation.

V. FORMATION D'EDUCATEURS D'ADULTES

(i) Formation des personnels

La Conférence,

Considérant que le professionnalisme est, dans le domaine de l'éducation des adultes, tout aussi nécessaire que dans les autres sphères de l'activité humaine,

que l'on s'est jusqu'ici préoccupé d'impartir une formation professionnelle uniquement aux éducateurs d'enfants et d'adolescents, c'est-à-dire aux pédagogues,

que, de même, les organismes, instituts et universités chargés de la formation pédagogique ont parfois négligé la formation professionnelle des professeurs de l'enseignement supérieur,

que, conformément aux fondements et principes sur lesquels elle repose, l'éducation permanente est une éducation qui doit durer toute la vie,

que, sans une préparation andragogique de l'éducateur d'adultes, les acquis dans ce domaine de l'éducation seront limités,

que l'éducateur d'adultes (andragogue) devrait avoir pour le moins des notions de psychologie des adultes, de psychologie de l'apprentissage ainsi que de méthodologie et de technologie andragogiques,

que la formation des professeurs d'université - quelle que soit la faculté à laquelle ils appartiennent - doit tenir compte de ce fait spécifique que leurs étudiants sont des adultes,

Recommande aux autorités compétentes des Etats membres :

1. de prendre pleinement acte de l'influence directe qu'exerce le personnel d'éducation des adultes sur le développement et la qualité de l'éducation ;
2. de favoriser l'innovation et la rénovation des systèmes, méthodes et techniques de l'éducation des adultes, conformément aux fondements de l'éducation permanente et aux principes de l'andragogie, de manière à former des andragogues capables d'intervenir à tout niveau de l'éducation où les participants sont des adultes ;
3. de faire en sorte que les universités et les établissements de formation pédagogique mettent l'accent sur la formation andragogique des éducateurs d'adultes ;
4. d'inciter les universités et les organismes de formation d'enseignants à former des diplômés en andragogie et à enseigner celle-ci à titre de domaine de spécialisation dans d'autres disciplines ;
5. de faire en sorte que ces institutions adoptent une approche caractérisée par sa nature modulaire et sa souplesse d'adaptation aux particularités de chaque région et de chaque éducateur, et qui mette l'accent sur la formation technique de niveau moyen.

Invite les Etats membres :

à prendre en considération l'apport des organisations non gouvernementales dans la formation des personnels à temps partiel et bénévoles ;

à valoriser la diversité des expériences et des formations pouvant conduire à la reconnaissance du statut de ces personnels ;

à appuyer les efforts des organisations non gouvernementales dans la mise en place de programmes de formation de ces personnels qui soient suffisamment souples pour permettre d'y incorporer des situations d'apprentissage en rapport avec les besoins et les acquis antérieurs des personnels concernés.

Recommande à l'Unesco :

de prêter davantage d'attention à la formation du personnel d'éducation des adultes lors de l'élaboration de son futur Programme et budget ;

2. d'aider les Etats membres, grâce à des projets concrets, à mieux comprendre l'importance de la formation du personnel d'éducation des adultes et de l'amélioration de son statut, et à adopter des mesures efficaces à ce sujet ;
3. d'encourager l'échange d'expériences entre les Etats membres.

(ii) Elaboration d'une théorie de l'éducation des adultes

La Conférence,

Soulignant l'importance des recherches intégrées dans le domaine de l'éducation des adultes, sans lesquelles il ne saurait y avoir d'amélioration de celle-ci.

Estimant nécessaire de diffuser les résultats des expériences réalisées dans le domaine de l'éducation des adultes qui définissent un modèle d'éducation spécifique (andragogique), différent du modèle appliqué à l'éducation des enfants et des adolescents (pédagogique),

Considérant que la rénovation des méthodes et l'emploi généralisé de techniques et de moyens d'enseignement nouveaux scientifiques et éprouvés peuvent apporter une contribution importante à l'extension et à l'amélioration de l'éducation des adultes,

Consciente que la formation et le perfectionnement des personnels de l'éducation des adultes, leur orientation en temps voulu, leur bonne information et leur connaissance des travaux scientifiques et de la documentation correspondante sont indispensables pour améliorer la qualité et l'efficacité de cette éducation.

Invite les autorités compétentes des Etats membres :

1. à approfondir les théories andragogiques par des recherches de type participatif propres à mettre en évidence les caractéristiques particulières de la vie adulte dans les domaines tant biologique que psychologique, économique et social, et à servir de base à l'application de nouvelles méthodes et techniques qui respectent la personnalité et l'humanité de l'adulte tout en l'encourageant à rechercher son épanouissement personnel ;
2. à accorder un rang de priorité élevé à l'étude et au développement d'expériences qui permettent une bonne utilisation des méthodes et techniques d'instruction des adultes, de nature à favoriser la mise sur pied de nouvelles structures au sein des institutions chargées du processus d'orientation-instruction des adultes ;
3. à favoriser dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur la mise en place de programmes assurant une formation technique de niveau moyen, en plus d'une formation professionnelle universitaire et postuniversitaire dans le domaine de l'éducation des adultes ;
4. à favoriser, par l'organisation de séminaires et de colloques internationaux, l'échange d'expériences et de résultats de recherches tendant à la rénovation et à l'amélioration des formes et des méthodes d'éducation des adultes et à la mise au point de nouveaux moyens et techniques d'enseignement ;
5. à intensifier le développement de l'échange international d'informations de manière que les personnels de l'éducation des adultes soient tenus au courant des derniers travaux scientifiques en matière de moyens et méthodes d'éducation des adultes ainsi que des expériences les plus intéressantes concernant l'amélioration de cette éducation.

VI. ANALPHABETISME/ILLETTRISME OU ANALPHABETISME FONCTIONNEL

La Conférence,

Rendant hommage aux efforts constants déployés par les pays du monde, l'Unesco, les organisations internationales et régionales, les associations locales, les groupes et les individus en vue de combattre l'analphabétisme et de l'éliminer partout, sans discrimination,

Notant avec consternation que l'analphabétisme progresse en nombre absolu, même si ses taux diminuent à la suite de ces efforts,

Considérant que cette situation est incompatible avec les potentialités réelles du monde contemporain et la demande qui s'y exprime en faveur de la formation des êtres humains,

Confirmant que l'objectif est d'éliminer totalement l'analphabétisme d'ici à l'an 2000,

Soulignant la nécessité d'une nouvelle formulation du concept d'alphabétisation par rapport aux changements de la demande sociale dans le domaine de l'éducation des adultes,

Considérant que cette nouvelle demande implique, en même temps, des besoins d'alphabétisation primaire ainsi que d'alphabétisation culturelle et technologique,

Notant la prise de conscience croissante dans un certain nombre de pays, industrialisés notamment, sous l'effet en particulier de difficultés économiques, de l'existence d'un "analphabétisme fonctionnel" - ou "illettrisme" - qui consiste en une incapacité à maîtriser les compétences et les moyens nécessaires à l'insertion professionnelle, à la vie sociale et familiale et à la participation active à la vie de la cité, nonobstant les acquis culturels hérités de la tradition et de l'expérience.

Constatant que cet illettrisme ou analphabétisme fonctionnel, et ses conséquences sont aggravés par l'accélération des mutations industrielles et technologiques qui affectent particulièrement les populations les plus démunies.

Considérant en outre que l'alphabétisation est un problème complexe, lié non seulement au milieu ambiant, mais aussi aux composantes historiques, culturelles, politiques, économiques et sociales de chaque peuple,

Considérant que dans la culture et la tradition orales, l'enseignement de la lecture et de l'écriture doit s'insérer dans un espace culturel, et que de ce fait la récupération du caractère oral se présente non seulement comme une juste stratégie d'approche de l'écriture et de la lecture, mais aussi comme une reconnaissance des valeurs authentiques de la culture et de la richesse de l'adulte,

Considérant l'alphabétisation comme un droit essentiel de l'individu et un devoir fondamental de l'Etat ainsi que comme une question de solidarité sociale, nationale et internationale.

Considérant que l'alphabétisation est une condition essentielle du développement économique, national, du développement communautaire et social du plein épanouissement des individus ainsi que de la qualité de la vie qu'ils mènent.

Considérant les taux particulièrement élevés d'analphabétisme que connaissent de nombreux pays du Tiers Monde,

Consciente que l'analphabétisme est particulièrement grave parmi les femmes,

Considérant que la condition essentielle du progrès de l'éducation des adultes dans les pays en développement est la mise en place à l'intention des adultes d'une éducation de base d'un niveau suffisamment élevé pour qu'ils puissent continuer à s'instruire et utiliser les connaissances qu'ils viennent d'acquérir,

Consciente du fait que la dispersion des efforts déployés en faveur de l'éducation des adultes et des institutions d'éducation des adultes dans la plupart des pays du Tiers Monde est un obstacle à la poursuite de l'action d'alphabétisation et d'éducation de base nécessaire pour éviter l'analphabétisme de retour,

Recommande :

Aux Etats membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes :

d'accorder une priorité particulière à l'alphabétisation dans leurs programmes d'éducation des adultes ;

d'adopter les priorités suivantes lors de l'élaboration de leurs plans d'alphabétisation :
les jeunes, les femmes et les groupes défavorisés dans les zones rurales et semi-désertiques et dans les périphéries urbaines ;

d'inclure l'alphabétisation et l'éducation de base des adultes dans des plans de développement général grâce auxquels les sociétés s'efforceraient, par une action conjointe des pouvoirs publics et de la population, de résoudre l'ensemble de leurs problèmes et de rattraper leur retard.

Aux Etats membres :

d'adopter une définition culturelle de l'alphabétisation, en tant qu'activité dont le but est de conduire l'individu à un niveau d'instruction et de culture qui lui permette d'acquérir les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture et calcul), et de participer au développement de la société où il vit et au renouvellement de ses structures, afin qu'il soit culturellement et socialement incité à acquérir de nouvelles connaissances et à améliorer la qualité de la vie ;

d'adapter le contenu de l'alphabétisation à l'objectif de chaque action spécifique et en conséquence de distinguer entre :

- (a) l'alphabétisation fonctionnelle qui, en plus d'inculquer des techniques d'apprentissage, devrait aider les travailleurs à acquérir une plus grande maîtrise de leur métier, à développer leurs connaissances théoriques et pratiques, à progresser dans leur carrière et à compléter de façon continue leur éducation ;
- (b) l'alphabétisation sociale qui devrait permettre de mieux maîtriser la lecture et l'écriture et faciliter l'intégration des nouveaux alphabètes dans leur milieu culturel, social et politique ;

d'articuler les programmes d'alphabétisation des adultes avec une politique linguistique nationale cohérente prévoyant, dans toute la mesure du possible, un apprentissage initial dans la langue maternelle et, ultérieurement, l'acquisition de langues de communication nationales et internationales ;

de donner la priorité aux programmes d'alphabétisation et à la généralisation de l'enseignement primaire dans les régions les plus gravement défavorisées, surtout dans les zones rurales et pour les groupes les plus concernés, tels que les femmes ;

de mobiliser les ressources nécessaires pour généraliser l'enseignement de base, conformément au principe de la démocratisation de l'éducation, et tarir l'analphabétisme à sa source ;

d'associer l'alphabétisation avec la généralisation de l'éducation élémentaire en vue d'éliminer l'analphabétisme à sa source en veillant à ce que tous les enfants reçoivent une éducation de base, en élaborant des programmes conçus de telle sorte qu'ils ne retombent pas dans l'analphabétisme, et en établissant des passerelles entre l'enseignement scolaire et l'éducation extrascolaire en vue d'assurer aux personnes récemment alphabétisées des possibilités d'éducation permanente ;

de s'attaquer au problème de l'analphabétisme selon des méthodes scientifiques diverses : exploitation des progrès les plus récents dans tous les domaines de la connaissance, planification des campagnes d'alphabétisation, exécution des programmes d'alphabétisation et évaluation de leurs résultats ; de mettre au service des activités d'alphabétisation les immenses ressources de la technologie moderne, et d'accorder l'importance voulue aux motivations et aux désirs des analphabètes eux-mêmes en vue de stimuler leurs capacités et d'assurer leur participation effective à l'entreprise commune ;

d'assortir tous les programmes d'alphabétisation fonctionnelle et d'alphabétisation de masse d'un système d'évaluation permettant de déterminer les objectifs déjà réalisés et les activités qu'il y a lieu de poursuivre ou de réaménager ;

de prendre les mesures nécessaires pour sensibiliser leurs opinions publiques à ces problèmes et à l'intérêt général que revêt leur solution, en saisissant tout spécialement l'occasion qu'offre à cet égard la Journée internationale de l'alphabétisation ;

d'intensifier leur coopération en matière d'alphabétisation :

- (a) en s'informant mutuellement des différents programmes de recherche susceptibles d'améliorer la connaissance des différents phénomènes d'analphabétisme, et d'illettrisme ou analphabétisme fonctionnel et en se concertant sur les méthodes et moyens

propres à y remédier, comme sur le développement complémentaire et parallèle d'actions relevant tant de l'éducation des adultes que du système éducatif scolaire et universitaire ;

- (b) en prenant les mesures nécessaires pour sensibiliser leurs opinions publiques à ces problèmes, notamment à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation ;
- (c) en s'informant des initiatives prises dans les différents pays membres dans le domaine de la formation des maîtres et des formateurs ;
- (d) en s'informant des initiatives qui contribuent à la formation de base des demandeurs d'emploi.

Au Directeur général :

d'accorder, dans ses efforts visant à concentrer les activités de l'Organisation, une attention spéciale à l'éducation des adultes et, plus particulièrement, aux programmes axés sur l'élimination de l'analphabétisme et de l'illettrisme ou analphabétisme fonctionnel, en tenant compte tout particulièrement de la spécificité des besoins éducatifs des analphabètes adultes ;

d'accorder au besoin son appui aux gouvernements nationaux qui s'efforcent de mettre sur pied des programmes pour la généralisation de l'alphabétisation des adultes visant à doter ceux-ci des compétences nécessaires pour participer efficacement à la vie économique, sociale, politique et culturelle de leur pays ;

de contribuer, dans le cadre de l'éducation permanente, à la promotion d'actions de post-alphabétisation dans un environnement éducatif approprié, afin que les connaissances nouvellement acquises en alphabétisation soient maintenues, enrichies et utilisées fructueusement ;

de soutenir lorsqu'il y a lieu les efforts des Etats membres visant à intégrer à leurs plans de développement la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme ou analphabétisme fonctionnel ;

d'aider à mettre au point une stratégie globale pour les campagnes nationales d'alphabétisation et à étudier la possibilité d'une application générale de cette stratégie à la lutte contre l'analphabétisme dans les sociétés en développement ;

de donner la priorité, dans ses programmes d'assistance technique, aux pays qui ne sont pas encore parvenus à généraliser l'instruction élémentaire ;

de lancer, à la prochaine session de la Conférence générale, un pressant appel à la communauté internationale ainsi qu'à toutes les organisations internationales qui s'intéressent à l'éducation des adultes, afin qu'elles viennent en aide aux pays en développement dont le taux d'analphabétisme est encore très élevé, en complément de leurs efforts ;

Et, en ce qui concerne plus particulièrement les pays où un problème d'illettrisme ou analphabétisme fonctionnel se pose :

d'encourager et de faciliter la coopération des Etats membres dans le cadre des programmes de l'Organisation qui peuvent contribuer à la lutte contre l'illettrisme ou analphabétisme fonctionnel ;

de participer aux actions de sensibilisation qui pourront être menées dans les pays concernés pour mieux faire connaître les enjeux et les stratégies de la lutte contre l'illettrisme ou analphabétisme fonctionnel ;

d'envisager l'organisation, au cours du prochain exercice biennal, d'un colloque international sur le thème de l'illettrisme ou analphabétisme fonctionnel.

VII. COOPERATION INTERNATIONALE

La Conférence,

Rappelant que la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît le droit à l'éducation comme un droit fondamental de tout individu,

Reconnaissant le rôle important que joue l'Unesco, en tant que seule organisation internationale spécialisée à vocation universelle dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, et ses activités dans l'échange de données d'expérience, l'encouragement des études et la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation des adultes,

Reconnaissant que, dans notre monde en mutation rapide, l'éducation des adultes peut contribuer sensiblement au libre et plein épanouissement de la personnalité humaine et favoriser la participation active de tous au développement social, économique, scientifique, technologique et culturel des pays et de la communauté internationale.

Rappelant l'esprit de la Recommandation de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes, la Convention et la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, ainsi que la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel.

Rappelant aussi les recommandations adoptées par la troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Tokyo, 1972),

1. Recherche, études, évaluation et diffusion de l'information

Reconnaissant qu'en cette période de rapide développement de l'éducation des adultes, la coopération internationale sur le plan théorique a acquis une extrême importance,

Recommande au Directeur général, dans l'exécution du Programme et budget pour 1986-1987 (23 C/5), d'entreprendre les actions suivantes dans la limite des ressources disponibles :

- (a) appuyer vigoureusement les programmes et les infrastructures à caractère régional qui existent déjà, promouvoir la réalisation de projets novateurs en matière d'éducation des adultes, renforcer les actions de portée régionale, telles que le Projet majeur dans le domaine de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, du point de vue technique et financier, et étudier et diffuser les acquis de l'expérience régionale en matière d'éducation des adultes ;
- (b) accroître la dimension communautaire, la signification individuelle et l'équilibre social des programmes et actions d'éducation des adultes, en plus de leur efficacité interne et externe ;
- (c) favoriser, par l'organisation de séminaires et de colloques scientifiques internationaux, l'échange entre Etats membres d'expériences et de résultats de recherches tendant à la rénovation et à l'amélioration des formes et des méthodes d'éducation des adultes et à la mise au point de nouveaux moyens et techniques d'enseignement ; intensifier le développement de l'échange international d'informations de manière que les personnels de l'éducation des adultes soient tenus au courant des derniers travaux scientifiques en matière de moyens et méthodes d'éducation des adultes ; étudier et diffuser l'expérience acquise dans les domaines suivants : formation et perfectionnement des personnels de l'éducation des adultes, définition du statut juridique de ces personnels, mobilisation des scientifiques et des éducateurs pour les amener à participer nombreux à l'action d'éducation des adultes ;
- (d) favoriser l'élaboration de répertoires donnant le détail des institutions et organismes de recherche et de formation dans le domaine de l'éducation des adultes ainsi que de répertoires des personnes qualifiées dans les différents domaines de l'éducation des adultes ; appuyer l'élaboration et la diffusion d'études de cas sur les expériences et les projets innovateurs ; aider les Etats membres à cette fin, et notamment encourager la création de centres nationaux et régionaux d'échange d'informations, dotés des moyens d'établir des résumés analytiques ou des traductions dans les langues autres que celles qui sont officiellement reconnues par l'Unesco ;
- (e) élaborer des critères pour l'évaluation des activités d'éducation des adultes, ainsi que des activités pratiques destinées à promouvoir les interrelations entre l'éducation des adultes et les autres formes et types d'éducation existant aux divers niveaux, dans le cadre d'une conception large de la notion d'éducation permanente.

2. Echanges bilatéraux et multilatéraux

La Conférence,

Reconnaissant que les échanges internationaux entre éducateurs d'adultes des secteurs public et non public peuvent être concrètement très profitables pour mettre en commun les expériences menées avec succès pour dispenser à ceux qui en ont le plus besoin des services d'éducation des adultes en faveur du développement,

Constatant que de nombreuses microrégions, de part et d'autre de frontières nationales, développent entre elles d'intenses échanges économiques et culturels, et pourraient résoudre ensemble, avec l'aide des instances nationales consacrées, certains problèmes communs en matière d'éducation des adultes,

Recommande aux Etats membres, lorsqu'il y a lieu :

d'introduire ou de renforcer la problématique de l'éducation des adultes dans leurs relations culturelles bilatérales ;

de procéder à des échanges bilatéraux de praticiens de l'éducation des adultes, de façon à accélérer l'échange d'expériences et d'informations ;

d'établir ou de renforcer des programmes d'éducation des adultes à l'intention de populations de culture commune établies de part et d'autre de frontières nationales ;

de s'attacher par tous les moyens possibles à apporter un soutien aux échanges de personnel, y compris en y faisant participer directement les personnes qui, dans le secteur non public du pays, se consacrent à l'éducation des adultes en faveur du développement ;

de renforcer la coopération internationale en organisant des séminaires et en examinant les programmes, les méthodes et les techniques avancés en usage dans chaque pays ;

de renforcer les relations avec l'Unesco et avec d'autres organisations internationales ou régionales ;

Recommande à l'Unesco, dans la limite des ressources dont elle dispose,

d'intensifier encore les efforts qu'elle fait pour encourager les échanges régionaux et internationaux d'expérience concrète en matière d'éducation des adultes grâce à une étroite collaboration avec des organisations non gouvernementales régionales et internationales ainsi qu'entre les Etats membres ;

d'appuyer vigoureusement les échanges de personnel, en particulier entre pays en développement, la publication et la traduction dans différentes langues nationales de matériels pédagogiques destinés à l'éducation des adultes, et l'organisation, à l'échelon sous-régional, d'ateliers de formation d'éducateurs d'adultes ;

de continuer à convoquer, à des intervalles appropriés, des conférences internationales sur l'éducation des adultes et à offrir, dans le domaine de l'éducation, des services consultatifs et des services d'experts à tous les Etats membres, et particulièrement aux pays en développement ;

d'agir comme intermédiaire en favorisant des rencontres bilatérales ou régionales puisqu'elle est à même d'établir d'utiles échanges d'expériences entre les Etats membres et de connaître ainsi la situation particulière de chacun des pays qui y participent ;

de suggérer aux Etats membres, aux niveaux régional ou sous-régional, d'entreprendre des études en commun sur des aspects spécifiques de l'éducation des adultes ;

d'exécuter des programmes de formation à l'intention des agents et du personnel d'encadrement de l'éducation des adultes dans divers pays du monde ;

de formuler, avec la collaboration des Etats membres et des institutions culturelles, des programmes de voyage éducatifs pour les adultes, axés sur des aires de référence culturelle ;

de faire en sorte que ces programmes soient mis au point, dans la mesure du possible, dans le cadre d'une didactique commune aux jeunes et aux adultes, afin d'aider à la compréhension entre les différents groupes d'âge ;

de poursuivre les efforts entrepris pour renforcer le rôle de la coopération dans l'échange effectif de technologie et de ressources humaines dans le domaine de l'éducation des adultes ;

de faire prendre conscience aux Etats membres de la nécessité impérieuse de la coopération en tant que moyen puissant de résoudre le problème de l'analphabétisme mondial et de promouvoir l'éducation des adultes, qui est un facteur essentiel de développement social et économique.

3. Coopération régionale et sous-régionale

La Conférence,

Notant avec satisfaction la priorité dont bénéficie la lutte contre l'analphabétisme dans les programmes de l'Unesco, particulièrement ceux qui concernent la formation des personnels spécialisés et l'alphabetisation des femmes et des jeunes filles,

Rappelant que, dans sa Recommandation n° 2, la Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique des Etats membres d'Afrique, tenue à Harare, en juin-juillet 1982, recommandait instamment le lancement d'un programme régional ayant pour objet l'élimination de l'analphabétisme en Afrique,

Accueillant avec satisfaction l'initiative prise par l'Unesco avec le lancement du Programme régional pour l'élimination de l'analphabétisme en Afrique comme base de la coopération régionale dans ce domaine,

Considérant que depuis 1981, date de l'approbation par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes du Projet majeur dans le domaine de l'éducation, une action vigoureuse a été menée dans les pays de la région afin d'atteindre les trois objectifs énoncés dans ce projet, et en particulier le deuxième : élimination de l'analphabétisme et développement des services d'éducation des adultes,

Tenant compte de ce que le Plan régional d'action récemment approuvé à Mexico (novembre 1984) par le Comité régional intergouvernemental du Projet majeur définit les domaines d'intervention et les programmes prioritaires et fixe le cadre de l'action future des pays en vue d'atteindre les objectifs de ce Projet,

Considérant que faire face aux problèmes que posent l'alphabetisation et l'éducation des adultes dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes suppose une étroite coopération de leur part à tous et l'échange judicieux et efficace d'expériences et d'innovations avec les pays relativement plus avancés,

Considérant le rôle positif que jouent, en matière d'éducation, des organismes régionaux et sous-régionaux d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des centres et institutions nationaux à vocation régionale.

Reconnaissant que tous les Etats membres d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté des plans nationaux de développement de l'éducation s'inscrivant dans le cadre du Projet majeur.

Préoccupée par le fait que la région de l'Asie et du Pacifique renferme les trois quarts de la population analphabète du monde (618 millions d'analphabètes sur un total de 857 millions) et compte le plus grand nombre d'enfants non scolarisés en âge de faire des études primaires (60 millions),

Consciente de la valeur des contributions apportées par l'Unesco à la promotion de l'alphabetisation et de l'éducation des adultes en Asie et dans le Pacifique et en Afrique,

Notant la recommandation adoptée par la Cinquième Conférence régionale des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, mars 1985) visant à la généralisation de l'alphabetisme d'ici à l'an 2000,

Prie instamment les Etats membres de la région d'Afrique de créer les structures nécessaires au renforcement de leur coopération dans le cadre du Programme régional ;

Invite les Etats membres d'Amérique latine et des Caraïbes à continuer d'intensifier leur coopération dans le domaine de l'éducation des adultes ;

Invite les Etats membres de la région d'Asie et du Pacifique

à maintenir et intensifier leur détermination et leurs efforts en vue d'éliminer l'analphabétisme en adoptant des politiques et des stratégies efficaces pour généraliser l'enseignement primaire et l'alphabétisation fonctionnelle des adultes, et à renforcer l'assistance mutuelle et les échanges de données d'expérience ;

Recommande à l'Unesco :

de continuer à soutenir les efforts des Etats membres tendant à intégrer les activités d'alphabétisation dans les projets de développement, à mobiliser les jeunes pour le combat contre l'analphabétisme et à mettre en oeuvre des programmes d'éducation spécifique destinés aux femmes ;

Recommande que l'Unesco, dans la limite des ressources dont elle dispose,

(a)

renforce le Programme régional d'élimination de l'analphabétisme en Afrique en s'attachant particulièrement à la formation du personnel chargé de l'éducation des adultes et à la production de matériel didactique :

1. en identifiant les ressources en personnel et en moyens de formation qui existent dans la région ;
2. en aidant les Etats membres à accéder aux ressources non disponibles dans les limites de leur territoire ;
3. en aidant les Etats membres à former du personnel de haut niveau pour l'éducation des adultes et l'alphabétisation, afin que la région puisse finalement répondre elle-même à ses besoins dans ce domaine ;
4. en aidant les Etats membres à développer et améliorer leur capacité de production de matériel didactique et leurs échanges dans le cadre du programme régional ;

aide le CREAA et les autres organisations intéressées à entreprendre une étude de faisabilité relative à l'implantation d'un centre régional de formation des cadres d'alphabétisation (CERFOCA) à Niamey ;

favorise la collaboration entre toutes les institutions et organisations d'éducation et d'alphabétisation des adultes par l'échange des données et la diffusion de documents ;

entreprene en coopération avec les Etats membres des études sur les progrès réalisés dans le développement de l'éducation des adultes et sur les facteurs qui favorisent ou freinent ce développement.

(b)

collabore avec les Etats membres d'Asie et du Pacifique pour établir un plan prospectif régional d'alphabétisation qui donne des orientations pour l'action à entreprendre ;

institue dans la région d'Asie et du Pacifique un mécanisme permettant de suivre les progrès réalisés et de revoir les stratégies ;

crée dans la région d'Asie et du Pacifique un centre régional d'information et de documentation destiné à soutenir le réseau des centres d'information nationaux ;

(c)

renforce le Projet majeur dans le domaine de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes et, à cette fin :

1. encourage des projets novateurs et l'échange de données sur les expériences méthodologiques menées dans la région, avec d'autres régions qui se heurtent à des situations et à des problèmes analogues ;
2. renforce les instances régionales de coordination et de coopération horizontale en augmentant les crédits budgétaires affectés aux organismes régionaux pour le prochain exercice ;

3. apporte un appui technique et financier aux projets de recherches évaluatives, comparatives et participatives mis en oeuvre dans la région ;
4. donne la priorité, dans l'affectation de ses ressources propres et de celles que peuvent lui confier les Etats membres, à la formation permanente tant des techniciens responsables des programmes nationaux d'alphabétisation et d'éducation des adultes que des éducateurs qui participent directement aux actions entreprises ;
5. encourage le développement, dans la région, de banques de données et de réseaux d'information interconnectée et favorise leur utilisation ;
6. encourage entre les Etats membres qui produisent des biens pouvant servir aux programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes une coopération dans le domaine des matériels et équipements (depuis les fournitures telles que papier, encre, crayons, etc. jusqu'aux produits technologiques) qui rende possible leur réalisation dans les pays qui en ont besoin ;
7. fasse connaître de plus en plus largement la volonté des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de réaffirmer leur autonomie et leur identité régionales et fasse savoir qu'ils sont disposés à recevoir une assistance technique et financière de tous les Etats membres ;
8. fasse connaître et appuie les démarches des Etats membres de la région auprès du plus grand nombre possible de sources de financement pour que les programmes nationaux d'alphabétisation et d'éducation des adultes bénéficient de l'aide dont ils ont besoin.

4. Rapports périodiques des Etats membres

concernant l'application de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes

La Conférence,

Rappelant l'article IV, paragraphe 6, de l'Acte constitutif de l'Unesco et le chapitre IV du Règlement relatif aux recommandations aux Etats membres et aux conventions internationales visées à l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif,

Estime que la présentation par les Etats membres de rapports périodiques concernant l'application de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes, adoptée par la Conférence générale à sa dix-neuvième session, contribuera à une meilleure application de ladite Recommandation et à un plus large échange d'informations relatives aux tendances, aux problèmes et aux perspectives du développement de l'éducation des adultes ;

Recommande à la Conférence générale de décider de la procédure et de la périodicité à observer pour la présentation et l'examen des rapports des Etats membres relatifs à l'application de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes ;

Recommande au Directeur général de soumettre des propositions en ce sens à la Conférence générale lors d'une de ses prochaines sessions.

VIII. DEVELOPPEMENT, RECHERCHE, PLANIFICATION, EVALUATION

A. Contribution de l'éducation des adultes au développement

La Conférence,

Estimant que le développement de l'éducation des adultes doit être considéré comme un élément important des plans de développement socio-économique et culturel d'ensemble.

Souhaitant mettre en pratique les conclusions, les déclarations et les recommandations de la Deuxième et de la Troisième Conférence sur l'éducation des adultes (Montréal, 1960 et Tokyo, 1972),

Rappelant que la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes adoptée par la Conférence générale lors de sa dix-neuvième session à Nairobi en 1976 définit l'éducation des adultes comme l'ensemble des processus formels ou non formels devant conduire à la fois à un épanouissement intégral de l'homme et à une participation à un développement socio-économique et culturel équilibré et indépendant,

Affirmant que le rythme et le niveau du développement économique et social sont fonction des compétences, des connaissances et du degré de participation de la population adulte,

Considérant l'importance, dans de nombreux pays, du développement rural dans l'édification de communautés modernes et vigoureuses,

Considérant que de nombreux pays traversent une période d'austérité économique, qui se caractérise par un chômage et un sous-emploi élevés ainsi qu'un recours croissant aux technologies de pointe exigeant que les individus aient davantage de compétences pour pouvoir participer pleinement à la vie moderne.

Tenant compte du souci des Etats membres de maîtriser le progrès de la science et de la technologie,

Désireuse d'aider l'individu à s'adapter aux changements qui se produisent dans la société où il vit,

Considérant la nécessité d'une législation adéquate en matière d'éducation des adultes,

Recommande aux Etats membres :

de mettre au point des mesures concrètes qui resserreront réellement les liens entre l'éducation des adultes et la recherche, sur une large base démocratique, de solutions aux problèmes socio-économiques, politiques et culturels qui se posent dans chaque pays ;

d'adopter des mesures visant à relier les besoins du développement social, économique et culturel, aux aspirations à l'éducation, en vue de l'articulation des intérêts publics aux intérêts de l'individu et de l'expression complète de ses facultés ;

d'intégrer dans leurs politiques locales et nationales d'éducation des adultes la dimension du développement local ;

Invite les Etats membres :

à prendre toutes les mesures nécessaires pour poursuivre le développement de leurs activités d'éducation des adultes qui, dans la perspective de l'éducation permanente, devraient devenir partie intégrante du système d'éducation et contribuer à son perfectionnement et à sa démocratisation, afin d'offrir à tous, dans des conditions d'égalité, des chances complètes d'éducation ;

à développer l'éducation des adultes de façon à favoriser le libre et plein épanouissement de la personnalité et la participation active de l'individu à la vie économique, sociale et culturelle, comme moyen de promouvoir l'exercice du droit au travail et du droit d'accéder à la culture ;

à axer également leurs efforts sur le développement de l'éducation des adultes en tant que contribution à la préservation et au développement des cultures nationales, à la protection de l'environnement et, dans l'esprit de la Recommandation de l'Unesco de 1974, à l'action en faveur de la compréhension, de la coopération et de la paix internationales ainsi que du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, aux efforts tendant à venir à bout des injustices sociales, à la lutte contre les préjugés, l'intolérance, le racisme et l'apartheid et à la création d'une opinion hostile à la guerre ;

Recommande à l'Unesco :

d'encourager la prise en compte de la dimension locale du développement dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes d'éducation des adultes.

B. Recherche, planification et évaluation

La Conférence,

Tenant compte du fait que l'éducation des adultes ne peut être isolée du contexte général du système d'enseignement et que son développement représente une condition nécessaire à la réalisation de l'éducation permanente en même temps qu'un facteur important pour la démocratisation de l'éducation,

Affirmant que l'influence des adultes sur leur éducation devrait s'étendre au choix et à la définition du plan d'études, à l'orientation, aux possibilités de recherche, à l'organisation et à l'évaluation,

Soulignant le rôle considérable et les efforts exceptionnels déployés par l'Unesco pour l'orientation des processus en matière d'éducation des adultes et pour la réalisation de recherches sur ce problème, tenant compte de la nécessité de la démocratisation et du perfectionnement de l'éducation, ainsi que du développement intégral de la personnalité,

Reconnaissant que les recherches menées dans quelques pays, dans les domaines par exemple de la théorie synergique ou de la concentration de l'effort, ont abouti à des résultats positifs qui stimulent l'innovation en matière d'organisation des apprentissages destinés aux adultes.

Convaincue que les efforts de planification de l'éducation des adultes sur la base de projets ou de la recherche orientée vers l'action devraient être intensifiés,

Soulignant l'importance de recherches intégrées et méthodiques dans le domaine de l'éducation des adultes, sans lesquelles il ne saurait y avoir d'amélioration de celle-ci,

Considérant qu'il conviendrait d'encourager la poursuite des recherches et études dans des domaines comme la conception des programmes, les méthodes, la formation, l'évaluation, l'administration et l'emploi des médias ainsi que la publication ultérieure des résultats de ces recherches et études aux fins d'une large diffusion parmi les éducateurs d'adultes et les centres de documentation, étant donné que la recherche est d'une grande aide pour l'adoption de politiques et de pratiques correctes en matière d'éducation des adultes,

Reconnaissant l'importance de la collecte systématique de statistiques et autres types d'informations pour la planification et l'évaluation des activités d'éducation des adultes, ainsi que pour la recherche,

Notant que les Etats membres tireraient profit d'une intensification de l'action et d'échanges de compétences dans ce domaine,

Considérant que la présente Conférence avait pour mission d'évaluer les résultats obtenus à ce jour dans le domaine de l'éducation des adultes et de proposer des programmes et des actions concrètes pour l'avenir,

Notant que l'efficacité de ces programmes est parfois difficile à évaluer faute de recherches et de données d'évaluation,

Recommande aux Etats membres :

de renforcer les études et la recherche sur les problèmes relatifs à l'éducation des adultes, de manière à constituer des bases objectives pour la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation des activités d'éducation des adultes ;

de tenir compte, lors de la conception et de la réalisation pédagogique des programmes d'éducation des adultes, des expériences de vie acquises par les participants dans leur vie sociale, culturelle et professionnelle ;

de veiller à ce que les programmes d'éducation des adultes tiennent compte du fait que les intéressés proviennent de milieux multiples, ont des vécus fort divers et des besoins différents en matière d'apprentissage et soient donc spécialement conçus en fonction des besoins, des intérêts et des modes d'apprentissage des adultes ;

d'encourager les recherches permettant à ceux qui les facilitent et à ceux qui y participent d'atteindre des objectifs concrets de nature à contribuer au développement des sciences de l'éducation des adultes et, en conséquence, au progrès équilibré, juste et démocratique de la société ;

d'établir des modalités de coordination appropriées, lors de la planification de l'éducation des adultes, entre le personnel chargé de cette éducation et les autres personnels qui s'occupent de la mise au point de matériels d'apprentissage ;

Invite les Etats membres :

1. à promouvoir la formulation, sur la base de l'expérience acquise à ce jour dans le monde, de concepts modernes d'éducation des adultes visant à relier entre elles l'éducation initiale

et l'éducation des adultes dans le cadre d'un système d'éducation permanente, compte tenu de la diversité des conditions socio-économiques ainsi que de la situation particulière des pays en développement ;

2. à encourager l'élaboration de critères pour l'évaluation des activités d'éducation des adultes et de mesures concrètes propres à favoriser l'instauration de liens réciproques entre l'éducation des adultes et les autres formes et types d'enseignement, à tous les degrés, dans une optique d'éducation permanente prise au sens le plus large ;

Recommande à l'Unesco dans la limite des ressources disponibles :

1. d'accorder toute l'attention voulue, dans la mise en oeuvre du Programme et budget, à la promotion de l'étude et de l'analyse des concepts, de la problématique, des stratégies, des méthodes et des actions d'éducation des adultes, en les menant dans un souci de différenciation et en utilisant entre autres des critères d'ordre régional, social, économique et politique ;
2. de favoriser les échanges d'expérience entre Etats membres et l'exploration systématique des problèmes concernant le renforcement de l'éducation des adultes en tant que facteur important d'une participation plus active de la population à la vie socio-économique, politique et culturelle ;
3. de faire connaître les tentatives et expériences réalisées dans les Etats membres concernant les programmes destinés à reconnaître la validité du savoir acquis à travers l'expérience, et d'organiser, au niveau régional, des séminaires pour analyser les conceptions méthodologiques de ces programmes ;
4. d'accorder une attention particulière à la nécessité de recueillir systématiquement des statistiques et de continuer à aider les Etats membres dans ce domaine.

IX. ECHANGE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

La Conférence,

Reconnaissant l'interdépendance qui règne au sein du monde moderne,

Estimant qu'il est important d'apprendre des autres et avec les autres,

Reconnaissant que l'éducation des adultes est une activité en expansion dans le monde entier et joue un rôle important dans le progrès de la société et de l'individu,

Reconnaissant la nécessité d'assurer, en tant qu'élément essentiel des efforts de développement de l'éducation des adultes, une circulation continue de l'information entre les Etats membres, les institutions non gouvernementales et les autres organisations internationales.

Recommande aux Etats membres :

d'échanger des informations et des résultats de recherche, afin de promouvoir les études comparatives sur l'éducation des adultes ;

d'encourager et de prêter une assistance multiforme pour la réalisation de recherches appropriées et de favoriser et d'élargir l'échange d'expériences aux niveaux sous-régional, régional, interrégional et international, portant sur l'éducation et l'accroissement de l'activité sociale des adultes ; de consolider et d'élargir les progrès réalisés dans le domaine de la coopération horizontale en matière d'éducation, d'intensifier les expériences et les innovations, et de les échanger avec les autres régions en développement ;

Recommande aux Etats membres et à l'Unesco :

1. de favoriser, par l'organisation de séminaires et de colloques internationaux, l'échange entre Etats membres d'expériences et de résultats de recherches scientifiques tendant à la rénovation et à l'amélioration des formes et des méthodes d'éducation des adultes et à la mise au point de nouveaux moyens et techniques d'enseignement ;

2. d'intensifier le développement de l'échange international d'informations de manière que les personnels de l'éducation des adultes soient tenus au courant des derniers travaux relatifs aux moyens et méthodes d'éducation des adultes ainsi que des expériences les plus intéressantes concernant l'amélioration de cette éducation ;
3. d'étudier et de diffuser largement l'expérience acquise dans les domaines suivants : formation et perfectionnement des personnels de l'éducation des adultes, définition du statut juridique de ces personnels, mobilisation des scientifiques et des éducateurs pour les amener à participer nombreux à l'action d'éducation des adultes ;
4. d'encourager par tous les moyens les centres régionaux, interrégionaux ou internationaux dans l'oeuvre de formation des formateurs et en accélérant ladite formation ;
5. de favoriser l'élaboration de répertoires donnant le détail des institutions et organismes de recherche et de formation dans le domaine de l'éducation des adultes ainsi que de répertoires des personnes qualifiées dans les différents domaines de l'éducation des adultes ;
6. d'échanger leurs expériences mutuelles par l'envoi réciproque de périodiques ou journaux concernant l'éducation des adultes, manuels, bandes magnétiques, films, diapositives, programmes, personnel enseignant ;

Recommande à l'Unesco, dans la limite des ressources disponibles :

1. de renforcer son rôle de centre international d'informations sur l'éducation des adultes, de collecter, de publier et de diffuser régulièrement des informations et de la documentation sur ces problèmes ;
2. de continuer à favoriser les échanges d'expériences sur divers problèmes de l'éducation des adultes, notamment la planification, les recherches et l'emploi de nouvelles technologies en la matière, contribuant à une large diffusion et à une utilisation efficace des résultats positifs ;
3. de fournir une aide diversifiée et de stimuler l'application de nouvelles formes de coopération internationale en vue de l'élaboration des principes et méthodes de gestion de l'éducation et de l'auto-instruction des adultes ;
4. d'envisager l'organisation de réunions d'experts aux niveaux régional et sous-régional pour échanger leurs vues sur les pratiques en vigueur en matière d'éducation des adultes.

DECLARATION DE LA CONFERENCE

Plus que jamais, la reconnaissance du droit d'apprendre constitue un enjeu majeur pour l'humanité.

Le droit d'apprendre, c'est :

- le droit de lire et d'écrire,
- le droit de questionner et de réfléchir,
- le droit à l'imagination et à la création,
- le droit de lire son milieu et d'écrire l'histoire,
- le droit d'accéder aux ressources éducatives,
- le droit de développer ses compétences individuelles et collectives.

La Conférence de Paris sur l'éducation des adultes tient à rappeler l'importance de ce droit.

Le droit d'apprendre n'est pas un luxe culturel à retenir seulement pour l'avenir.

Ce n'est pas un droit que l'on ne pourra exercer qu'une fois la survie assurée.

Ce n'est pas une étape à advenir après qu'auront été satisfaits les besoins primaires.

Le droit d'apprendre est un outil indispensable dès maintenant à la survie de l'humanité.

Si on veut que les populations subviennent elles-mêmes à leurs besoins essentiels, y compris alimentaires, elles doivent avoir le droit d'apprendre.

Si on veut que les femmes et les hommes vivent en bonne santé, ils doivent avoir le droit d'apprendre.

Si on veut éviter la guerre, il faut apprendre à vivre en paix, apprendre pour se comprendre.

Apprendre est le mot clé.

Sans le droit d'apprendre, il ne peut y avoir de développement humain.

Sans le droit d'apprendre, il n'y aura pas de déblocage dans l'agriculture et dans l'industrie, ni de progrès en santé communautaire, ni même de transformation des conditions d'apprentissage.

Sans ce droit, il n'y aura pas d'amélioration des conditions de vie des travailleurs des villes et des campagnes.

Bref, la reconnaissance concrète du droit d'apprendre est l'une des meilleures contributions à la résolution des problèmes cruciaux de l'humanité d'aujourd'hui.

Mais ce droit d'apprendre n'est pas seulement un instrument de développement économique : il doit être reconnu comme un des droits fondamentaux. L'acte d'apprendre, en effet, qui est au coeur de l'activité éducative, fait passer l'être humain d'état d'objet à la merci de l'événement au statut de sujet créateur de son histoire.

Droit fondamental de l'homme, sa légitimité est universelle. On ne saurait donc, dans la pratique, en limiter la reconnaissance à une partie de l'humanité seulement : ni aux seuls hommes, ni aux seuls pays industrialisés, ni aux seules classes aisées, ni aux seuls jeunes qui ont pu bénéficier de l'école. La Conférence de Paris invite tous les pays à concrétiser la reconnaissance de ce droit en créant chez eux les conditions nécessaires à son exercice effectif par tous, en y affectant toutes les ressources humaines et matérielles requises, en repensant les systèmes d'éducation afin de parvenir à une redistribution plus équitable des biens éducatifs et culturels, enfin en faisant appel aux ressources que les différentes collectivités ont su développer.

Nous invitons toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales à travailler avec les Nations Unies, l'Unesco et d'autres institutions spécialisées à promouvoir l'exercice de ce droit à l'échelle de la planète.

Malgré les importants progrès de l'éducation des adultes enregistrés lors des conférences de l'Unesco depuis Elsenaur jusqu'à Paris, en passant par Montréal et Tokyo, le fossé ne cesse de s'élargir entre, d'une part, l'ampleur et la complexité des problèmes auxquels l'humanité est confrontée et, d'autre part, l'aptitude des individus et des collectivités à trouver les réponses et les solutions appropriées.

Aussi, la quatrième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, réunie à l'Unesco à Paris en 1985, réitère l'appel adressé par les précédentes conférences pour que tous les pays, malgré les grands problèmes contemporains et en raison même de ceux-ci, procèdent résolument et avec imagination à un développement accru de services et d'activités propres à l'éducation des adultes. Les individus et les collectivités pourront ainsi s'approprier les ressources éducatives, culturelles, scientifiques et technologiques pour les mettre au service d'un développement dont elles auront pu définir et déterminer le sens, les exigences et les modalités.

La Conférence tient à marquer et à saluer le dynamisme et les orientations nouvelles apportées par les femmes et les organisations qu'elles se sont données. Leur vécu spécifique et leurs pratiques particulières les situent au coeur des enjeux fondamentaux pour le devenir de l'humanité, tels la paix et les rapports égalitaires entre les hommes et les femmes. A ce titre, leur participation au développement de l'éducation des adultes et à la définition d'un projet de société plus humain est essentielle.

Qui décidera quelle humanité nous serons demain ? Telle est la question qui est aujourd'hui posée à tous les gouvernements et à toutes les organisations non gouvernementales comme à toutes les personnes et à toutes les collectivités. Telle est aussi la question posée à celles et ceux qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation des adultes et qui cherchent à favoriser la prise en charge par les personnes, par les collectivités et finalement par l'humanité tout entière, de leur propre destinée.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président
3. Adoption du Règlement intérieur
4. Election des vice-présidents et du rapporteur général
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Evolution de l'éducation des adultes, considérée entre autres comme le prolongement des activités d'alphabétisation, depuis la Conférence de Tokyo (1972) et l'adoption de la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes (Nairobi, 1976)
7. Développement de l'éducation des adultes comme condition essentielle de la réalisation de l'éducation permanente et facteur important de démocratisation de l'éducation : tendances et perspectives
8. Contribution que l'éducation des adultes peut apporter au développement d'une participation active à la vie économique, sociale et culturelle et à la solution de certains des grands problèmes du monde contemporain
9. Voies et moyens d'extension et d'amélioration de l'éducation des adultes :
 - (a) renouvellement des méthodes, utilisation de nouveaux moyens et techniques, information et orientation, recherche et documentation
 - (b) formation et statut des personnels
 - (c) planification, financement, concertation et coordination
 - (d) nouvelles impulsions à donner à l'alphabétisation des adultes et articulation avec les efforts de généralisation de l'enseignement primaire et de développement des autres secteurs de l'éducation
10. Mesures propres à renforcer la coopération internationale et régionale en vue de l'avancement de l'éducation des adultes
11. Adoption du rapport de la Conférence
12. Clôture de la Conférence

ANNEXE II

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL A LA SEANCE D'OUVERTURE

Allocution de M. Amadou-Mahtar M'Bow,
Directeur général de l'Organisation des
Nations Unies pour l'éducation, la science
et la culture (Unesco)

Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir à la Maison de l'Unesco à l'occasion de l'ouverture de la quatrième Conférence internationale sur l'éducation des adultes.

Je salue les délégués des Etats membres qui ont tenu à se faire représenter à cette Conférence, à un niveau aussi élevé, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils attachent aux problèmes de l'éducation des adultes.

Je me félicite aussi de la présence dans cette salle des observateurs des Etats non membres, d'un Mouvement de libération nationale et des organisations intergouvernementales, ainsi que des représentants des organisations du système des Nations Unies. Je me réjouis enfin de la présence de nombreux observateurs d'organisations internationales non gouvernementales ; celles-ci ont toujours joué, dans l'évolution des idées comme dans la pratique de l'éducation des adultes, un rôle de premier plan. Aussi est-ce avec un intérêt tout particulier que nous les voyons participer à cette Conférence.

Mesdames, Messieurs,

L'éducation des adultes répond simultanément à deux exigences impérieuses. D'une part, assurer l'exercice effectif du droit à l'éducation des personnes déjà engagées dans la vie active ; d'autre part, favoriser l'adaptabilité continue du plus grand nombre aux changements accélérés qui caractérisent notre époque. Par là même, l'éducation des adultes constitue un moyen d'épanouissement, d'enrichissement individuels, d'élargissement de l'horizon culturel et intellectuel de chacun.

C'est pourquoi l'Unesco a engagé, dès les premières années de sa création, d'importantes activités dans le domaine de l'éducation des adultes - activités qui trouvent leur justification dans son Acte constitutif, dont l'Article premier lui donne pour mission d'imprimer "une impulsion vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture ... en instituant la collaboration des nations afin de réaliser graduellement

l'idéal d'une chance égale d'éducation pour tous, sans distinction de race, de sexe ni d'aucune condition économique et sociale".

Les conférences internationales sur l'éducation des adultes ont marqué, à cet égard, des étapes essentielles. Vous trouverez dans le document de travail principal qui vous a été remis (ED-85/CONF.210/3), un rappel des acquis majeurs des conférences antérieures à celle qui nous réunit aujourd'hui - conférences tenues en 1949 à Elseneur, en 1960 à Montréal et en 1972 à Tokyo. Chacune de ces conférences a contribué à faire progresser la réflexion sur l'éducation des adultes, en donnant aux participants l'occasion de faire le point de la situation mondiale en la matière, d'examiner en commun les progrès accomplis, d'identifier les problèmes à résoudre ainsi que les obstacles à surmonter.

La Conférence de Tokyo, tenue il y a un peu plus de 12 ans déjà, a eu à examiner deux questions essentielles. En premier lieu : le rôle de l'éducation des adultes dans le cadre de l'éducation permanente, l'éducation des adultes étant considérée à la fois comme condition et comme conséquence de l'application du concept d'éducation permanente au sein de systèmes éducatifs intégrés. En second lieu : les stratégies du développement de l'éducation applicables à l'éducation des adultes.

Dans une des recommandations qu'elle a adoptées, la Conférence de Tokyo a notamment engagé l'Unesco à entreprendre, dans le domaine de l'éducation des adultes, une action normative internationale.

Le texte établi selon la procédure en vigueur a revêtu la forme d'une recommandation aux Etats membres adoptée à l'unanimité par la Conférence générale à sa dix-neuvième session, tenue en 1976 à Nairobi.

L'adoption de ce premier instrument normatif international en matière d'éducation des adultes a suscité de nombreuses réunions, au cours desquelles a été étudiée la situation réelle dans les différents pays, à la lumière des principes énoncés et des mesures préconisées dans la Recommandation. Ces réunions ont largement contribué à faire avancer la réflexion sur l'éducation des adultes, pendant la période qui s'est écoulée depuis la Conférence de Tokyo

- période pour laquelle vous êtes appelés à analyser les acquis conformément au point 6 de votre ordre du jour provisoire.

Cet examen vous fournira sans doute l'occasion de mieux cerner les grands problèmes qui se posent encore, à la lumière des activités entreprises et en tenant compte des objectifs que le vaste mouvement de l'éducation des adultes dans le monde s'est fixés à lui-même.

Une double question se pose, me semble-t-il, à cet égard : comment l'éducation des adultes se situe-t-elle, aujourd'hui, dans l'action éducative d'ensemble d'une société et comment contribue-t-elle au progrès de cette société ? Ce sont ces deux questions qui font l'objet, successivement, des points 7 et 8 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence.

Le point 7 est en effet consacré aux relations qui existent entre l'éducation des adultes, la démocratisation de l'éducation et la réalisation de l'éducation permanente. Ces trois concepts sont si étroitement liés, en théorie comme en pratique, qu'il ne me paraît guère possible d'en dissocier l'analyse.

Parce qu'elle étend les possibilités d'éducation à ceux qui n'ont pu faire, ou poursuivre jusqu'au bout des études dans le système scolaire, et qu'elle offre les possibilités d'une formation nouvelle à ceux qui en ont déjà une, l'éducation des adultes, école de la seconde chance, apparaît comme un moyen essentiel de démocratisation de l'éducation. Et parce qu'elle s'adresse à tous les groupes d'âge et s'ouvre à tous les niveaux d'enseignement, elle permet à l'ensemble d'une population active de s'adapter à l'évolution continue des savoirs et des savoir-faire, qui provoque notamment des changements importants dans les profils d'emploi.

Il faut noter, à cet égard, la tendance qui se dessine, depuis quelques années, à accorder une priorité croissante aux groupes les moins favorisés en matière d'éducation. C'est ainsi qu'une action vigoureuse est entreprise en vue d'éliminer l'analphabétisme de masse. Et que, dans de nombreux pays, les institutions ou associations qui se consacrent à l'éducation des adultes s'efforcent d'intensifier leur action en faveur des femmes, en particulier dans le but, notamment, de promouvoir leur pleine égalité avec les hommes. A cet égard, il convient de souligner que, parmi les 857 millions d'analphabètes dénombrés actuellement dans le monde, 60% sont des femmes et des jeunes filles et beaucoup d'entre eux vivent en milieu rural.

Les jeunes adultes qui ont quitté l'école sans pouvoir accéder à l'emploi, bénéficient également, dans certains cas, de programmes qui visent à les faire bénéficier d'une formation générale complémentaire ou d'une formation professionnelle accélérée.

On ne saurait trop souligner, en cette Année internationale de la jeunesse, l'importance du groupe humain qu'ils constituent. Dans beaucoup de pays, et en particulier dans les pays en développement, la stabilité sociale passe nécessairement par une action vigoureuse en faveur des nombreux jeunes qui vivent souvent d'une façon précaire dans les villes.

Par ailleurs, des activités de plus en plus nombreuses sont organisées à l'intention d'autres groupes encore : chômeurs, personnes handicapées, habitants des zones rurales ou des zones urbaines marginalisées, personnes du troisième âge.

Cette nouvelle tendance à offrir des possibilités d'éducation à différentes catégories socio-économiques ou à différents groupes, qui n'en bénéficiaient pas normalement, semble poser deux questions. L'une concerne les critères relatifs à la détermination des priorités, quand les ressources sont limitées. L'autre a trait aux mesures permettant de concilier les choix visant à accorder la priorité à certains groupes avec la nécessité de respecter le principe de l'égal accès de tous à l'éducation.

Mais il ne suffit sans doute pas, pour démocratiser l'enseignement, d'en permettre l'accès au plus grand nombre. Encore faut-il que soient réunies les conditions permettant à ceux qui en bénéficient de le faire avec les meilleures chances de succès. Vous souhaiterez sans doute examiner, à cet égard, les mesures qui vous paraîtront les plus appropriées pour surmonter les obstacles d'ordre social, professionnel ou matériel qui, souvent, empêchent différents groupes d'adultes de bénéficier pleinement des possibilités d'éducation qui leur sont offertes.

Plus complexe, peut-être, apparaît le problème des incitations propres à susciter chez les adultes la volonté de participer à des activités éducatives. A cet égard, une information judicieusement préparée et systématiquement diffusée auprès des adultes - sur les possibilités éducatives qui peuvent leur être offertes et sur les avantages qu'ils peuvent en tirer - n'est certes pas à négliger.

Il paraît parfois nécessaire d'aider les adultes à surmonter le préjugé qu'ils ont pu nourrir à l'égard de l'enseignement - notamment pour en avoir été exclus ou pour y avoir subi des échecs. Il convient de souligner aussi que les processus d'éducation, les méthodes pédagogiques et le comportement des éducateurs doivent être adaptés à la mentalité des adultes - qui est bien différente de celle des enfants. Il est par ailleurs important, dans bien des cas, que les études faites par les adultes soient au moins reconnues, ou même sanctionnées, par des diplômes ou des certificats revalorisant la formation reçue surtout quand celle-ci est liée à la possibilité d'exercer un emploi.

En examinant les divers aspects du point 7 de l'ordre du jour provisoire, vous serez assurément amenés à réfléchir aux conditions par lesquelles l'éducation des adultes contribue au processus de l'éducation permanente. On observe parfois une tendance à considérer le concept d'éducation permanente comme se limitant à l'éducation des adultes. Certes, l'éducation des adultes contribue dans de nombreux cas à la formation continue qui est un moyen de renouvellement des aptitudes face aux transformations des structures de production ou de services.

Mais la réalisation de l'éducation permanente suppose une action systématique et surtout une pratique qui associe tous les niveaux et toutes

les formes d'éducation. Dans ce cadre, l'enseignement scolaire et universitaire, d'une part, et l'éducation des adultes, d'autre part, devraient pouvoir s'articuler, se conjuguer et s'enrichir mutuellement, tout en gardant leur spécificité.

Le point 8 de l'ordre du jour provisoire a trait à la contribution que l'éducation des adultes peut apporter au développement d'une participation active à la vie économique, sociale et culturelle comme à la solution de certains des grands problèmes du monde contemporain.

Sans doute estimerez-vous nécessaire d'analyser en profondeur chacun des aspects de la question si complexe qui est ainsi soumise à votre considération : participation à la vie économique, notamment grâce aux activités de recyclage et de perfectionnement professionnel, à la vie sociale grâce à l'éducation du citoyen, ouverture à la culture sous ses multiples formes, sensibilisation aux problèmes qui se posent aujourd'hui à l'échelle de l'humanité.

Je voudrais souligner, quant à moi, ce qui me paraît faire l'unité de ce faisceau de préoccupations et l'interdépendance des champs d'activité qui s'y rapportent. Comme l'ont montré de nombreuses réponses à l'enquête menée par le Secréariat, l'adulte ressent désormais, simultanément, une multiplicité d'aspirations et même de besoins, liés aussi bien aux exigences d'un univers technologique en mutation rapide qu'aux changements culturels et sociaux qui l'affectent en ses multiples qualités de producteur, d'agent économique, de citoyen, de membre d'une collectivité et, tout simplement, d'individu.

Dans ce contexte, il veut certes pouvoir parfaire constamment sa qualification professionnelle, pour mieux pratiquer un métier - parfois pour conserver son emploi ou en changer. Mais il souhaite aussi approfondir ses connaissances générales ; élargir sa vision du monde, sa connaissance des choses et des gens, des hommes et des peuples ; enfin tirer parti des immenses possibilités qu'offre l'ouverture de chaque pays à tous les autres. Autant de voies complémentaires où l'éducation des adultes s'est aujourd'hui résolument engagée.

Qu'il me soit permis, ici, d'insister sur deux aspects de l'action qui me paraît devoir être menée, et qui touchent de très près l'Unesco. Le premier concerne l'écart qui existe entre la prodigieuse somme des savoirs accumulés par l'humanité et ce que savent, individuellement, la plupart des êtres humains vivant sur la terre. Il peut en résulter un fossé croissant entre ceux qui détiennent le savoir et ceux qui en sont privés. En s'efforçant de combler cet écart, l'éducation des adultes accomplit - fût-ce à très long terme - une tâche à mes yeux fondamentale - celle de favoriser la cohésion sociale et l'ouverture de tous au progrès.

Le second aspect de l'action à mener a trait à la participation des adultes aux efforts visant à mieux connaître, et donc à mieux résoudre, certains des grands problèmes du monde contemporain. Est-il besoin de souligner l'importance de cet aspect de l'éducation des adultes ? L'interdépendance humaine est une réalité de notre

temps, à quoi plus rien n'échappe. Apprendre à vivre dans un monde où se côtoient peuples et cultures, ainsi qu'à respecter leur diversité, pour renforcer leur compréhension mutuelle et préserver la paix - tel paraît être un des impératifs de notre époque. Je dirais même que c'est là une obligation morale pour chacun d'entre nous, que l'éducation des adultes peut contribuer à remplir.

Je voudrais dire, maintenant, quelques mots concernant l'extension et l'amélioration de l'éducation des adultes - objectif relevant du point 9 de l'ordre du jour provisoire qui vous est proposé. Il s'agit ici d'examiner une série de problèmes relatifs aux voies et moyens : méthodes et techniques, personnel, information et documentation, planification, financement, conception et coordination de l'action éducative. Ces problèmes avaient déjà été abordés, du moins en partie, à Tokyo. Mais ils sont d'autant plus d'actualité que, depuis Tokyo, l'éducation des adultes a pris des dimensions nouvelles et les moyens de la réaliser se sont accrus considérablement avec le développement de l'informatique et des techniques de communication.

L'éducation des adultes se caractérise en effet par la souplesse de ses méthodes et par le libre choix sur lequel repose la participation des adultes ; l'auto-apprentissage y joue aussi un rôle important. Les éducateurs des adultes ont donc une fonction qui les différencie des enseignants ordinaires - puisqu'ils doivent assumer essentiellement une fonction d'encadrement, d'appui et d'orientation, favorisant l'acquisition de méthodes de travail. Celles-ci sont susceptibles de revaloriser les aptitudes personnelles en vue de permettre à chacun de poursuivre par lui-même sa propre formation.

Les personnels qui interviennent dans l'éducation des adultes sont donc la cheville ouvrière. Or, l'extension des fonctions assignées à l'éducation des adultes, les aspirations plus grandes de ceux-ci, la multiplication des voies dans lesquelles s'engage l'éducation, les innovations intervenues dans les méthodes et dans les moyens qu'elle est susceptible d'utiliser (je pense aux médias et à l'informatique, par exemple), son rapprochement inéluctable avec d'autres formes d'éducation, notamment scolaire, sont autant de facteurs, auxquels peuvent s'ajouter bien d'autres encore, qui ont considérablement accru les responsabilités des éducateurs d'adultes et donné plus de complexité à leurs tâches.

Il ne semble pas que l'on ait toujours tiré toutes les conséquences de cette situation, en ce qui concerne la diversification et la formation des personnels ainsi que les formes que devrait revêtir la pratique éducative dans ce domaine. D'une certaine manière, ne peut-on considérer que ce sont toutes les forces vives de la société qui devraient progressivement être appelées à contribuer à l'éducation des adultes ? Vos travaux permettront sans doute d'apporter quelques éclaircissements à ce sujet.

Le dernier point de substance que vous êtes appelés à examiner concerne les mesures

permettant de renforcer la coopération internationale et régionale en vue de l'avancement de l'éducation des adultes. J'ai plaisir à constater que cette coopération ne cesse de se développer, grâce notamment à la volonté qui a toujours animé ceux qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation des adultes et qui l'ont toujours considérée comme une sorte de sacerdoce. Leur enthousiasme, leur ténacité, leur abnégation méritent qu'au nom de l'Organisation que je dirige, je leur adresse mes plus chaleureuses félicitations.

C'est à cet engagement total que la coopération en matière d'éducation des adultes est redevable d'un développement particulièrement rapide, développement dont témoigne l'extension du Conseil international de l'éducation des adultes. L'Unesco, pour sa part, continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer cette action.

En raison de son caractère particulier, qui en fait le point de jonction des efforts des gouvernements comme des organisations non gouvernementales et des milieux éducatifs les plus divers, compte tenu aussi de l'expérience qu'elle a de tous les aspects de la coopération intellectuelle internationale, et en particulier en matière d'éducation, l'Unesco assume le rôle unique qui lui revient comme lieu d'échange, d'informations et de rencontres propres à faciliter et à stimuler l'action dans les différentes régions du monde. Vous voudrez sans doute indiquer selon quelles voies et d'après quelles modalités la coopération internationale pourrait être renforcée dans les années à venir, et quelles actions vous pensez que l'Unesco, à cet égard, devrait entreprendre pour les favoriser.

Mesdames,
Messieurs les délégués,

Attendue et souhaitée par un grand nombre d'Etats membres, d'organisations non gouvernementales et de personnes qui se vouent à l'éducation des adultes, cette quatrième Conférence internationale - après celles d'Elseneur, de Montréal et de Tokyo - marquera à son tour, j'en suis sûr, une étape importante dans votre oeuvre commune et dans celle de tous les éducateurs pour lesquels, comme pour vous, l'instauration de l'éducation permanente et la démocratisation de l'éducation au sens le plus large constituent un vivant idéal. Un idéal vers lequel nous devons tendre sans relâche, en nous estimant récompensés - comme dans tant d'autres entreprises humaines - chaque fois qu'une victoire, même partielle, même fragile, est remportée sur l'ignorance, chaque fois qu'apparaît un élément nouveau et même limité de progrès.

Puisse donc cette Conférence fournir à l'éducation des adultes les orientations et les impulsions nouvelles qui lui assureront, demain, de nouveaux succès, au service de chaque femme, de chaque homme, de chaque nation, de la cause de la paix et de l'entente entre les peuples. C'est en formant ce vœu que je souhaite, de tout coeur, un plein succès à vos travaux.

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL A LA SEANCE DE CLOTURE

Allocution de M. Amadou-Mahtar M'Bow
Directeur général de l'Organisation des
Nations Unies pour l'éducation, la science
et la culture (Unesco)

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici arrivés au terme des travaux de la quatrième Conférence internationale sur l'éducation des adultes qui vous a réunis pendant dix longues journées. Je crois pouvoir affirmer que vos efforts trouvent leur récompense dans les résultats extrêmement positifs de cette Conférence, qui inspireront, j'en suis sûr, au cours des années à venir, tous ceux qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation des adultes. J'ai plaisir à féliciter et à remercier tous ceux qui ont été les artisans de ce succès.

Ma gratitude va en particulier à M. Mutumbuka, ministre de l'éducation du Zimbabwe, qui a présidé la Conférence avec une maîtrise et une autorité dont il avait déjà fourni la preuve dans le passé, à ses 14 vice-présidents qui l'ont parfaitement secondé et au rapporteur général, M. Gouault, qui a assumé avec beaucoup de talent la lourde tâche qui lui incombait.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance aux présidents des deux commissions, M. Luis Contreras et S. Exc. M. Wigeryeratne, et aux rapporteurs de ces deux commissions. Ma gratitude va également à Mme Sandergaard qui a présidé de façon efficace aux travaux du Groupe de rédaction, ainsi qu'à tous les membres de ce groupe, chargés de la mise au point des recommandations, tâche délicate qui n'a pu être accomplie qu'au prix d'un travail considérable.

Je voudrais aussi rendre hommage à la richesse de vos interventions, inspirées par les convictions qui vous animent, en même temps que par un esprit de compréhension et de tolérances mutuelles, dont vos débats ont constamment été empreints.

Vous avez dit l'importance que vos gouvernements attachaient à cette Conférence. Cette importance est attestée notamment par le nombre et la qualité des participants : 539 délégués représentant 122 Etats membres, parmi lesquels on comptait 40 ministres ou personnalités de rang ministériel et les représentants ou observateurs du Saint-Siège ; de deux mouvements nationaux de libération et d'une organisation de libération, de l'OIT et de l'UNRWA, ainsi que

de huit autres organisations intergouvernementales, de 59 organisations non gouvernementales et de deux autres institutions ou fondations, soit au total 841 participants.

Si je crois pouvoir affirmer que la Conférence qui s'achève aujourd'hui a été couronnée de succès, c'est parce qu'elle a permis d'établir un bilan, aussi riche que diversifié, des progrès accomplis depuis la Conférence de Tokyo ; qu'elle a donné lieu à une réflexion éclairant les tâches et les modalités de réalisation de l'éducation des adultes dans le monde ; et qu'elle a tracé certaines orientations susceptibles de promouvoir, en ce domaine, de nouveaux progrès dans les prochaines années.

Vous avez tout d'abord précisé les informations que vous aviez fournies dans le cadre de l'enquête menée par l'Unesco auprès des commissions nationales, en vue de la préparation de la Conférence, informations qui mettaient en évidence les progrès accomplis en matière d'alphabétisation des adultes.

Si l'analphabétisme continue cependant d'être considéré par vous comme un défi majeur de notre temps, et si la tâche à accomplir pour l'éliminer reste immense, il apparaît que le nombre de pays dans lesquels des campagnes massives d'alphabétisation ont été entreprises, au cours de ces dernières années, est sensiblement plus élevé que précédemment. Malgré les obstacles à surmonter, beaucoup de ces pays, comme bien d'autres qui vont s'engager dans la même voie, semblent désireux d'éliminer l'analphabétisme dans un avenir relativement proche.

Par ailleurs, de nombreux pays industriels, prenant désormais très au sérieux les problèmes d'analphabétisme fonctionnel ou d'illettrisme, se sentent plus directement concernés par un phénomène dont la dimension mondiale apparaît ainsi en pleine lumière.

Dans les pays où l'analphabétisme sévit le plus durement, l'alphabétisation des adultes va de pair avec la volonté d'universaliser l'enseignement primaire.

En outre, il est clair que l'alphabétisation apparaît comme le point de départ d'un processus continu d'éducation devant permettre, au-delà de la transmission d'un minimum de connaissances générales, le développement de la

personnalité de chacun aux diverses étapes de sa vie. C'est ainsi que, dans de nombreux pays, se multiplient les programmes d'éducation des adultes de niveau secondaire ou supérieur, ouverts à ceux qui n'avaient pas bénéficié ou qui n'avaient bénéficié que partiellement d'une scolarité normale.

Faire en sorte que l'éducation permanente soit une réalité pour tous : telle est la tâche que vous avez été unanimes à assigner à l'éducation des adultes. Votre accord sur ce point constitue l'élément fondamental d'un large consensus sur un certain nombre de notions qui, transcendant la diversité des situations et des orientations nationales, constitue un véritable dénominateur commun. La conception de l'éducation des adultes s'en trouve à la fois enrichie et précisée.

En évoquant un droit à l'éducation des adultes, que vous avez considéré comme un élément essentiel du droit à l'éducation, en même temps que comme un facteur essentiel de réalisation de l'éducation permanente, vous vous êtes attachés à définir les multiples fonctions que devrait assumer à cet effet l'éducation des adultes.

Le dénombrement de ces fonctions qui, bien souvent, ne sont pas encore toutes pleinement assumées dans chacun de vos pays, mais que vous vous êtes accordés à reconnaître comme toutes indispensables, définit en quelque sorte le champ idéal d'une éducation des adultes propre à répondre à toutes les exigences du monde contemporain.

Vous avez d'abord estimé que l'éducation des adultes, pour jouer pleinement son rôle comme facteur de démocratisation de l'éducation et de la société, doit continuer à s'inspirer d'un souci d'équité. A cet égard, vous avez notamment souligné la nécessité de favoriser l'accès des femmes à une pleine égalité en matière d'éducation, d'emploi et de participation à la vie sociale ; et vous avez insisté sur l'importance d'agir afin de compenser les handicaps divers qui s'exercent au détriment des divers groupes défavorisés auxquels vous avez ajouté les populations menacées de famine.

Vous vous êtes également accordés à penser que cette préoccupation allait de pair avec les exigences d'une pleine utilisation des ressources humaines dans chaque société, le progrès de celle-ci étant inséparable du développement complet, en son sein, de la personnalité de chacun.

Vous considérez comme une tendance marquante de l'évolution de l'éducation des adultes l'importance croissante qui est donnée à son rôle en matière de formation et de perfectionnement professionnels. Ce rôle résulte, notamment, de la nécessité de faire face à l'obsolescence rapide de certains savoir-faire, due au progrès technologique continu et aux transformations qu'il provoque dans les profils de l'emploi.

Assumer ce rôle constitue, pour l'éducation des adultes, une condition essentielle de sa contribution au développement économique, en même temps qu'un moyen de réduire les effets du chômage, qui frappe si durement les jeunes adultes dans de nombreux pays.

Vous avez d'ailleurs souligné que l'apport que peut fournir l'éducation des adultes pour assurer

le recyclage et faciliter la mobilité professionnelle était un des moyens de corriger une spécialisation trop précoce - ou d'éviter une spécialisation trop longtemps prolongée. Un autre moyen est d'assurer à chacun une base solide de connaissances générales, susceptibles de faciliter les adaptations successives qui s'avèreraient nécessaires.

Vous avez également mis en lumière la nécessité de faire une large place, dans les contenus de l'éducation des adultes, à l'enseignement des sciences et de la technologie, non seulement à des fins professionnelles, mais aussi comme élément essentiel d'une culture moderne, en prise sur les défis de notre temps.

Vous avez souligné le rôle qui revient à l'éducation des adultes pour permettre à chaque homme et à chaque femme de s'enraciner dans le patrimoine constitué par sa culture nationale, de participer à l'épanouissement et à l'animation de la vie culturelle, d'accéder aux possibilités de création artistique. Beaucoup d'entre vous ont évoqué, par ailleurs, le sens éthique et le sentiment de responsabilité civique que l'éducation des adultes doit développer, ainsi que l'engagement qu'elle peut susciter face aux grands défis de l'époque contemporaine parmi lesquels figurent en premier lieu ceux relatifs à la paix du monde et au progrès des différents peuples. Vous avez également réfléchi sur le développement sans précédent des techniques de communication que les adultes doivent apprendre à utiliser judicieusement - en rappelant qu'un des rôles de l'éducation des adultes était précisément de faciliter la communication sociale.

Mais la formulation des tâches assignées aujourd'hui à l'éducation des adultes n'a constitué que le premier volet de votre réflexion. Vous avez estimé que cette Conférence se devait, pour employer les termes utilisés dans votre rapport, d'assurer le passage de la rhétorique à la réalisation.

Vous avez donc tenu à tracer des orientations à suivre, qui constituent autant de voies à explorer pour l'avenir en ce qui concerne les contenus de l'éducation des adultes, les matériels éducatifs à produire, les méthodes à utiliser, les données spécifiques de la planification de l'éducation des adultes - notamment son degré d'autonomie et de décentralisation - ainsi que la formation des personnels.

Vous avez particulièrement insisté sur l'importance qui s'attache à la formation et au perfectionnement des différentes catégories de personnel, sur la préparation pédagogique à donner au personnel bénévole et sur le recours aux diverses catégories de spécialistes qui peuvent lui apporter l'appoint de leur compétence.

Vous avez fortement souligné l'importance des moyens qu'offrent à l'éducation des adultes les technologies éducatives nouvelles, les divers médias et l'informatique, qui permettent, notamment, d'atteindre les groupes les plus isolés et de favoriser l'auto-apprentissage.

Enfin, vous avez exprimé votre conviction qu'il était nécessaire, pour fonder l'éducation des adultes sur des bases scientifiques, de développer des études et des recherches sur

les différents problèmes qu'elle soulève et de promouvoir l'évaluation des résultats obtenus, grâce, en particulier, à l'utilisation de nouvelles techniques.

Vous avez souligné l'importance de la coopération internationale et régionale, dont vous avez rappelé les résultats positifs et souligné les tâches à venir. Dans ce cadre, vous vous êtes attachés, en particulier, à souligner la complémentarité des tâches qui incombent aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales internationales et régionales, et aux organisations non gouvernementales.

Vous avez préconisé, outre le renforcement de la coopération entre les organisations non gouvernementales, celui de la coopération entre les Etats membres eux-mêmes, notamment à l'échelon régional. Ceci traduit non seulement un souci de mettre en commun les ressources, mais aussi une volonté de compréhension et de rapprochement qui me paraît être d'excellent augure.

Vous avez rappelé que la communauté internationale devait apporter son appui technique et financier, en particulier aux pays les moins favorisés, ce qui constitue une manifestation tangible de solidarité dans le cadre de l'effort global visant à l'élimination de l'analphabétisme.

Vous avez tout particulièrement souligné l'importance de la coopération intellectuelle internationale, rendant hommage au rôle que joue l'Unesco à cet égard et souhaitant son renforcement. Vous avez rappelé l'effet d'entraînement qu'a exercé la Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes adoptée par la Conférence générale en 1976 et vous avez souhaité que sa mise en oeuvre soit améliorée.

Vous avez dit tout le prix que vous attachiez à des conférences telles que celle qui se termine aujourd'hui, ainsi qu'aux réunions de spécialistes et aux séminaires de formation. Vous avez souhaité que l'Unesco stimule les études et les recherches, en diffuse les résultats, et élargisse son action pour favoriser l'échange des données

sur les expériences et les innovations, de la documentation et de l'information relatives à l'éducation des adultes dans ses divers aspects.

Vous avez estimé qu'il appartenait à l'Unesco de servir de lieu de rencontre aux gouvernements et aux organisations du système des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales internationales et régionales, aux organisations non gouvernementales et à tous les gouvernements qui fournissent leur concours au développement de l'éducation des adultes.

Vous avez adopté sur ces divers points de nombreuses recommandations dont beaucoup s'adressent à l'Unesco et qui fourniront, je n'en doute pas, des indications précieuses pour accomplir de nouveaux progrès. Je ne manquerai pas, pour ma part, d'en rendre compte à la Conférence générale à sa vingt-troisième session et d'examiner les moyens de leur donner suite, dès l'exercice en cours, si possible, ou dans le cadre du Programme et budget pour 1986-1987 qui sera approuvé par la Conférence générale à sa vingt-troisième session, et lors de la préparation du Projet de programme et du budget suivant.

Vous avez enfin adopté à l'unanimité une déclaration qui a le double mérite de la clarté d'analyse et de la générosité d'intention - et qui, pour nous tous, a valeur d'engagement.

Mesdames et Messieurs,

L'éducation des adultes est inséparable d'un idéal d'équité et de solidarité, qui appelle une coopération internationale croissante. Comme vous l'avez souligné, il appartient à l'Unesco, aux termes mêmes de son Acte constitutif, d'encourager et de renforcer cette coopération dans les domaines de sa compétence. Cette haute mission, l'Unesco en poursuivra inlassablement l'accomplissement, au service de toutes les nations et de tous les peuples qui constituent la grande famille humaine.

Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE IV

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail

ED-85/CONF. 210/1/Rev. 1

Ordre du jour provisoire

ED-85/CONF. 210/2

Règlement intérieur provisoire

ED-85/CONF. 210/3

Le développement de l'éducation des adultes.
Aspects et tendances

ED-85/CONF. 210/4

L'éducation des adultes depuis la troisième
Conférence internationale sur l'éducation
des adultes (Tokyo, 1972). Synthèse des
réponses à l'enquête de l'Unesco auprès des
Commissions nationales en vue de la collecte
d'informations sur le développement
de l'éducation des adultes

ED-85/CONF. 210/5

Ordre du jour provisoire annoté

**Liste des délégués, représentants et observateurs/
List of Delegates, Representatives and Observers/
Lista de Delegados, Representantes y Observadores/
Список делегатов, представителей и наблюдателей/
قائمة المندوبين والممثلين والمراقبين / 代表团成员、代表及观察员名单**

Les noms et titres qui figurent dans ce document sont ceux qui ont été donnés par les gouvernements et les organisations intéressés. Les désignations employées ne sauraient être interprétées comme exprimant une prise de position du Secrétariat sur le statut légal ou le régime d'un pays ou d'un territoire quelconque, non plus que sur le tracé de ses frontières. Cet avertissement vaut également pour les titres des membres des délégations. Les noms des pays se présentent sous leur forme simple, qui est celle officiellement utilisée par l'Unesco.

Sauf indication contraire, il est entendu qu'en l'absence du chef de la délégation, c'est le premier délégué présent mentionné après le chef de la délégation sur la liste qui remplace celui-ci en cette qualité.

Les Etats et les organisations sont mentionnés suivant l'ordre alphabétique de leur nom en français.

Names and titles included in this document are those provided by the Governments and the Organizations concerned. The designations employed do not imply the expression of any opinion on the part of the Secrétariat concerning the legal status of any country or territory, or of its authorities, or concerning the delimitations of the frontiers of any country or territory. This applies also to titles of members of Delegations. The names of countries are listed in the simple form as officially used by Unesco.

In the absence of the Head of Delegation, it is understood that the first listed delegate present becomes Head of Delegation, unless otherwise specifically stated.

States and Organizations are shown in the French alphabetical order of their names.

本文件中出现的专有名词和头衔系由有关政府和组织提供。所使用的称呼不应被理解为秘书处对某国或某一区域的合法地位或制度以及边界划分的表态。对于各代表团成员的头衔，本通知同样适用。国家名称系按照教科文组织正式使用的简称排列。

除非有相反的指示，在代表团团长缺席的情况下，出席的代表名单中第一名代表（位于团长后的）不言而喻将接替团长的职务。

各国和组织的名称按其英文字母顺序排列。

Los nombres y títulos que figuran en este documento son los facilitados por los gobiernos y organizaciones respectivos. Las denominaciones utilizadas no entrañan, por parte de la Secretaría, la expresión de una opinión acerca del estatuto jurídico de ningún país o territorio, o de sus autoridades, ni respecto de las demarcaciones de fronteras de país o territorio alguno. Lo mismo es aplicable a los títulos de los miembros de las delegaciones. La lista de los países se ha establecido con arreglo a la norma oficialmente seguida por la Unesco.

A menos que se indique lo contrario, se entiende que, en ausencia del jefe de la Delegación, le reemplazará el primer delegado presente que figure en la lista después de aquél.

Los Estados y las organizaciones se mencionan en el orden alfabético de los nombres en francés.

Фамилии и звания, указанные в настоящем документе, взяты из списков, представленных соответствующими правительствами и организациями. Принятые здесь наименования отнюдь не отражают мнения Секретариата о юридическом статусе какой-либо страны или территории, ее властей, равно как и границ какой-либо страны или территории. То же самое относится и к званиям членов делегаций.

В отсутствие главы делегации предполагается, что указанный первым в списке делегат является лицом, замещающим главу делегации, если нет других указаний.

Название стран перечислены в краткой форме, употребляемой официально в ЮНЕСКО.

ان الأسماء والألقاب الواردة في هذه الوثيقة هي التي قدمتها الحكومات والمنظمات المعنية، ولا يجوز تأويل التسميات المستخدمة على أنها تعبر عن موقف السكرتارية من الوضع القانوني لأي بلد أو إقليم، أو من حدوده، أو من السلطات القائمة فيه. وينطبق هذا التنبيه أيضاً على ألقاب أعضاء الوفود. كتبت أسماء الدول بالصورة المختصرة المتبعة رسمياً في اليونسكو.

من المفهوم أنه في حالة غياب رئيس الوفد، يحل محله في هذه الصفحة أول مندوب حاضر ورد اسمه بعد اسم رئيس الوفد على القائمة، إلا إذا نص على غير ذلك.

أدرجت أسماء الدول والمنظمات وفقاً للترتيب الهجائي الانجليزي.

I.
Member States/ États membres/ Estados Miembros/
Государства-члены/
الدول الأعضاء / 会员国

Afghanistan/Afganistán/Афганистан/
افغانستان / 阿富汗

M. Abdullah KESHTMAND
Délégué permanent auprès de l'Unesco
(Chef de la délégation)

M. Afzal SOLHDOST
Deuxième Secrétaire
de l'Ambassade de l'Afghanistan à Paris

M. Razek AFZALI
Chercheur

Algeria/Algérie/Argelia/ Алжир/الجزائر/
阿尔及利亚

Mme Leila ETTAYEB
Vice-ministre
Chargée de l'enseignement secondaire
et technique
(Chef de la délégation)

M. Sid-Ahmed BAGHLI
Ministre plénipotentiaire
à la Délégation permanente

M. Yaya BOUROUINA
Directeur du Centre national d'enseignement
généralisé (CNEG)
Ministère de l'éducation nationale

M. GHOLAMALLAH Bouabdallah
Directeur de la formation
Ministère de l'éducation nationale

Mme ZAIBEK Dalila
Directrice de la formation
Ministère de l'éducation nationale

M. MAAZA Abdelkader
Chargé d'études et de synthèses
Ministère de l'éducation nationale

Germany, Federal Republic of
Allemagne, République fédérale d'
Alemania, República Federal de
Германия, Федеративная Республика/
المانيا (جمهورية – الاتحادية) / 德意志联邦共和国

H. Hans SCHWIER
Président de la Conférence permanente
des ministres des affaires culturelles
des Lander
Ministre de la culture
du Land Nordrhein-Westfalen
(Chef de la délégation)

M. Paul Harro PIAZOLO
Secrétaire d'Etat du Ministère fédéral
de l'éducation et des sciences
(Chef adjoint de la délégation)

M. Alfred B. VESTRING
Ambassadeur
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Wolfgang NOWAK
Chef de Cabinet
Ministère de la culture
du Land Nordrhein-Westfalen

Dr Michael HIRSCH
Ministerialrat
Ministère fédéral de l'éducation et des sciences

M. Ferdinand SCHMIDT
Leitender Regierungsschuldirektor
Landesinstitut für Schule und Weiterbildung
(NRW)

Dr Hermann MUELLER-SOLGER
Regierungsdirektor
Ministère fédéral de l'éducation et des sciences

M. Hermann KERN
Regierungsdirektor
Ministère fédéral de la coopération économique

Dr Peter KRUG
Oberregierungsrat
Ministère de la culture
du Land Nordrhein-Westfalen

Dr Walter MERTINEIT
Professeur d'Université
Commission allemande pour l'Unesco

Dr Joachim KNOLL
Professeur d'Université
Commission allemande pour l'Unesco

Dr Gisela STEFFENS
Commission allemande pour l'Unesco

M. Claus KERNER
Direktor
des Deutschen Volkshochschulverbandes

M. Guenter APSEL
Pfarrer, Gemeinsamer Vertreter der
Evangelischen Arbeitsgemeinschaft für
Erwachsenenbildung und der Katholischen
Bundesarbeitsgemeinschaft für
Erwachsenenbildung

Dr Dieter JAEHRLING
Bildungsleiter, Gemeinsamer Vertreter
des Deutschen Industrie - und Handelstages
und der Bundesvereinigung der Deutschen
Arbeitgeberverbände

M. Volker SCHARLOWSKY
Bundesvorstand des Deutschen
Gewerkschaftsbundes

Angola/ Ангола/ انجولا/ 安哥拉

M. Joao ROMEU
Directeur national pour l'éducation des adultes
Ministère de l'éducation

M. José EDUARDO
Chef,
Secteur de l'enseignement des adultes (DNFA)
Ministère de l'éducation

**Saudi Arabia/ Arabie saoudite
Arabia Saudita/ Саудовская Аравия/
المملكة العربية السعودية / 沙特阿拉伯**

Dr Saleh BAWAZEER

**Argentina/ Argentine/ Аргентина/
الأرجنتين/ 阿根廷**

Profesora Nélida BAIGORRIA
Secretaria de Estado
Presidenta de la Comision de Alfabetizacion
Funcional y Educacion Permanente
(Jefe de la Delegacion)

Profesora Norma ASATO DE VALINO
Vocal de la Comision Nacional
de Alfabetizacidn Funcional
y Educacion Permanente

Profesor Juan Carlos ROISECCO
Director Nacional de Educacion de Adultos

M. X. FERNANDEZ
Delegado Permanente

**Australia/ Australie/ Австралия/ استراليا/
澳大利亚**

Mr. John KENNEDY
Deputy Permanent Delegate

Mr. John WELLINGS
Principal Adviser to the New South Wales
Board of Adult Education

Dr. Chris DUKE
Centre for Continuing Education

Mr. Tony DELVES
Director of Adult Education

Mr. Colin HOLLIS, M. P.

**Austria/ Autriche/ Австрия/ النمسا/
奥地利**

Dr Johann ALTENHUBER
Directeur de la Section V
au Ministère fédéral de l'enseignement
et des arts
(Chef de la délégation)

Dr F. STEINHART

Mme Isabella SALLABERGER
Fédération des instituts publics
pour la formation populaire

Dr Walter GOEHRING
Directeur de l'Institut pour la formation politique

M. Alfred STIRNE MANN
Directeur de l'Institut pour la formation
politique des adultes

Sr. Dr Agathe BATERNAY
Directrice du Centre catholique de formation
du diocèse de Vienne

**Bahrain/ Bahrein/ Бахрейн/ البحرين/
巴林**

M. Mohammed ABBAS

**Belgium/ Belgique/ Бельгия/
بلجيكا / 比利时**

Communauté française

M. A. M. HERMANUS
Directeur du Cabinet du ministre-président
de l'Exécutif de la Communauté française
de Belgique
(Chef de la délégation)

M. Serge VILAIN
Commissaire (pour la formation professionnelle)
de l'Exécutif de la Communauté française
auprès de l'Office national de l'emploi
(Chef adjoint de la délégation)

M. Robert DETRY
Conseiller,
Chef du Service de l'éducation permanente
(Chef adjoint de la délégation)

M. Lukas PAIR ON
Chargé de mission
au Service de l'éducation permanente

M. Xavier DE BEYS
Représentant de la Ligue des familles

M. Gary DESENCLOS
Représentant "Présence et action culturelles"

Communauté flamande

M. Paul CLAUS
Directeur général
au Ministère de la Communauté flamande
(Chef de la délégation)

M. H. HINNEKINT
Collaborateur scientifique
au "Centrum voor andragogisch onderzoek"

Mme Myriam DEPAUW
Licenciée en sciences humaines
Représentant le "Limburg adviescentrum
voor bijscholing"

M. Marcel SMET
Vice-président de la Fédération européenne
pour l'éducation catholique des adultes

Benin/Bénin/Бенин/بنين/贝宁

M. Ali Moussa TRAORE
Ministre de la culture, de la jeunesse
et des sports
(Chef de la délégation)

M. Vincent MITCHODJE HOUN
Directeur adjoint de l'alphabétisation
(Délégué)

M. Georges A. G. GUEDOU
Délégué permanent adjoint du Bénin
auprès de l'Unesco
(Suppléant)

Mme Paulette AGBOTON
Premier Conseiller à la délégation
permanente du Bénin auprès de l'Unesco
(Suppléante)

Bolivia/Bolivie/Боливия/بوليفيا/玻利维亚

Dr Jorge RIVERA
Director del Servicio Nacional
de Alfabetizacion y educacion popular

Botswana/Ботсвана/بوتسوانا/博茨瓦纳

Mr. S. GABORONE
University Institute of Adult Education

Brazil/Brésil/Brasil/Бразилия/البرازيل/巴西

M. Carlos Alberto Lopes ASFORA
Premier Secrétaire d'ambassade

M. Isnard GARCIA DE FREITAS
Membre de la délégation permanente
auprès de l'Unesco

M. José DE SOUZA RODRIGUEZ
Attaché à la délégation du Brésil

Bulgaria/Bulgarie/България/بلغاريا/保加利亚

M. Alexandre FOL
Ministre de l'éducation nationale
(Chef de la délégation)

M. Ivan SOLAKOV
Vice-ministre de l'éducation nationale

M. Ivan ANGUELOV
Secrétaire du Conseil central
des syndicats bulgares

M. Ivan MARKOV
Conseiller,
Délégué permanent adjoint à la délégation
permanente de la République populaire de
Bulgarie auprès de l'Unesco

Mme Maria MAKEDONSKA
Directeur adjoint de l'Institut
pour l'éducation professionnelle

Mme Zinovia TRIFONOVA
Chef de la Section "Organisations internationales"
au Département de la coopération internationale
du Ministère de l'éducation nationale

M. Anguel MANOLOV
Directeur, Secteur "Qualification et Education"
au Comité central des syndicats bulgares

Burundi/Бурунди/بوروندي/布隆迪

M. Alphonse BARANCIRA
Conseiller
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

**United Republic of Cameroon
République-Unie du Cameroun
República Unida del Camerún
Объединенная Республика Камерун/
جمهورية الكامرون المتحدة/
喀麦隆联合共和国**

M. Gilles NTEBE
Docteur en andragogie
Directeur adjoint de la jeunesse et animation

Canada/Canadá/Канада/كندا/加拿大

The Honorable Walter F. McLEAN, M. P., P. C.
Secretary of State of Canada
(Head of the delegation)

Mrs Monique LANDRY, M. P.
Parliamentary Secretary
Secretary of State of Canada
Acting Head of the Delegation

Dr. Desmond E. BERGHOFER
Assistant Deputy Minister
Programme Services Division
Department of Advanced Education, Alberta
Deputy Head of the Delegation

Mr. Ian Christie CLARK
Ambassador and Permanent Delegate
Permanent Délégation of Canada to Unesco

Dr. David CAMERON
Senior Assistant Under-Secretary of State
(Education Support)
Department of the Secretary of State, Canada

M. Léonce BEAUPRE
Directeur général de l'éducation des adultes
Ministère de l'éducation, Québec

Dr. Gerard W. McINTYRE
Director of Post-Secondary Education
and Manpower Training
Secretariat of the Council
of Ministers of Education, Canada

Dr. Donald UNRUH
Director of Adult and Continuing Education
Department of Education, Manitoba

Mr. Gerald WRIGHT
Chairman, Continuing Education Review
Ministry of Colleges and Universities, Ontario

Dr. Rifki TAHER
Director, Training Programme
Ontario Regional Office (Toronto)
Canadian Employment and Immigration
Commission

Mr. John M. MILLONS
Chief, Liaison and Coordination Division
Education Support Sector
Department of the Secretary of State of Canada

Mme Esther DESILETS
Directrice générale
Institut canadien d'éducation des adultes, Québec

Mr. Ian MORRISON
Executive Director
Canadian Association for Adult Education

Mr. Jean J. GAUTHIER
Programmes Manager
Académie Relations Division
Department of External Affairs, Canada

Observers

Ms. Julie MONTGOMERY
Spacial Assistant
to the Secretary of State of Canada

Ms. Mariette HOGUE
Officer, Education Programmes
Canadian Commission for Unesco

**Cape Verde/Cap-Vert/Cabo Verde/
Острова Зеленого Мыса/الرأس الأخضر/佛得角**

M. l'Ambassadeur Antonio PIRES

M. Isidoro TAVARES

Chile/Chili/Чили/شيلي/智利

Embajador Alfredo PRIETO BAFALLUY

China/Chine/Китай/الصين/中国

M. Gao YI
Président de la Commission nationale chinoise
pour l'Unesco
(Chef de la délégation)

M. Yao ZHONGDA
Directeur adjoint
du Département de l'éducation des adultes
Ministère de l'éducation
(Chef adjoint de la délégation)

M. Guan SHIXIONG
Directeur
du Bureau de l'éducation des adultes de Beijing

M. Zhu JUNHAN
Chef de la Division de l'enseignement
professionnel
Bureau de l'éducation de Shanghai

M. Cai RONGSHENG
Membre de la Commission nationale chinoise
pour l'Unesco

M. Liu WANLIANG
Professeur de l'Université télévisuelle centrale

M. Xia KUISUN
Premier Secrétaire,
Délégation permanente de la Chine
auprès de l'Unesco

**Cyprus/Chypre/Chipre/Кипр/قبرص/
塞浦路斯**

S. Exc. M. Andréas CHRISTOFIDES
Ministre de l'éducation
(Chef de la délégation)

S. Exc. M. l'Ambassadeur Constantinos LEVENTIS
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Christos CASSIMATIS
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

Mr. Pavlos NICOLAOU
Inspector, Elementary Education

**Colombia/Colombie/Колумбия/كولومبيا/
哥伦比亚**

Dr. Enrique VARGAS
Jefe Oficina de Planeación
Ministerio de Educación

Doctora Lilia SANCHEZ TORRES
Ministro Consejero
Delegación Permanente de Colombia
ante la Unesco

Congo/ Конго/ الكونغو / 刚 果

Mme Bernadette BAYONNE
Ministre de l'enseignement fondamental
et de l'alphabétisation
(Chef de la délégation)

M. Gaston MOUKALA
Conseiller à l'alphabétisation
et à l'administration

M. Adolphe ELEMBA
Directeur de l'alphabétisation
et de l'éducation permanente

**Costa Rica/ Коста-Рика/ كوستاريكا /
哥斯达黎加**

Sr. Nestor MOURELO
Embajador, Delegado permanente
(Jefe de la Delegacion)

Lic. Marco VINICIO ALVAREZ
Vice-Rector de Planificacion
Universidad Estatal a Distancia

Sra. Iris LEIVA DE BILLAULT
Segundo Delegado alterno

**Ivory Coast/ Côte-d'Ivoire/
Costa de Marfil/
Берег Слоновой Кости/ ساحل العاج / 象牙海岸**

M. Laurent DONA-FOLOGO
Ministre de la jeunesse et des sports

M. Diabiga COULIBALY
Attaché de Cabinet

M. Victor KOUASSI KOUADIO
Directeur de la jeunesse
et des activités socio-éducatives

M. ASSANVO N'GUETTA
Directeur de la Mutualité agricole
et des coopératives

M. Auguste GBEULY
Président de la Fédération des Clubs Unesco

Cuba/ Куба/ كوبا / 古 巴

M. Orestes MARTINEZ Z ORAMAS
Director Educaciôn Adultos
(Jefe de la delegacion)

Ms Ada CRUZ MESANA
Especialista Organizacion Internacional

M. Josea GONZALEZ
Delegado adjunto de Cuba ante la Unesco

Ms Rita SOLIS
Primero Secretario Delegacion Permanente
ante la Unesco

**Denmark/ Danemark/ Dinamarca/ Дания/ الدنمارك /
丹 麦**

M. K.E. LARSEN
Ministère de l'éducation
(Chef de la délégation)

Mme Hanne SONDERGAARD
(Chef adjoint de la délégation)

M. J. ENGELHARDT
Inspecteur de l'enseignement

M. Poul-Erik KANDRUP
Secrétaire du Conseil danois
des organisations d'éducation des adultes

M. Per FISCHER
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

Mme Jytte SIMONSEN

Mme BIRGIT DAMGAARD

M. Kim OLSEN

M. Hans JUUL CHRISTENSEN

M. Ole ASKVIG

M. Leif Max HANSEN

Mme Eva RUDE

M. Vilhelm PEDERSEN

Mme Gudrun ASPEL

M. Poul-Erik RASMUSSEN
Consultant en matière d'éducation des adultes
à la International Folk High School

Egypt/ Egypte/ Egipto/ Египет/ مصر / 埃 及

Professeur Abdel-Fattah A. K. GALAL
Directeur, ASFEC, Sirs-el-Layyan
Menoufia
(Chef de la délégation)

Dr Hussein Bashir MAHMOUD
Conseiller du Centre national
de la recherche pédagogique (NCER)
Al Falky, Le Caire

M. Wagdi MAHMOUD
Conseiller à la délégation de l'Egypte
auprès de l'Unesco

M. Ahmed Abdel-Fattah Y. EL-NAHAS
Expert du Département de l'éducation des adultes
Ministère de l'éducation
Le Caire

El Salvador/ Сальвадор/ السلفادور / 萨 尔 瓦 多

M. Joaquin RODEZNO
Delegado
Miembro Delegación El Salvador

United Arab Emirates/Emirats arabes unis
Emiratos Arabes Unidos
Объединенные Арабские Эмираты/الإمارات العربية المتحدة / 阿拉伯联合酋长国

Major Omar HAFEZ NESNAS
 Directeur,
 Division de l'éducation des adultes
 Direction de l'éducation militaire
 Ministère de la défense
 Abu Dhabi
(Chef de la délégation)

Lt. Khamis RASHID KHAMIS AL KHARMAN
 Adjoint du directeur
 Direction de l'éducation militaire

M. Abdullah OBEID YOUSUF
 Directeur de l'éducation des adultes
 Ministère de l'éducation

Ecuador/Equateur/Эквадор/أكوادور/厄瓜多尔

M. Francisco VIVANCO
 Vice-ministro de Educacion
(Jefe de la delegación)

Dr. Edwin JOHNSON
 Jefe de la Delegacion Permanente del Ecuador
 ante la Unesco

M. Alfonso FREIRE
 Director Nacional Administrative

Dr. Galo YEPEZ
 Segundo Secretario de la Delegación Permanente
 del Ecuador ante la Unesco

Ms Mercedes SALVADOR
 Asesora

Spain/Espagne/España/Испания/اسبانيا/西班牙

D. Joaquin ARANGO VILA-BELDA
 Secretario General Técnico
 del Ministerio de Educacion y Ciencia
(Jefe de la Delegacion)

D. José Maria BAS
 Director General de Promocion Educativa
 del Ministerio de Educacion y Ciencia

D. Delfin COLOME
 Consejero,
 Delegacion Permanente de Espana

D. Javier ATIENZA
 Subdirector General de Educacion a Distancia

D. Luis VICENTE
 Jefe del Servicio de Educacion Permanente
 de Adultos

D. Alberto ELIAS MORALES
 Asesor Técnico de la Subdirección General

D. José Antonio FERNANDEZ
 Asesor Técnico de la Dirección General
 de Promocion Educativa

Da. Montserrat SALA MARCH
 Jefe del Servicio de Educacion Permanente
 de Adultos de la Dirección General
 de Ensenanza Primaria de la Generalidad
 de Catalunya

D. Juan Bautista MARTINEZ
 Jefe del Programa de Educacion de Adultos
 de la Consejería de Educacion de la Junta
 de Andalucia

D. Juan de LUIS CAMBLOR
 Consejero Técnico de la Secretaria General
 Técnica del Ministerio de Educacion y Ciencia

Da. Elena ANGULO
 Jefe del Programa de Alfabetización de Adultos
 Dirección General de Promocion Educativa
 del Ministerio de Educacion y Ciencia

Ethiopia/Ethiopie/Etiopia/Эфиопия/اثيوبيا /埃塞俄比亚

Ethiopia/Ethiopie/Etiopia/3<btionHfl/ LUJJJI /
 S. Exc. M. B. MANDEFRO
 Ministre de l'éducation
(Chef de la délégation)

M. Debebe TEGEGNE
 Secrétaire général de la Commission nationale

M. Legesse NEGEWO
 Délégué permanent adjoint

Finland/Finlande/Finlandia/Финляндия/فنلندا/芬兰

M. Olavi ALKIO
 Conseiller à l'éducation
 Ministère de l'éducation
(Chef de la délégation)

M. Liekki LEHTISALO
 Chef de la Division de planification
 Ministère de l'éducation

Mme Kaisa SAVOLAINEN
 Directrice adjointe
 Conseil national de l'éducation professionnelle
 Présidente de la Sous-Commission de l'éducation
 Commission nationale finlandaise pour l'Unesco

M. Kari KINNUNEN
 Directeur
 Académie des travailleurs

Mme Singa SANDELIN, Ph. D.
Université d'Helsinki

M. Livo SALMI
Conseiller
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

Mme Eeva HIPPU
Secrétaire aux affaires culturelles
Ministère de l'éducation

Mme Ulla VAISTO-MELLER
Deuxième Secrétaire
Ministère des affaires étrangères

France/Francia/Франция/فرنسا/法国

M. Jean-Pierre CHEVENEMENT
Ministre de l'éducation nationale
(Chef de la délégation)

M. Alain GILLETTE
Directeur adjoint
du Cabinet du Ministre de l'éducation nationale
(Chef adjoint de la délégation)

M. Bruno CARNE Z
Chargé de mission
auprès du Directeur des identités et échanges
culturels, Chef du Bureau de l'Unesco
Ministère des relations extérieures
(Secrétaire général de la délégation)

Délégués

M. Romain GAINARD
Directeur de la coopération
et des relations internationales
du Ministère de l'éducation nationale

M. Jacques VAUDIAUX
Recteur de l'Académie de Montpellier

M. André CASADEVALL
Recteur de l'Académie de Versailles

M. Jean-Marie GOUAULT
Chargé de mission à la Direction
de la coopération et des relations internationales
Ministère de l'éducation nationale

M. Jean-Michel LECLERCQ
Chargé de mission à la Direction
de la coopération et des relations internationales

Mme Martine BOITEUX
Chargée de mission au Rectorat de Versailles

Mlle Françoise DESCARPENTIERES
Délégation permanente de la France
auprès de l'Unesco

M. Jean-Pierre GEGNIER
Adjoint au Chef du Département des relations
multilatérales
à la Direction de la coopération
et des relations internationales

M. Jean-Joseph SCHEFFKNECHT
Directeur technique à l'Agence nationale
pour le développement de l'éducation permanente
(ADEP)

M. Jacques CORTEVAL
Délégué académique à la formation continue
de Lyon

M. NAZE
Délégué académique à la formation continue
de Rennes

M. Roland VOROBIEFF
Mission des enseignements technologiques
et professionnels de la formation continue
des adultes

M. Yves LESCHI
Chargé de mission auprès du Directeur
de la Direction de la coopération et des
relations internationales

M. Alain MOUCHOUX
Fédération de l'éducation nationale

M. Robert CLEMENT
Directeur du temps libre et de l'éducation
populaire
au Ministère de la jeunesse et des sports

M. Jean PACHOT
Sous-directeur de la vie associative
au Ministère de la jeunesse et des sports

M. Georges SALA
Chargé de mission auprès du Directeur
du temps libre et de l'éducation populaire
au Ministère de la jeunesse et des sports

M. Jean-François CHOSSON
Maître de conférences
Institut national de promotion supérieure agricole
à Dijon

M. Guy-José BRETONNES
Professeur Paris III,
Ingénieur général d'agronomie

Mlle Isabelle DE BLE
Vice-président du Comité éducation
de la Commission française pour l'Unesco

M. Emmanuel de CALAN
Chargé de mission à la commission nationale

M. Vincent GIROUD
Chargé de mission à la commission nationale

M. CHAMPETIER
Association pour le développement des Pyrénées
par la formation

Mme Véronique ESPERANDIEU
Secrétaire général du groupe permanent
de lutte contre l'illettrisme (GPLI)

M. Michel CHOURIN
Expert du GPLI

Mme Marie-France HAU-ROUCHARD
Chargé de mission au GPLI

M. Bertrand SCHWARTZ
Délégué à l'insertion professionnelle des jeunes

M. André ZAVRIEW
Délégué permanent adjoint de la France
auprès de l'Unesco

M. Michel TUCHMAN
Conseiller médical
au Ministère des affaires sociales et de la solidarité

Mme Anne FONTAINE
Secrétaire générale
de la Fondation nationale de gérontologie

M. André RAMOFF
Délégué à la formation professionnelle

Mme Annie ORNON
Délégation à la formation professionnelle

Mme PASQUIER
Délégation à la formation professionnelle

M. VOISIN
Délégation à la formation professionnelle

M. NAKACHE
Centre INFFO

M. NANNONI
AFPA
Service des actions internationales

Consultants

M. Jean-Pierre BENICHO
Coauteur du rapport "Des Illettrés de France"
Mme Paule BOLO
ADEP

Mme Dominique BROSSIER
Chargé de mission au CPLI

M. Cécil GUITART
Chargé de mission à la Direction régionale
des affaires culturelles de Rhône-Alpes

M. Bruno COUDER
Expert du BPLI

M. Jean MERLO
INODEP

M. Laurent MONTIGNY
Mission locale de Grigny

M. CABUROL
CGT

Mme MONTALESCOT
CNPf

Mme Louissette LE DRIAN
Confédération syndicale des familles de Lorient

Gabon/Gabón/Габон/جابون/加蓬

Mme Fatou FOUNGA
Délégué ministériel
auprès du ministre de la culture, des arts
et de l'éducation populaire
(Chef de la délégation)

M. Jean-Baptiste ABESSOLO-NGUE MA
Directeur général, Education populaire

M. Idrissou YOUSOUF
Conseiller administratif

M. Adrien MBOUMBA
Chargé Section éducation des adultes
Commission nationale Unesco

M. Augustin ZE MEZUI
Premier Conseiller
(Adjoint au chef de la délégation)

Gambia/Gambie/Гамбия/جامبيا/冈比亚

M. Saim KINTEH
Director, non-formal education services

Ghana/Гана/غانا/加纳

Mrs. Kate ABANKWA
Deputy Permanent Delegate to Unesco, Paris
(Head of Délégation)

Mr. Yaw DWOMOH
Assistant Director for Educational Planning
Ghana Education Service
Accra

Greece/Grèce/Grecia/Греция/اليونان/希腊

M. C. ROKOFYLLOS
Ambassadeur,
Délégué permanent de la Grèce auprès de l'Unesco
(Chef de la délégation)

M. Georges PAPANDREOU
Député
Président du Centre d'études et d'autoformation

Mme Maris ELIOU
Professeur à 1 Université de Yannina

M. Alexis KOKKOS
Conseiller spécial
du Secrétaire général pour l'éducation des adultes

Mme Geli KOSTELENOU
Membre du Centre d'études et d'autoformation

Mme Katerina STENO
Conseiller pour l'éducation
de la délégation de la Grèce auprès de l'Unesco

Grenada/Grenade/Granada/Гренада/جرينادا/格林纳达

Mr. Alfred Carlyle JOHN
Chief, Education Officer
Ministry of Education

Guatemala/Гватемала/جواتيمالا/危地马拉

Mr. Guillermo PUTZEYS-ALVAREZ
Embajador Delegado Permanente
de la delegación permanente du Guatemala
auprès de l'Unesco

M. Fernando SESENNA OLIVERO
Delegado permanente adjunto

Ms. Angela GAROZ-CABRERA
Secundo Secretario
Delegacion de Guatemala

Guinea/Guinée/Гвинея/غينيا/几内亚

M. Sékou Mouké YANSANE
Ambassadeur
Délégué permanent de Guinée auprès de l'Unesco
(Chef de la délégation)

M. Fodé Lamine TOURE
Directeur de Cabinet
au Secrétariat d'Etat à l'enseignement
préuniversitaire et à l'alphabétisation

M. Youssouf DIARE
Premier Conseiller
à la délégation de Guinée auprès de l'Unesco

M. Alpha Oumar DIALLO
Conseiller à la délégation de Guinée
auprès de l'Unesco

Mme Mireille SULTAN
Conseiller à la délégation de Guinée
auprès de l'Unesco

Guinea-Bissau/Guinée-Bissau/Гвинея-Бисау/غينيا بيساو/几内亚比绍

M. Jean-Paul GOMES
Directeur
du Département de l'éducation des adultes
(Chef de la délégation)

Mme Marie Luisa de FATIMA TAVARES
Superviseur de l'éducation des adultes

Honduras/Гондурас/هندوراس/洪都拉斯

Su Excelencia Napoléon ALVAREZ ALVARADO
Embajador-Delegado Permanente de Honduras
ante Unesco
(Head of Delegation)

Senor Renan VALLADARES-DIAZ
Delegado Permanente Adjunto de Honduras
ante Unesco

Hungary/Hongrie/Hungria/Венгрия/المجر/匈牙利

M. Ferenc GAZSO
Vice-ministre de l'éducation et de la culture
(Chef de la délégation)

M. Ivan VITANYI
Directeur
Institut de la recherche culturelle

M. Janos TOTH
Directeur adjoint
Institut de la culture

M. Jozsef BENDIK
Commission nationale pour l'Unesco

India/Inde/Индия/الهند/印度

Shri KC PANT
Union Education Minister
(Chef of the delegation)

Shri KN JOSHI
Private Secretary
Union Education Minister

Shri PC PATNAIK
Joint Secretary, Planning and Adult Education
Union Ministry of Education

Shri ANIL CHANDRA
Secretary, Social Welfare and Adult Education
Madhya Pradesh Bhopal

Dr. R. GOMEZ
Director, State Resource Centre Tamil Nadu

Indonesia/Indonésie/Индонезия/اندونيسيا/印度尼西亚

M. Achjani ATMAKUSUMA
Délégué permanent auprès de l'Unesco
(Chef de la délégation)

Iraq/Irak/Ирак/العراق/伊拉克

M. Mohammad PAIRUZ RUSTAM
Secrétaire général à l'éducation et à l'instruction
dans la zone autonome

M. TAHA YASEEN ISMAIL
Directeur général
Organe exécutif du Conseil suprême
de la campagne globale nationale d'alphabétisation

(The) Islamic Republic of Iran

République islamique d'Iran

República Islámica del Irán

Исламская Республика Иран

جمهوریة ايران الاسلامیة / 伊朗伊斯兰共和国

M. Mohsen GHARAATI
Président du Mouvement pour l'alphabétisation
en Iran
(Chef de la délégation)

M. Ali-AKBAR PARVARECH
Mouvement pour l'alphabétisation en Iran

M. Seyed Hossein ZOL-ANVAR
Mouvement pour l'alphabétisation en Iran

Dr Gholam-Hossein CHOKOUHI
Membre du Conseil supérieur de l'éducation et
membre du Sous-Comité pour l'éducation
à la Commission nationale iranienne pour l'Unesco

Mme Chahla ANSARI
Membre de l'Institut international
pour les méthodes d'alphabétisation des adultes

Mme Pourandokht FAZELIAN
Membre de l'Institut international
pour les méthodes d'alphabétisation des adultes

Ireland/Irlande/Irlanda/Ирландия/ايرلندا/爱尔兰

Mr. John DUNLEAVY
Senior Inspector
Department of Education

Mr. Kevin Mc BRIEN
President,
National Association of Adult Education

Ms. Sheila CONROY
Director Peoples College Adult Education

Miss Mary RYAN
Department of Adult Education

Iceland/Islande/Islandia/Исландия/ايسلندا/冰岛

S. Exc. M. Haraldur KROYER
Ambassadeur
Délégué permanent de l'Islande auprès de l'Unesco
(Chef de la délégation)

M. Gunnar Snorri GUNNARSSON
Conseiller,
Délégué permanent adjoint

Israel/Israël/Израиль/اسرائيل/以色列

Dr Avraham TZIVYON
Directeur
Département de l'éducation des adultes
Ministère de l'éducation et de la culture
(Chef de la délégation)

M. Meir SHAMIR
Délégué permanent d'Israël auprès de l'Unesco

Italy/Italie/Italia/Италия/ايطاليا/意大利

Sénateur Giuseppe FASSINO
(Chef de la délégation)

Ambassadeur Alberto INDELICATO
Délégué permanent de l'Italie auprès de l'Unesco

Mme le professeur Anna LORENZETTO
Président du Comité pour l'éducation
de la Commission nationale italienne
auprès de l'Unesco

M. Domenico SPARADO
Conseiller à la Cour des Comptes
Chef du Bureau de la législation
du Ministère des affaires régionales

Mme Tommasina BARRA CARACCILO
Dirigeant du Département des affaires régionales
auprès de la Présidence du Conseil des ministres

M. Salvatore CINA
Dirigeant auprès du Ministère de l'instruction
publique

Mme le professeur Giuliana LIMITI
Commission nationale italienne auprès de l'Unesco

Mme le professeur Rosa MASSARUTI
Commission nationale italienne auprès de l'Unesco

Mme Lidia SCOPPIO
Conseiller auprès du Ministère du travail

Mme le professeur Bianca Maria PADOLECCHIA
Direction des échanges culturels
auprès du Ministère de l'instruction publique

**Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya
Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste
Jamahiriya Arabe Libia Popular y Socialista
Социалистическая Народная
Ливийская Арабская Джамахирия/
الجمهورية العربية الليبية الشعبية الاشتراكية
阿拉伯利比亚人民社会主义民众国**

M. Mohammed BELRABIHA
Chef de la Section de l'éducation des adultes
Secrétariat à l'éducation

Mme Khaddouja EL SHELLY
Secrétariat à l'éducation

M. Mustapha BOU-CHAALA
Délégué adjoint auprès de l'Unesco

Jamaica/Jamaïque/Ямайка/جامايكا/牙买加

Ms. Délia RICHMOND
Deputy Permanent Delegate

Japan/Japon/Япон/Япония/اليابان/日本国

M. Kazufusa MOROOKA
Professeur à l'Université de Kyushu
(Chef de la délégation)

M. Hisafumi TANAKA
Superviseur de l'éducation sociale
Ministère de l'éducation

M. Kazuro IIDA
Fonctionnaire de la Division des échanges
éducatifs et culturels
Ministère de l'éducation

Jordan/Jordanie/Jordania/Иордания/الأردن/约旦

Dr Abdullatif ARABIYYAT
Secrétaire général
Ministère de l'éducation
(Chef de la délégation)

Dr Izzat JARADAT
Directeur de l'éducation
Ministère de l'éducation

M. Abdukarim AL MOUMANI
Chef de la Division de l'éducation des adultes
et de l'alphabétisation
Ministère de l'éducation

**Democratic Kampuchea/
Kampuchea démocratique
Kampuchea Democrática
Демократическая Кампучия/
كمبوتشيا الديمقراطية/民主柬埔寨**

M. Pin NGO
Ambassadeur,

Délégué permanent adjoint du Kampuchea
démocratique auprès de l'Unesco
(Chef de la délégation)

M. Teary CHAU
Conseiller
Délégation permanente du Kampuchea démocratique
auprès de l'Unesco

Kenya/Кения/كينيا/肯尼亚

Hon. Mr. K. MATIBA
Minister for Culture and Social Services
(Head of Délégation)

H.E. Mr. B.E. MWANGI
Ambassador and Permanent Delegate to Unesco

Mr. D. MACHARIA
Director
Department of Adult Education
Ministry of Culture and Social Services

Mr. J.K. MBALULI
Counsellor (Education)
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Mr. T.I. OUSO
Secretary-General
Kenya National Commission to Unesco

Mr. G. KINGORI
Second Secretary (Education)
Kenya Permanent Délégation to Unesco

Kuwait/Koweït/Кувейт/الكويت/科威特

M. Saleh AL-OTHMAN
Sous-Secrétaire adjoint à l'éducation spéciale
Ministère de l'éducation
(Chef de la délégation)

Dr Faisal AL-SALEM
Délégué permanent du Koweït auprès de l'Unesco

Lesotho/Лесото/ليسوتو/莱索托

Mr. M. K. TSE KOA
Deputy Principal Secretary
Ministry of Education
(Chief of Délégation)

Mr. L. MAKHETHA
Director
Lesotho Distance Teaching Centre

Lebanon/ Liban/ Libano/ Ливан/لبنان/黎巴嫩

M. Joseph SAYEGH
Délégation permanente du Liban auprès de l'Unesco
Chargé de conférence

Madagascar/Мадагаскар/مدغشقر/马达加斯加

M. Alban RA LU AON A
Directeur de l'éducation populaire
et de l'alphabétisation
Ministère de la population, de la jeunesse
et des sports

Malaysia/Malaisie/Malasia/Малайзия/ماليزيا/马来西亚

Mr. TAN SRI HAMDAN
Ambassador,
Permanent Delegate of Malaysia to Unesco
(Chief of Delegation)

Mr. Y. JUSOH
Deputy Permanent Delegate of Malaysia
to Unesco

Malawi/Малави/مالاوى/马拉维

Hon. G. M. A. KANDAWIRE, M. P.
Minister of Community Services
(Head of Délégation)

Mr. F. A. P. MKOMAWANTHU
Principal Secretary
Ministry of Education and Culture

Mr. H. L. CHIKHOSI
Chief Community Development Officer
Ministry of Community Services

Mrs. A. F. MOHIELA
Education Officer
Ministry of Education and Culture

Mr. F.S.D. KAKATERA
Assistant Executive Secretary
Malawi National Commission for Unesco

Mali/Mali/Мали/مالي/马里

M. ADAMA BERTHE
Directeur national
Alphabétisation fonctionnelle et linguistique
appliquée

Malta/Malte/Мальта/مالمطة/马耳他

Mr. J. ZAMMIT MANGION
Education Officer in Charge of Planning

Morocco/Maroc/Marruecos/Марокко/المغرب/摩洛哥

M. AZZEDDINE LAHLOU
Chef de la Division de l'alphabétisation
(Chef de la délégation)

M. AHMED TAOUFIK
Attaché culturel à l'ambassade du Maroc
en France

M. Ali IDRISSE
Attaché culturel

M. Driss AMOR
Délégué permanent adjoint du Maroc
auprès de l'Unesco

Mexico/Mexique/México/Мексика/المكسيك/墨西哥

Dr. Fernando ROSENZWEIG
Director General del Instituto Nacional
para la Educación de Adultos
(Jefe de la Delegación)

Doctor Tomas MIKLOS
Director de Alfabetización del Instituto Nacional
para la Educación de Adultos

Lie. Victor SOLOGAISTOA BERNARD
Prosecretario de la Comisión de los Estados
Unidos Mexicanos para la Unesco
y Director de Relaciones Multilaterales de
la Secretaría de Educación Pública

M. Juan Manuel GONZALEZ BUSTOS
Secundo Secretario
Delegación Permanente de México
ante la Unesco

Mongolia/Mongolie/Монголия/مونغوليا/蒙古

M. Gotovdorjiin LOUZAN
Délégué permanent adjoint de la République
populaire de Mongolie auprès de l'Unesco
(Chef de la Délégation)

M. Purevjavyn GANSUKH
Attaché
Délégation permanente de la République populaire
de Mongolie auprès de l'Unesco

Mme Gongoryn EGIIMAA
Membre
Délégation permanente de la République populaire
de Mongolie auprès de l'Unesco

Mme Tsagaankhuugiin UNDRAKH
Membre
Délégation permanente de la République populaire
de Mongolie auprès de l'Unesco

Mozambique/Мозамбик/موزمبيق/莫桑比克

Mme Maria Tersa VELOSO
Directeur national de l'éducation des adultes
(Chef de la délégation)

M. Carlos FUMO
Chef du Département de la planification

M. Zeferino DE ANDRADE
Chef du Département des programmes
de mathématiques pour l'éducation des adultes

Nepal/Népal/Непал/نيبال/尼泊尔

His Excellency Mr. Dilli Raj UPRETY
Permanent Delegate
(Leader of the Delegation)

Mr. Narayan Shumsher THAPA
Deputy Permanent Delegate

Nicaragua/Никарагуа/نيكاراجوا/尼加拉瓜

Senor Octavio RIVAS
Ministro Consejero Embajada de Nicaragua
en Francia
(Jefe de la Delegación)

Senor Rafaël COREA
Embajada de Nicaragua
Ministro-Consejero

Senora Gloriantonia HENRIQUEZ
Delegación de Nicaragua
Colaboradora Administrativa

Niger/Niger/Нигер/النيجر/尼日尔

M. Attaher DARKOYE
Ministre de l'éducation nationale

M. Salissou MADOUGOU
Directeur de l'alphabétisation

Nigeria/Nigéria/ Нигерия/نجيريا/尼日利亚

Mr. Alhaji Aliyu MOHAMMED
(Head of Delegation)

Mrs. J.S. ATTAH
(Deputy Head of Delegation)

Mr. E.I. GAADI
Assistant Director
Education Adult Education

Professor J.O. OGUNLADE
President Nigerian National Council
for Adult Education

Mrs. V.E. AHANTE
Principal Education Officer

Norway/Norvège/Noruega/Норвегия/النرويج/挪威

M. Gunnar SVARDAL
Ministère du culte et de l'éducation
(Chef adjoint de la délégation)
Chef par intérim de la délégation en l'absence
de M. Kjell Magne Bondevik
Ministère de l'éducation

M. Odd LUND
Administrateur principal
Ministère du culte et de l'éducation

M. Kaare HOEL
Secrétaire général
Représentant la Commission nationale
norvégienne pour l'Unesco

Mme Astrid THONER
Représentant l'Association norvégienne
des organisations d'éducation des adultes

Mme Hallgjerd BRATTSET
Maître de conférences
Représentant le Conseil d'Etat norvégien
de l'éducation des adultes

M. Jan AAOEN
Chef de division
Représentant la Fédération syndicale norvégienne

M. Arne AURE
Chef de division
Représentant l'Association norvégienne
des employeurs

Mme Oda Helen SLETNES
Déléguée permanente adjointe auprès de l'Unesco

**New Zealand/Nouvelle-Zélande/
Nueva Zelandia/Новая Зеландия/نيوزيلندا/新西兰**

Mr. Errol JAQUIER Y
Assistant Director
Continuing Education Division
Department of Education
(Leader of the Delegation)

Mr. N.D. Walter
Permanent Delegate to Unesco
(Deputy Head)

Ms. Carole GORDON
Adult Education Advisor
National Council of Adult Education

Mrs. Penny EAMES
General Secretary
New Zealand Workers Educational Association
and Secretary of the New Zealand Association
for Continuing and Community Education

Mrs. Katherine PEET
President
Canterbury Workers Educational Association

Mr. Jenny BRADLEY
Dean of Adult Studies
Makora College

Oman/Omán/Оман/عمان/阿曼

S. Exc. M. Musa Bin Jaffar BIN HASSAN
Délégué permanent du Sultanat d'Oman
auprès de l'Unesco
(Chef de la délégation)

M. Ali Mohammed AL-KINDI
Directeur du Département d'alphabétisation
et d'éducation des adultes

M. Salem Bin Mubarak AL-RIYAMI
Directeur du Département du développement
des communautés locales
au Ministère des affaires sociales et du travail

M. Moulay Taieb BAITI
Collaborateur du délégué permanent

Uganda/Ouganda/Уганда/اوغندا/乌干达

Pr. Isaac NEWTON OJOK
Hon. Minister of Education
(Leader of the Delegation)

Mr. J.V. MAGALA
Director
Kiira Adult Education Association

Professor KWESIGA
Director
Centre for Continuing Education

Mr. G. M. LUKECHA
Ministry of Culture and Community Development

Mrs. E. M. OKELLO
Assistant Secretary General
Uganda National Commission for Unesco

Mr. John OMARA
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Pakistan-Pakistán/ Пакистан/ پاکستان/ 巴基斯坦

H.E. Mr. Jamsheed K. A. MARKER
Ambassador of Pakistan and Permanent Delegate to Unesco
(Leader of the Delegation)

Mr. Mustafa Kamal KAZI
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Mr. M. Anwar GORAYA
Third Secretary
Embassy of Pakistan

Mr. Karamat Ali KHAM
Additional Education Secretary

Panama/Panamá/ Панама/ بناما/ 巴拿马

Mme Josefa Maria PRADO
Déléguée permanente du Panama
auprès de l'Unesco
(Chef de la délégation)

M. Jorge PATINO
Attaché, Délégation du Panama

Netherlands/Pays-bas/ Países Bajos/ Нидерланды/ الأراضي الواطنة/ 荷兰

M. A. VENDEL
Ministère de l'éducation et de la science
Président du Comité directeur interministériel
de l'éducation des adultes
(Chef de la délégation)

M. P. MORIN
Ministère de l'éducation et de la science
Chef adjoint de la Division des relations
multilatérales

M. T. BAGCHIS
Ministère de l'éducation et de la science
Inspecteur de l'éducation des adultes

Mme M. DIRKX
Ministère des affaires sociales, de la santé
et des affaires culturelles
Chef de la Division de l'éducation des adultes

Mme M. GOLSHANI
Ministère de l'emploi et de la sécurité sociale
Division de l'éducation des adultes

M. J. MERENS
Bureau national de l'éducation non formelle

M. D. VAN KOOTEN
Représentant de l'Association nationale
des cours du soir

M. J.A.A. GREVEN
Conseil consultatif de l'éducation

M. Arnold HOLLEMAN
Secrétaire de la délégation permanente
auprès de l'Unesco

Peru/Pérou/Perú/ Перу/ بيرو/ 秘鲁

Señor Julio Ramon RIBEYRO
Ministro Consejero de la Delegación del Peru
en Unesco

Philippines/Filipinas/ Филиппины/ الفلبين/ 菲律賓

Mr. Jacob C. CLAVE
Ambassador,
Permanent Delegate to Unesco
(Chief of the Delegation)

Mrs. Dolores M. MACALINTAL
Deputy Permanent Delegate to Unesco

Poland/Pologne/Polonia/ Польша/ بولندا/ 波兰

Professeur Boleslaw FARON
Ministre de l'éducation nationale
(Chef de la délégation)

M. Léon WASCINSKI
Délégué permanent de la Pologne auprès de l'Unesco

Professeur Janina KOBLEWSKA
Chef de section
Institut des programmes scolaires

M. Edward SOSNOWSKI
Directeur adjoint
Institut de formation professionnelle

M. Witold NAWROCKI
Directeur adjoint
Cabinet du Ministère de l'éducation nationale

Portugal/Португалия/ البرتغال/ 葡萄牙

M. Victor CRESPO
Ambassadeur
(Chef de la délégation)

M. José Antonio Coelho ANTUNES
Directeur général de l'éducation des adultes

M. Vasco Manuel CORREIA ALVES
Directeur des Services de l'action éducative

M. Antonio Vitorino PEREIRA
Attaché pour l'émigration à l'ambassade
du Portugal

Qatar/كاتار/قطر/ 卡塔尔

M. Ahmed ABDUL-SATTAR AL-BISHRI
Directeur adjoint
Département de l'alphabétisation
et de l'éducation des adultes

M. Mohammed Hilal AL-KHULAIFY
Professeur à l'Ecole secondaire Al-Istiplal

**Syrian Arab Republic
République arabe syrienne
República Árabe Siria
Сирийская Арабская Республика/
الجمهورية العربية السورية
阿拉伯叙利亚共和国**

Mlle Ghada ALJABI
Directeur
Alphabétisation et éducation des adultes
Ministère de la culture

**Central African Republic
République centrafricaine
República Centrafricana
Центральноафриканская Республика/
جمهورية وسط افريقيا
中非共和国**

M. Ch. YANGUE-BOYFINI
Ministère de l'éducation nationale

**Republic of Korea/République de Corée
República de Corea/
Корейская Республика/جمهورية كوريا
大韩民国**

Dr Sun Jae CHO
Directeur
Division de l'éducation et de la coopération
internationales
Ministère de l'éducation
(Chef de la délégation)

Dr Syng Han KI M
Vice-Président
Association coréenne de l'éducation des adultes/
des jeunes
et Directeur de l'Institut d'éducation permanente
Université du téléenseignement de Corée

M. Byung-Ok PARK
Secrétaire à l'éducation
Commission nationale coréenne pour l'Unesco

**German Democratic Republic/
République démocratique allemande/
República Democrática Alemana/
Германская Демократическая Республика/
جمهورية ألمانيا الديمقراطية/ 德意志民主共和国**

M. H. OPPERMAN
Vice-ministre pour l'éducation professionnelle
de la RDA
(Chef de la délégation)

Professeur Dr MOEHLE
Membre de la Commission nationale de la RDA
pour l'Unesco

Dr RICHTER
Sous-Directeur de l'Institut central
pour l'éducation professionnelle

Dr PURGAND
Collaborateur scientifique à l'Institut central
pour l'éducation professionnelle

Mme G. SCHULZE
Interprète

M. Ferdinand THUN
Ambassadeur
Délégué permanent de la RDA auprès de l'Unesco

**Dominican Republic
République dominicaine
República Dominicana
Доминиканская Республика/جمهورية الدومينيكان
多米尼加共和国**

Mme Iveline PRATS DE PREREZ
Ministre d'Etat pour l'éducation, les beaux-arts
et les cultes
Présidente de la Commission dominicaine
pour l'Unesco

M. Rafaël SOLANO
Ambassadeur, Délégué auprès de l'Unesco
(Chef de la délégation)

M. Hector J. ESTRELLA-POLANCO
Ministre Conseiller
Délégué permanent adjoint

M. Victor BRENS
Directeur exécutif dû Programme de
renforcement pour l'éducation des adultes (PREA)
Ministère de l'éducation, des beaux-arts
et des cultes

**Democratic People's Republic of Korea
République populaire démocratique de Corée
República Popular Democrática de Corea
Корейская Народно-Демократическая
Республика/جمهورية كوريا الديمقراطية الشعبية
朝鮮民主主義人民共和國**

M. Sang Sol LI
Vice-président de la Commission de l'éducation
de la République populaire démocratique
de Corée
(Chef de la délégation)

M. Jin-Sou-RI

Fonctionnaire à la Commission de l'éducation

M. Heung-Sik RI

Troisième secrétaire à la délégation permanente
auprès de l'Unesco

M. Kwan Son KIM

Membre de la Commission de l'éducation

M. Chi Jong KANG

Inspecteur de la Commission de l'éducation
de la République populaire démocratique
de Corée

M. Tcheul Son KIM

Fonctionnaire de la Commission de l'éducation

Byelorussian Soviet Socialist Republic

République socialiste soviétique de Biélorussie

República Socialista Soviética de Bielorrusia

Белорусская Советская Социалистическая

Республика/

جمهورية بيلوروسيا الاشتراكية السوفيتية

白俄罗斯苏维埃社会主义共和国

M. R.I. SERNOV

Vice-ministre de l'éducation de la République
socialiste soviétique de Biélorussie
(Chef de la délégation)

M. V.S. KOLBASSIN

Délégué permanent de la République socialiste
soviétique de Biélorussie auprès de l'Unesco

M. A. B. DE MIN

Premier Secrétaire,
Délégation permanente de la République
socialiste soviétique de Biélorussie
auprès de l'Unesco

M. O. N. LAPTENOK

Troisième Secrétaire
Commission de la République socialiste
soviétique de Biélorussie pour l'Unesco

Ukrainian Soviet Socialist Republic

République socialiste soviétique d'Ukraine

República Socialista Soviética de Ucrania

Украинская Советская Социалистическая

Республика/

جمهورية اوكرانيا الاشتراكية السوفيتية

乌克兰苏维埃社会主义共和国

Mme Iiria Semenovna KHOMENKO

Vice-ministre de l'éducation de la République
soviétique socialiste d'Ukraine
(Chef de la délégation)

M. Alexandre Pavlovitch DE MIANIOUK

Deuxième Secrétaire

Ministère des affaires étrangères

de la République soviétique socialiste d'Ukraine

M. Anatoly ZLENKO

Délégué permanent auprès de l'Unesco

Socialist Republic of Viet-Nam

République socialiste du Viêt-nam

República Socialista de Viet-Nam

Социалистическая Республика Вьетнам/

جمهورية فيتنام الاشتراكية / 越南社会主义共和国

M. Phuong LE PHUONG

Ambassadeur du Viêt-nam auprès de l'Unes
(Chef de la délégation)

M. Tarn VU DUC TAM

Attaché culturel

Délégation du Viêt-nam auprès de l'Unesco

United Republic of Tanzania

République-Unie de Tanzanie

República Unida de Tanzania

Объединенная Республика Танзания/

جمهورية تانزانيا المتحدة /

坦桑尼亚联合共和国

Mr. Feisal Saleh MBAMBA

Principal Secretary

Ministry of Education

(Chief of Delegation)

Mr. Z. MPOGOLO

Director of Adult Education

Ministry of Education

Mr. Joseph A. MUWOWO

Minister Plenipotentiary

Deputy Permanent Delegate

United Kingdom of Great Britain

and Northern Ireland

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

et d'Irlande du Nord

Reino Unido de Gran Bretaña

e Irlanda del Norte

Соединенное Королевство Великобритании

и Северной Ирландии/

المملكة المتحدة لبريطانيا العظمى و

إيرلندا الشمالية / 大不列颠及北爱尔兰联合王国

Dr. Michael LE GUILLOU

Her Majesty's Inspector of Education

Department of Education and Science

(Head of Delegation)

Mr. John GORDON

United Kingdom Permanent Delegate to Unesco

Mr. Arthur STOCK

Director

National Institute of Adult and Continuing Education

Mr. Ralph WILSON

Director

Scottish Community Education Council

Mr. John DOBSON

Adult and Community Education Adviser

British Council

Miss Joséphine ROBINSON
United Kingdom National Commission for Unesco

Mr. Robert RUSSELL
United Kingdom Deputy Permanent Delegate
to Unesco

**San Marino/ Saint-Marin/ Сан Марино/
سان مارينو / 圣马力诺**

Mme Raffaele Senzio BASTLANI
Conseiller
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente de Saint-Marin
auprès de l'Unesco

**São Tomé and Príncipe/ Sao Tomé et Príncipe
Santo Tomé y Príncipe/ Острова Сан-Томе
и Принсипи/ ساوتومي وبرنسيبي /
圣多美和普林西比**

M. Fradique de MENEZES
Ambassadeur
Délégué permanent auprès de l'Unesco
(Chef de la délégation)

M. Bartolomeu AMADO VAZ
Directeur de l'éducation des adultes

M. Carlos Fernandes FIGUEIREDO
Chef du Département des statistiques
Education des adultes

M. Carlos RODRIGUES TRIGUEIROS
Assistant de l'ambassadeur et délégué
permanent auprès de l'Unesco

Senegal/ SÉNÉGAL/ Сенегал/ السنغال / 塞内加尔

Senegal/ SÉNÉGAL/ CeHerA Ji/JU^oJI / l&fàilP #
M. Pierre Frédéric BADIANE
Directeur
Alphabétisation et éducation de base

Sudan/ Soudan/ Sudán/ Судан/ السودان / 苏丹

Professeur OSMAN SID AHMED ISMAIL
Ministre de l'éducation et de l'orientation
et Président du Conseil national
de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes
(Chef de la délégation)

M. HASSAN AHMED ALI
Chef de l'Unité des programmes
Conseil national de l'alphabétisation
et de l'éducation des adultes

M. Mohamed EL RAFIE MUSTAFA
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Mohamed FATHI YOUSSEF AWAD
Conseil national de la jeunesse et des sports

Sri Lanka/ Шри Ланка/ سری لانکا / 斯里兰卡

The Hon. Mr. Nissanka WIJEYERATNE
Minister of Justice
(Leader of the Delegation)

Mr. S.J. SUMANASEKARA BANDA
Deputy Secretary General
Sri Lanka National Commission for Unesco
and Additional Secretary
Ministry of Justice

Mrs. N. WIJEYERATNE
Private Secretary to the Hon. Minister of Justice

**Sweden/ Suède/ Suecia/ Швеция/ السويد /
瑞典**

Mme Lena HJELM-WALLEN
Ministre de l'éducation
(Chef de la délégation)

M. Andreas ADAHL
Ministre
Délégué permanent adjoint

M. Lars GORANSSON
Sous-Secrétaire adjoint
Ministère de l'éducation

Mme Ann-Sofi LINDENBAUM
Chef de section
Ministère de l'éducation

M. Karl-Herman TAPPER
M. A., Commission nationale suédoise
pour l'Unesco

M. Peter ENGBERG
Secrétaire général associé
Fédération nationale suédoise des associations
d'éducation des adultes

M. Sune STJARNLOV
Chef de division
Conseil national de l'éducation

M. Christian DANIELSON
Deuxième Secrétaire
Délégation permanente

**Switzerland/ Suisse/ Suiza/ Швейцария/
سويسرا / 瑞士**

M. Charles HUMMEL
Ambassadeur
Délégué permanent de la Suisse auprès de l'Unesco
(Chef de la délégation)

M. Pierre DOMINICE
Professeur à la Faculté de psychologie
et des sciences de l'éducation
à l'Université de Genève

M. Jean-Marie MOECKLI
Secrétaire général
de l'Université populaire jurassienne

M. Carl ROHRER
Collaborateur scientifique
à la Fédération suisse pour l'éducation des adultes

Suriname/ Суринам/ سورينام / 苏里南

Dr. Allan LI FO SJOE
Minister of Education, Science and Culture
(Head of Delegation)

Mr. André KRAMP
Head of Bureau of International Relations

Chad/Tchad/Чад/ تشاد /乍 得

Dr. Abba SIDICK
Ministre de l'éducation nationale
(Chef de la délégation)

M. Wayor MOUSSA
Directeur de la culture, de l'alphabétisation
et de la promotion des langues nationales
Ministère de l'éducation nationale

M. M'BATORBE NDOUBA
Directeur de l'enseignement
et de la formation professionnelle agricole
Ministère d'Etat à l'agriculture et au développement

M. MADJADOUM LONDADJIM
Délégation permanente auprès de l'Unesco

**Czechoslovakia/Tchécoslovaquie
Checoslovaquia/ Чехословакия/
تشيكوسلوفاكيا / 捷克斯洛伐克**

M. Vaclav CISAR
Premier vice-ministre de l'éducation
de la République socialiste tchèque

M. Michal ZOZULAK
Vice-ministre de l'éducation
de la République socialiste slovaque

M. Jan KREJCI
Conseiller du Premier vice-ministre
de l'éducation

M. Josef SRNCIK
Seconde Commission slovaque
Education des adultes

M. Milan NOVAK
Directeur
Département des affaires concernant le personnel
et les employés
Ministry of Industry

M. Premysl MAYDL
Directeur de l'ECLE

M. Josef BREZINA
Conseiller de Monsieur le Ministre de l'éducation

**Thailand/Thaïlande/Tailandia/ Таиланд/ تايلاند/
泰 国**

Mr. Khunthong POOPIEWDUAN
Deputy Minister of Education
Ministry of Education
(Head of Delegation)

Dr. Kovit VARAPIPATANA
Director - General
Department of non-formal Education

Mrs. Srinoi POVATONG
Deputy Permanent Delegate of Thailand to Unesco

Dr. Kasama VARAVARN
Director of Planning and Research Division
Department of non-formal Education

Togo/Toro/ توجو / 多 哥

M. Amadou KABOUA
(Chef de la délégation)

M. MIZIYAWA SADISSOU
Chef adjoint
Directeur de l'alphabétisation

**Trinidad and Tobago/Trinité-et-Tobago/
Trinidad y Tabago/ Тринидад и Тобаго/
ترينيداد وتوباگو / 特立尼达和多巴哥**

Mr. Esmond RAMESAR
Director extra mural Studies
University of the West Indies Trinidad Campus

Mr. Benjamin EDWARDS
Adult Education Supervisor
Ministry of Education

Tunisia/Tunisie/Túnez/ تونس / 突尼斯

S. Exc. M. Azzedine GUELLOUZ
Ambassadeur délégué permanent de la Tunisie
auprès de l'Unesco
(Chef de la délégation)

M. Majiid HAMLAOUI
Premier Secrétaire à la délégation permanente
de la Tunisie auprès de l'Unesco

Turkey/Turquie/Turquía/ Турция/ تركيا/ 土耳其

M. Vehbi DINCERLER
Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse
et des sports

Dr Ali ENGİN OBA
Chargé d'affaires p. i.
Délégation permanente de la Turquie
auprès de l'Unesco

M. Ibrahim BARBAROS
Chefp. i. du Département des relations étrangères
Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse
et des sports
Ankara

Dr Turhan OGUZKAN
Université Bogazici
Président du Département des sciences
de l'éducation
et Vice-Président de la Commission nationale
turque pour l'Unesco

Dr Yahya Kemal KAYA
Coordinateur du Secteur de l'éducation
Organisation de planification de l'Etat
et Professeur associé,
Université Hacettepe, Ankara

**Union of Soviet Socialist Republics
Union des républiques socialistes soviétiques
Unión de Repúblicas Socialistas Soviéticas
Союз Советских Социалистических Республик/
اتحاد الجمهوريات الاشتراكية السوفياتية
苏维埃社会主义共和国联盟**

M. F. G. PANATCHINE
Premier vice-ministre de l'éducation
(Chef de la délégation)

M. M. D. BORISSOV
Secrétaire général adjoint
de la Commission nationale pour l'Unesco

M. D. J. VASSILIEV
Directeur du Département
au Ministère de l'enseignement supérieur
et secondaire spécialisé

M. A. P. VLADISLAVLEV
Vice-Président de la Société nationale d'URSS
"ZNAIE" (Connaissance)

M. V. G. ONOUCHKINE
Directeur de l'Institut de recherche
pour l'éducation générale des adultes
Académie des sciences pédagogiques de l'URSS

Mme V. S. YAZYKOVA
Adjoint au Chef de la Division scientifique
et méthodique de l'Institut de perfectionnement
du personnel syndical auprès de l'Ecole
des Hautes Etudes du Mouvement syndical
du Conseil central des syndicats

M. Y. A. OSTROVSKI
Délégué permanent adjoint de l'URSS
auprès de l'Unesco

M. A. S. BODROV
Attaché à la délégation permanente de l'URSS
auprès de l'Unesco

M. A. V. FA NE N KO
Attaché à la délégation permanente de l'URSS
auprès de l'Unesco

**Venezuela/Venesuela/ فنزويلا /
委内瑞拉**

Profesor Luis CONTRERAS
Representate Principal
Director de Educacion de Adultos
Ministerio de Educacion
(Jefe de la Delegacion)

Senor Carlos ORTIZ CHALBAUD
Consejero Delegacion Permanente de Venezuela

Senor Félix ADAM
Asesor Oficial

Senor Luis GONZALEZ
Ministerio de Educacion

Senora Panchita BRANDY
Ministerio de Educacion
Asesora dal Profesor Luis Contreras

Senora Aura SALAS PIZANI

Yemen/Yémen/ Йемен/ اليمن/ 也 门

M. Abdalrabah GRADAH
Vice-ministre de l'éducation
(Chef de la délégation)

M. Abdul-Rahman AL MO A YE D
Directeur général de l'éducation des adultes

Dr Abdul-Rahman AL HADDAD
Délégué permanent

Dr Ahmed Saleh SAYYAD
Délégué permanent adjoint

**Democratic Yemen
Yémen démocratique
Yemen Democrático
Демократический Йемен/
اليمن الديمقراطية / 民主也门**

M. Ahmed Saleh ALEISI
Vice-ministre de l'éducation
(Chef de la délégation)

M. Abdulla ABODA HUMAN

**Yugoslavia/Yougoslavie/Югославия/
يوغسلافيا / 南斯拉夫**

Dr Hasan DERVISBEGOVIC
Président du Comité pour l'éducation, la culture
et la culture physique de la Bosnie-Herzégovine
(Chef de la délégation)

M. Branko MIKASINOVIC
Ambassadeur-Délégué permanent de la Yougoslavie
auprès de l'Unesco

Dr Dusan SAVICEVIC
Professeur
Université de Belgrade

Dr Borivoj SAMOLOVCEV
Professeur
Université de Skopje

Dr Ana KRANJC
Professeur
Université de Ljubljana

M. Cedomir KUZMANOVIC
Vice-Président du Comité pour l'éducation
et la culture de la Voïvodine

Dr Niksa SOLJAN
Professeur
Université de Zagreb

Dr Gojko BABIC
Professeur

Université de Sarajevo

Dr Zoran JELENC
Président de l'Association d'andrologues
de la Slovénie

Zaire/Zaire/Заир/زائير / 扎伊尔

M. Ngobasu AKWESI
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

Dr Dafumu MUKENGE
Directeur
Enseignement supérieur et universitaire

Zambia/Zambie/Замбия/زامبيا / 赞比亚

Hon. K. SHEPANDE
Minister of State for Education
(Head of the Delegation)

Dr J.E. NYIRENDA
Director
Centre for Continuing Education
(Deputy Head)

Mr. E.P. KATATI
Commissioner for Social Development

Mr. A. S. MWIINGA
Acting Secretary
Adult Education Advisory Board

**Zimbabwe/Зимбабве/زیمبابوی
津巴布韦**

Hon. Dr. Dzingai B. MUTUMBUKA
Minister of Education
(Head of Delegation)

Ms. M. MUBI
Under-Secretary
Ministry of Community Development
and Women's Affairs

Ms. K. RAMUSHU
Education Officer
Non-Formal Education

Mr. M.J. MATS HA ZI
Senior Lecturer
Adult Education Department
University of Zimbabwe

II

Représentatives and Observers /
Représentants et observateurs/ Représentantes y Observadores/
представители и Наблюдатели/
الممثلون والمراقبون / 代表和观察员

Non-Member States/ États non membres / Estados no miembros/
Государства, не являющиеся членами/
الدول غير الاعضاء / 非会员国

Holy See/Saint-Siège/Santa Sede/ Ватикан/
الكرسى البابوى 罗马教廷

Holy See/Saint-Siège/Santa Sede/ BaTHKaH/
Mgr Lorenzo FRANA
Observateur permanent du Saint-Siège
auprès de l'Unesco
(Chef de la délégation)

R. P. Philippe LAURENT s. j.
Centre de recherche et d'action sociale (CERAS)
(Chef adjoint de la délégation)

Mlle Suzanne NYS
Service de coopération missionnaire
au développement (COMIDE)

M. Jean LARNAUD
Expert

Mme Marie-Simone de CHALUS
Expert

B

African National Liberation Movements Recognized by the OAU/
Mouvements de libération nationale d'Afrique reconnus par l'OUA/
Movimientos de liberación nacional de África reconocidos por la OUA/
Африканские освободительные движения, признанные ОАЕ/
حركات التحرير الافريقية التي تعترف بها منظمة الوحدة الافريقية
非洲统一组织承认的非洲解放运动

African National Congress (ANC)

Ms. Dulcie SEPTEMBER

South West African People's Organization (SWAPO)

Mr. Nangolo MTHOKO

M. Jacob KATUAMBA

C

Palestine Liberation Organization/
Organisation de libération de la Palestine/
Organización de Liberación de Palestina/
Организация освобождения Палестины/
منظمة التحرير الفلسطينية / 巴勒斯坦解放组织

M. Omar MASSALHA

M. Fuad HOURANI

D
Organizations of the United Nations System/
Organisations du système des Nations Unies/
Organizaciones del sistema de las Naciones Unidas/
Организации системы Организации Объединенных Наций/
منظمات تابعة لمنظمة الأمم المتحدة / 联合国系统组织

Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
United Nations Relief and Works Agency for
Palestinian Refugees in the Near East (UNRWA)

Mme Marie Paule GARSULT

Bureau international du travail (BIT)
International Labour Office (ILO)

M. Jorge GIUSTI

Mme Christiane PRIVAT

E
Intergovernmental Organizations/
Organisations intergouvernementales/
Organizaciones intergubernamentales/
Межправительственные организации/
المنظمات الدولية الحكومية / 政府间组织

Banque interaméricaine de développement/
Interamerican Development Bank

M. Antonio ORTIZ MENA
M. Luis ROTAECHE

Bureau d'éducation ibéro-américain/
Ibero-American Bureau of Education (IABE)

M. Jorge COVODEASSI
M. Eugenio RODRIGUEZ
M. Jaime SARROAMONA
M. Carlos ALVAREZ

Commission des communautés européennes/
Commission of the European Communities

M. P. DUCHATEAU
M. A. COMBA

Conseil de l'Europe/Council of Europe

M. Herbert JOCHER
M. Domenico RONCONI

Organisation arabe pour l'éducation, la culture
et la science (ALECSO)/Arab Educational,
Cultural and Scientific Organization

Dr Mohi ED DINE SABER
Dr Musare AL RAWI
M. Ahmed DERRADJI
M. Hashim ABUZEID EL SAFI
Mlle Layla CHERIF
M. Saeh AZAB

Organisation arabe du travail/Arab Labour
Organization

M. DjamelE. MESBAH

Organisation de la Conférence islamique/
Organization of the Islamic Conference

M. AHMADOU ALI DIAW
M. Ali AL KASSIMI

Organisation de coopération et de développement
économiques (OCDE)/ Organization for Economie
Co-opération and Development (OCDE)

M. John LOWE

Organisation des Etats américains/Organization
of American States

Dr Luiz Navarro DE BRITTO
Dr Carlos PALDAO

Organisation de l'Unité africaine (OUA)/
Organization of African Unity (OAU)

M. Albert K. EKUE
Mme Esther TCHOUTA MOUSSA

Secrétariat des pays du Commonwealth/
Commonwealth Secrétariat

M. Michael SINCLAIR
M. Hilary PERRATON

F
**International Non-Governmental Organizations/
Organisations internationales non gouvernementales/
Organizaciones internacionales no gubernamentales/
Международные неправительственные организации/
منظمات دولية غير حكومية / 非政府国际组织**

Catégorie A

Alliance coopérative internationale/International
Co-operative Alliance

Mme Rita RHODES
M. Jean-Paul CHARBAUT
Mme Françoise BAULIER

Association internationale des universités/
International Associations of Universities

Mme Claudine LANGLOIS

Comité de coordination du Service volontaire
international/Co-ordinating Committee for
International Voluntary Service

Mlle Marie Christine ABISKA

Confédération internationale des syndicats libres/
International Confederation of Free Trade Unions

Mme A. CAMUSEL
M. Aagaard HANSEN
M. Bruno de WAZIERS
M. Jacques ROURET

Confédération mondiale des organisations
de la profession enseignante/World Confederation
of Organizations of the Teaching Profession

M. Michel GEVREY
M. Marc Alain BERBERAT
M. André DRUBAY
M. Henri DEBELLE

Confédération mondiale du travail/World
Confederation of Labour

Mme Simone TROISGROS
M. Coen DAMEN
M. Ernesto MOLANO

Conseil international du cinéma et de la télévision/
International Film and Television Council

Professeur Antoine VALLET
M. Emmanuel FLIPO

Conseil international d'éducation des adultes/
International Council for Adult Education

Mlle Nita BARROW
Dr Budd L. HALL
Dr Paul BELANGER
Mlle Céline GARNEAU

Mlle Margaret GAYFER
M. Guy BOURGEAULT
M. Peter ENGBERG
Dr John NIE MI
Dr Monica ROSENFELD
M. William RIVERA
M. Klitos SYMEONIDES
Dr Hans G. SCHUTZE
M. Filippo M. DE SANCTIS
Dr John HOROBIN
Dr Elizabeth GERVER
M. Ngugu Alfred A. M. K. KALINJUMA
Dr Kowit VORAPIPATANA
Dr Ana KRAJNC
M. Austin MWIINGA
M. R. GUNASINGAM
M. Rosario MARCHESE
Dr Harbans BHOLA
Dr Alfonso LIZARZABURU
M. Bernard SMAGGE
Dr Guy SAEZ
Mlle Gabrielle BRUNEL
Mlle Hélène WEISS
M. Paul BRON
M. Marc VIGNAL
M. Christian CARRIER
M. Francisco T'ALMEDA
Mlle Evelyn SHAVA
M. Richard HENSTROM
Mme Paz BUTTEDAHL
M. Gerald NORMIE
M. Stéphane PUAULT
M. Jean-Marie BARBIER
M. Patrick NAVATTE
M. Jean-Pierre FORNARO
Mlle Lalage BOWN
Mlle Gabrielle DOUENEL
Mlle Louise MILLER
Mlle Ginette THERIAULT
Mlle Evelyn MURIALDO
Mlle NABILA BREIR

Conseil international des sciences sociales/
International Social Science Council

Professeur Luis I. RAMALLO
Professeur Dj. BEHNAM
Dr Maren BAK

Fédération internationale des associations
de bibliothécaires et des bibliothèques/
International Federation of Library Associations
and Institutions

M. Pascal SANZ

Fédération internationale des associations
pour l'éducation des travailleurs/International
Federation of Workers' Educational Associations

M. Jack TAYLOR
M. Vicente Gimenez MARIN
M. Nachum FASSA
M. Jan AABOEN
M. Norbert ALISE
Mlle Rita BLADT
Mlle Ilse BRUSIS
Mlle Sheila CONROY
M. Robert LOCHRIE
M. Ole ASKVIG
M. Leif Max HANSEN
Mlle Margaret MARSHALL
Mlle Bénédicte FLICHY
M. Jean LLOYD
M. Gary DESENCLOS
Mlle Danielle GONDA
Mlle Ariette LEMONNIER
M. Michael SIEW
Mlle Bernadette SCHMITZ
M. Marc LOUYET
M. Gary DESENCLOS
M. Ernst STEINBACH
M. Michael SIEW

Fédération internationale pour la planification
familiale/International Planned Parenthood
Federation

Mme Colette GALLARD

Fédération internationale syndicale de l'enseignement/
International Federation of Free Teachers' Unions

M. Daniel RETUREAU
M. Jean Michel JOUBIER
M. Daniel MONTEUX
M. Fernand HOSTALIER
M. Gérard LAUTON
Mlle Christiane BENLIAN

Fédération syndicale mondiale/World Federation
of Trade Unions

Mlle Michèle LOMBARDO
M. Claude MICHEL

Secrétariat professionnel international
de l'enseignement/International Federation
of Free Teachers' Unions

M. Elie JOUEN
M. Jaak ADAMS
M. M. O. AKINADE

Société africaine de culture/Society of African
Culture

Mlle Voahangy RAJAONAH

Union internationale des architectes/International
Union of Architects

M. Jean DUBUISSON

Catégorie B

Alliance internationale des femmes/International
Alliance of Women

Mme Irène de LIPKOWSKI
Mlle Cécile VALENSI
Mme Geneviève FONTAINE-MONOD
Mlle Grete BORGMANN

Alliance mondiale des Unions chrétiennes
féminines/World Young Women's Christian
Association

Dame Nita BARROW

Amnesty International

M. Thomas HAMMARBERG
M. Jean GUITON
M. Marc MONTALEMBERT
Mlle Chantai DESORMEAUX

Assemblée mondiale de la jeunesse/World
Assembly of Youth

M. Alexis MOURRE
M. Shiv KHARE

Association africaine pour l'alphabétisation
et l'éducation des adultes/African Association
for Literacy and Adult Education

M. Edward A. ULZEN
M. David MAC HA RI A

Association internationale pour l'évaluation
éducative/International Association for the
Evaluation of Educational Achievement

Mlle Carol ASLANIAN

Association mondiale des guides et des éclaireuses
World Association of Girl Guides and Girls Scouts

Mlle Paulette FREY
Mlle Jeanine THONON
Mlle Nicole DE S MA RAIS
Mlle Lucie ABRAHAM

Association des universités africaines/
Association of African Universities

Dr N'SOUGAN AGBLEMAGNON

Association internationale d'orientation scolaire
et professionnelle (AIOSP)/International
Association of Educational and Vocational
Guidance (IAEVG)

M. Jean LONG

Association mondiale des sciences de l'éducation
World Association for the Advancement of
Educational Research

Professeur Dr G. MIALARET

Bureau de l'Asie et du Pacifique Sud de l'éducation des adultes/Asian South-Pacific Bureau of Adult Education

Mlle Thérèse SHAK
M. ZHAO WENQING
Mlle ZHANG YIN
M. WANG GANG
M. WON KUK PARK

Bureau international du tourisme social/International Bureau of Social Tourism

Mme S. TROISGROS
M. Arthur HAULOT

Centre international de gérontologie sociale/International Centre of Social Gerontology

M. Sarfaraz HUSAIN
M. Joseph FLESCHE
M. Henri CHOUSSAT

Confédération internationale d'organismes catholiques d'action charitable et sociale - CARITAS INTERNATIONALE

Mme Francine EVRARD CANNIZZARO
Mme Adella AU-YEUNG

Confédération syndicale mondiale des enseignants/World Confederation of Teachers

M. Coen DAMEN

Congrès international de l'enseignement universitaire pour adultes/International Congress of University Adult Education

Dr Amrik SINGH
Dr Chris DUKE
Dr Dusan SAVICEVIC
Professeur J. H. KNOLL
Dr Bernard LANE
Professeur Lalage BOWN
Dr John F. MORRIS
Dr Alexander N. CHARTERS
Dr Colin TITMUS
M. J.C. BALLARD

Conseil international des femmes/International Council of Women

Mlle Suzan ALAM
Mme Zeynep TANAYDI
Mlle Jeannette RANDRIAMBELOMA

Fédération démocratique internationale des femmes/Women's International Democratic Federation

Mme KAZUKO SATO
Mme Françoise LAFITTE

Fédération internationale pour l'éducation des parents/International Federation for Parent Education

Mme Micheline DUCRAY

Fédération mondiale de la jeunesse démocratique/World Federation of Democratic Youth

M. Jorge Ernesto PRIGOSHIN

Fédération internationale des femmes diplômées des universités/International Federation of University Women

Mme Denise MACE
Dr Shoshana FOLMAN
Mme Béatrice GEINOZ
Professeur Merete GERLACH-NIELSEN
Mme Ferihan GURZOY

Fédération internationale des universités catholiques/International Federation of Catholic Universities

Mme Odile MOREAU

Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire/International League for Child and Adult Education

Mme Jeanine THOMAS
M. Albert JENGER
M. Antonio SARDINHA

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté/International League for Human Rights

Mme Hélène BERTHOZ
Mme Magali PINEAUD

Mouvement international ATP Quart Monde/International Movement ATP Fourth World

Mme Adella KAY
Mme Huguette REPEGELD

Office international de l'enseignement catholique/Catholic International Education Office

M. Michel DESCAMPS
Mme S. GUERIN
Mme de SAINT-CHAMANT
M. Jacques BARTH
M. Henri DALENS

Organisation catholique internationale du cinéma et de l'audiovisuel/International Catholic Organization for Cinema and Audiovisual

M. Daniel VAN ESPEN

Organisation internationale des unions de consommateurs/International Organization of Consumers Union

Mme Aima WILLIAMS

Union internationale d'éducation pour la santé/International Union for Health Education

Dr Etienne BERTHET

Union internationale des étudiants/International Union of Students

Mlle Mo via LEYDON
M. Ravane KONE
M. Faycal MAGDAD

Union mondiale des enseignants catholiques/World Union of Catholic Teachers

M. Pierre GREIVELDINGER

Union mondiale des femmes rurales

Mme Alice HODGSON

Union mondiale des organisations féminines catholiques/World Union of Catholic Women's Organizations

Mlle Solange DES GACHONS
Mme Annette CORNU AU
Mme Geneviève STEFF

Catégorie C

Association internationale des universités du troisième âge/International Association of the Third Age Universities

Professeur René FRENTZ
M. Pierre BRASSEUL

Bureau européen de l'éducation populaire/European Bureau of Adult Education

M. H. HINNEKINT
M. R. ROELS
M. J. HORN
M. W. LEUMER
M. H. FISHER
Professeur P. FORDHAM
M. P. FEDERIGHI
Mme S. d'INNOCENTI
M. P.A. HEY
M. H. WESSELING
Dr Elisabeth GERVER
Professeur Lalage BOWN
M. W. BAX
M. J.A. VALCARCEL AMADOR
Mlle Mercedes DE LA DANDARA
M. A. BRUN

M. R. DETRY
M. X. DEBEYST
M. L. PAIRON
Mme Judith WILKINSON
M. Manuel RAMOS

Fédération internationale de la vieillesse/International Federation on Ageing

M. Pierre BRASSEUL

Fédération interaméricaine d'éducation des adultes/Interamerican Federation for Adult Education

Dr Félix ADAM
Dr Silvio LLANOS DE LA HOZ
Dr Sébastien DIAZ
Dr Armando VILLARROEL
Dr Aura ALVAREZ
Lie. José Luis GONZALEZ
Dr Lorenzo QUIROZ
M. Marcos VILORIO
Dr Ymaris ALEMAN
M. Juan MELEAU

Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques/International Federation of Rural Adult Catholic Movements

M. Xavier LAMBLIN
Mme Marie-Ange LECERF

Institut oecuménique au service du développement des peuples/Ecumenical Institute for the Development of Peoples

M. Jean MERLO
M. Daniel THIEBA

Internationale des amis de la nature/International Friends of Nature

M. Georges DESCOURS

Table Ronde internationale pour le développement de l'orientation/International Round Table for the Advancement of Counselling

Mlle Susan WEIL

Union européenne de radiodiffusion/European Broadcasting Union

M. Werner RUMPHORST

G

**Institutions and Foundations/Institutions et fondations/
Instituciones y fundaciones/Учреждения и фонды
المؤسسات / 机构和基金会/**

Fédération européenne pour l'éducation catholique
des adultes/European Association for Catholic
Adult Education

M. Marcel SMET
Dr Joseph BENNE MANN

Fondation Friedrich Naumann/Foundation
Friedrich Naumann

M. Karl CLEMENT

ANNEXE VI

**Secretariat of the Conference/
Secrétariat de la Conférence/Secretaría de la Conferencia/
Секретариат Конференции/
سكرتارية المؤتمر / 会议秘书处**

Directeur général

M. Amadou-Mahtar M'BOW

Assisté de

M. S. TANGUIANE

Sous-Directeur général pour l'éducation

M. B. HAIDARA

Directeur du Bureau régional d'éducation pour l'Afrique (BREDa)

Séances plénières

Directeur général

M. Amadou-Mahtar M'Bow

Assisté de

M. S. TANGUIANE

Sous-Directeur général pour l'éducation

Secrétaire général

M. B. HAIDARA

Directeur du Bureau régional d'éducation pour l'Afrique (BREDa)

Assisté de

M. F. CARRILLO-MONTESINOS

Unité de coordination et d'évaluation du Secteur de l'éducation

M. H. MOBARAK

Division de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et de l'éducation dans les zones rurales

Assistants du Rapporteur général

M. L. ALBALA-BERTRAND

Division des sciences, de l'enseignement technique et de l'éducation concernant l'environnement

M. M. BOTTI

Division du financement de l'éducation

M. E. FISHER

Division des statistiques relatives à l'éducation

M. A. GATANAZI

Division des politiques et de la planification de l'éducation

M. A. GILLETTE

Division de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et de l'éducation dans les zones rurales

M. M. LAKIN

Division des politiques et de la planification de l'éducation

Consultant

M. R. OCHS

Secrétaires

Mlle G. ALUPO
Mlle A. C. COUTURIER
Mme G. FOUGERE
Mlle M. HASSINE
Mlle A. M. MANHES
Mme A. MOTTE

Secrétariat du Groupe de rédaction

M. S. SAMADY
Directeur, Division des sciences, de l'enseignement technique et de l'éducation
concernant l'environnement

M. J. CASASSUS
Division des sciences de l'éducation, contenus et méthodes

M. A. CHIAPPANO
Division de l'enseignement supérieur et de la formation des personnels de l'éducation

M. V. KOPTILOV
Division des sciences de l'éducation, contenus et méthodes

M. H. KÔRNER
Division de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes
et de l'éducation dans les zones rurales

Secrétaires

Mme R. DESROCHES
Mlle G. MOSZKOWICZ
Mme M. TEISSIER

Commission I

Représentant du Directeur général

M. S. TANGUIANE
Sous-Directeur général pour l'éducation

Assisté de

M. H. DIEUZEIDE
Directeur, Division des sciences de l'éducation, contenus et méthodes

Secrétaire

Mme S. HAGGIS
Division des sciences, de l'enseignement technique et de l'éducation concernant l'environnement

Assistée de

M. J. KIM
Division de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes
et de l'éducation dans les zones rurales

Assistants du Rapporteur

M. P. ASRAT
Division des programmes opérationnels

M. E. BRUNSWIC
Division des sciences de l'éducation, contenus et méthodes

Secrétaires

Mme I. ROCHE
Mlle D. WADE

Commission II

Représentant du Directeur général

M. P.J. MHAIKI
Directeur, Division de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et de l'éducation dans les zones rurales

Assisté de

M. Z. ZACHARIEV
Directeur, Division des politiques et planification de l'éducation

Secrétaire

M. P. H. BERTELSEN
Division de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et de l'éducation dans les zones rurales

Assisté de

Mme E. N'THEPE
Unité de coordination et d'évaluation du Secteur de l'éducation

Assistants du Rapporteur

M. N.O. KABWASA
Secteur des sciences sociales et humaines

M. A. HAMADACHE
Division de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et de l'éducation dans les zones rurales

M. V. KOLESSOV
Division des politiques et de la planification de l'éducation

M. H. MANTYNEN
Bureau régional d'éducation pour les Etats arabes (UNEDBAS)

M. H. MARCHL
Division des sciences de l'éducation, contenus et méthodes

M. J. RYAN
Division de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et de l'éducation dans les zones rurales

Secrétaires

Mlle F. DENARIE
Mlle F. GIRARD
M. S. RANTZ
Mlle J. SOMERVILLE

Chargé de liaison avec le Bureau des conférences, langues et documents

M. R. BORDAGE
Division de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et de l'éducation dans les zones rurales

Office d'information du public

M. D. BOMBOTTE
Section presse écrite

M. A. DA COSTA
Section presse écrite

Secteur de coopération pour le développement des relations extérieures

M. THET TUN
Directeur, Division Asie et Océanie

Bureau des conférences, langues et documents

Division des conférences

M. H. RAIS
M. V. SECK

Division de l'interprétation

Mlle I. ZAIONTCHEC
Chef de l'équipe des interprètes

Unité de planification et administration

M. C. SIST
M. M. FILALI
M. B. DORI